Justice Fiscale : État des Lieux 2026

Novembre 2026

TAX JUSTICE NETWORK

Remerciements

Le Tax Justice Network estime que nos systèmes fiscaux et financiers sont les outils les plus puissants pour créer une société juste qui accorde une importance égale aux besoins de chacun. Mais sous la pression des grandes entreprises et des super-riches, nos gouvernements ont programmé ces systèmes pour donner la priorité aux plus riches, ancrant l'opacité financière et les paradis fiscaux au coeur de notre économie mondiale. Ceci alimente les inégalités, favorise la corruption et sape la démocratie. Nous travaillons afin de réparer ces injustices en inspirant et en équipant les citoyens et les gouvernements à reprogrammer leurs systèmes fiscaux et financiers.

Ce rapport et le portail de données associé ont été envisagés et réalisés par l'équipe du Tax Justice Network dont font partie Matthew Amalitinga Abagna, Bemnet Agata, Mark Bou Mansour, Sergio Chaparro-Hernández, Cecile Clerc, Alex Cobham, Naomi Fowler, Moran Harari, Andres Knobel, Martin Kopeček, Florencia Lorenzo, Markus Meinzer, Bob Michel, Lucas Millán, Liz Nelson, Miroslav Palanský, Zoe Parkin, Debbie Payne, Francine Quee, Carolina Rodrigues Finette, Helena Rose, Alison Schultz, Tijmen Tuinsma et Gonzalo Villanueva.

Nous remercions chaleureusement les experts suivants pour leurs contributions et leurs généreux conseils sur les méthodologies, les objectifs et l'approche globale dans les différentes éditions de Justice Fiscale: État des Lieux - Dereje Alemayehu (GATJ), Hiroo Aoba (PSI Asia), Baba Aye (PSI), Daniel Bertossa (PSI), Gabriel Casnati (anciennement à PSI Brazil), Adrian Falco (Latindadd), Javier Garcia-Bernardo (Université de Utrecht), Klelia Guerrero Garcia (Latindadd), Ryan Gurule (anciennement de FACT Coalition), Outi Hakkarainen (Fingo), Peter Henriksen Ringstad (Norad), Saara Hietanen (Finnwatch), Sigrid Jacobsen (Skatteforsk), Petr Janský (Université Charles), Francis Kairu (anciennement à TJN-Afrique), Lyla Latif (présidente du conseil d'administration du Tax Justice Network), Jeannie Manipon (APMDD), Anna Marriott (Oxfam Grande Bretagne), Mikhail Maslennikov (Oxfam Italie), Tove Maria Ryding (Eurodad), Krishen Mehta (Tax Justice Network conseiller senior), Yamini Mishra (membre du conseil d'administration du Tax Justice Network), Paul Monaghan (Fair Tax Foundation), Luis Moreno (Latindadd), Everlyn Muendo (TJN-Africa), Chenai Mukumba (TJN-Afrique), Léonce Ndikumana (PERI-Mass, ICRICT), Bernadette O'Hare (Université St Andrews), Michael Olufemi Olarinde (membre du conseil d'administration du Tax Justice Network), Irene Ovonji-Odida (membre du conseil d'administration du Tax Justice Network), Severine Picard (Progressive Policies), Sol Picciotto (BEPS Monitoring Group, Tax Justice Network conseiller senior), Emilia Reyes (membre du conseil d'administration du Tax Justice Network), Kerrie Sadiq (Université Technologique de Queensland), Ignacio Saiz (membre du conseil d'administration du Tax Justice Network), Toby Sanger (précedemment à Canadians for Tax Fairness), Nick Shaxson (anciennement à Tax Justice Network), Ryad Selmani (CCFD-Terre Solidaire), Joe Sutcliffe (membre du conseil d'administration du Tax Justice Network), Paul Tang (membre du conseil d'administration du Tax Justice Network), Christoph Trautvetter (Tax Justice Allemagne), Jason Ward (CICTAR), Attiya Waris (Nations unies experte indépendante chargée d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels; Professeur, Université de Nairobi; Tax Justice Network conseiller senior), Francis Weyzig (BEPS Monitoring Group), Ishmael Zulu (TJN-Afrique).

Nous sommes très reconnaissants à Ryad Selmani d'avoir relu la traduction française de ce rapport.

Pour le soutien financier du projet Justice Fiscale: État des Lieux et les supports techniques sous-jacents, depuis 2020, nous remercions vivement: Agence Norvégienne de Cooperation (Norad); Public Services International (PSI); Friedrich-Ebert-Stiftung (FES); et l'Union Européenne (notamment en ce qui concerne notre Financial Secrecy Index et notre Corporate Tax Haven Index, qui ont bénéficié du soutien financier de l'Union Européenne- Programme Horizon 2020. Contrat de financement:727145 (COFFERS) et 101022004 (TRACE)).

Sommaire

Préface **5**

En un coup d'œil **6**

Résumé **7**

1 Renoncer à notre dû **12**

1.1 Contexte de négociation 12

1.2 Le clivage fondamental – et pourquoi il n'a pas mis un terme aux négociations . . . 13

1.3 La dynamique de négociation 14

1.4 Élargir la marge de convergence 16

2 Ce que le monde perd à cause de l'abus à l'impôt sur les sociétés **19**

2.1 Estimation des bénéfices transférés et des pertes de recettes 19

2.2 Le transfert de bénéfices prive de recettes tant les pays de l'OCDE que ceux qui n'en font pas partie 21

2.3 Malgré des années de réformes menées par l'OCDE, le transfert mondial de bénéfices n'a pas diminué 28

2.4 La course au moins-disant fiscal masque le coût réel de l'abus à l'impôt sur les sociétés 29

2.5 La baisse des taux d'imposition n'a pas favorisé le rapatriement des bénéfices, mais a permis aux multinationales de contribuer de moins en moins 31

2.6 L'abus à l'impôt sur les sociétés et la course au moins-disant fiscal profitent aux super-riches 34

3 Les entreprises qui se cachent derrière ces chiffres **39**

3.1 Les premiers rapports publics pays par pays obligatoires 39

3.2 Les bénéfices des multinationales de renom restent concentrés dans les paradis fiscaux européens, où ils sont faiblement imposés 40

3.3 Les rapports des entreprises suggèrent un transfert de bénéfices à des niveaux similaires à ceux des données agrégées 44

3.4 Les pays à forte fiscalité sont montés les uns contre les autres 46

4 Ce que le monde perd du fait de l'abus fiscal des particuliers qui dissimulent leur patrimoine offshore **51**

4.1 Estimation de la richesse offshore et des pertes de recettes 51

4.2 La richesse offshore a presque quadruplé depuis 2001 52

4.3 L'échange automatique d'informations a permis de réduire la part cachée de la richesse offshore, ce qui a permis de maintenir les pertes fiscales à un niveau stable depuis 2016 53

4.4 L'inégalité d'accès à l'échange automatique d'informations entraîne des pertes fiscales croissantes pour les pays les plus pauvres 57

4.5 En 2023, les pertes liées à la richesse offshore dépassent toujours les 100 milliards de dollars américains 60

5 Conclusion **68**

Annexe **70**

Liste des tableaux

3.1 Pertes de recettes fiscales liées à l'impôt sur les sociétés dans les pays de l'UE : données agrégées (2023) et déclarations publiques pays par pays (2025) 45

A1 Abus à l'impôt sur les sociétés : pertes subies, pertes causées et évolution des recettes fiscales dans le cadre de la taxation unitaire, par pays, 2023 71

A2 Abus fiscal individuel lié à la richesse offshore : pertes subies et pertes causées, par pays, 2023 85

A3 Abus fiscaux commis par les entreprises et les particuliers pris ensemble : pertes subies et pertes causées, par pays, 2023 91

Explorez les résultats de votre pays

Vous pouvez explorer le rapport de manière interactive sur taxjustice.net/sotj2026-interactive et consulter tous les résultats de votre pays : les recettes fiscales qu'il perd du fait de l'abus à l'impôt sur les sociétés et de l'abus fiscal individuel, les préjudices qu'il cause dans d'autres pays et le montant supplémentaire qu'il percevrait dans le cadre d'une taxation unitaire. Les notes méthodologiques expliquent comment nous avons établi les estimations, et l'ensemble du code et des données non confidentielles sur lesquels elles reposent est disponible dans deux paquets de réplication, l'un sur l'abus à l'impôt sur les sociétés, l'autre sur l'abus fiscal offshore.

Préface



par **S.E. Thabo Mbeki**
Président du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique
Ancien président de la République d'Afrique du Sud

Cela fait désormais plus d'une décennie que le rapport inaugural du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, que j'ai l'honneur de présider, a été finalisé. Ce rapport, adopté à l'unanimité par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, a servi de base à l'adoption, dans le cadre des Objectifs de développement durable des Nations Unies de 2015, de l'objectif mondial visant à endiguer les flux illicites.

Notre rapport a identifié l'abus à l'impôt sur les sociétés comme la principale composante des flux illicites et a recommandé que les sociétés multinationales soient tenues de publier des déclarations pays par pays sur leurs activités, afin d'éviter tout décalage entre le lieu où ces activités sont exercées et celui où les bénéfices qui en découlent sont déclarés à des fins fiscales. Le volume croissant de ces rapports constitue désormais la base des analyses les plus détaillées à ce jour concernant l'ampleur du transfert de bénéfices, comme le montre la présente étude.

La très mauvaise nouvelle, c'est que malgré des années d'efforts, ces flux illicites n'ont pas diminué. Au contraire, la situation s'est aggravée. Mais la très bonne nouvelle, c'est que nous avons entre nos mains la possibilité de progresser.

Le Groupe des pays africains aux Nations Unies a joué un rôle moteur dans l'élaboration de la Convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale, dont les négociations devraient s'achever d'ici juillet 2027. Ce rôle de premier plan est tout à fait naturel, car il est démontré que ces pays subissent de loin les pertes de recettes fiscales les plus importantes.

Il est toutefois également avéré que presque tous les pays sont perdants dans la situation actuelle. Les pays de l'Union européenne, ainsi que le Royaume-Uni, subissent des pertes de recettes très importantes en valeur absolue. En s'engageant pleinement dès à présent dans cette phase cruciale et finale des négociations, ces pays peuvent garantir le succès de la convention-cadre. La coopération fiscale n'est pas un jeu à somme nulle, bien au contraire.

Tous les pays sont confrontés à de fortes pressions budgétaires alors qu'ils s'efforcent de fournir des services publics à leur population. Ils auront la possibilité de relever ensemble ce défi commun lorsque la convention-cadre des Nations unies sera adoptée. En adhérant à ce consensus et en s'engageant ainsi en faveur d'une coopération fiscale inclusive, l'Union européenne et le Royaume-Uni apporteront une contribution importante à ce noble objectif dont tout le monde sortira gagnant. Je les invite instamment à agir en ce sens.

Je tiens à remercier l'inestimable Tax Justice Network pour l'excellent travail qu'il a accompli afin de produire cet excellent rapport, intitulé « Justice fiscale : état des lieux en 2026 ».

En un coup d'œil

583 milliards de dollars

de recettes perdues chaque année à cause de l'abus fiscal

Abus à l'impôt sur les sociétés des multinationales
475 milliards de dollars

Abus fiscal offshore des particuliers fortunés
108,5 milliards de dollars

81 % | **19 %**

Les pays de l'OCDE perdent le plus, les pays du G77 sont les plus durement touchés

	PERTES (EN DOLLARS)	AURAIENT PU PERCEVOIR
OCDE	**281 milliards**	**20 % de plus**
G77	**186 milliards**	**31 % de plus**

si les impôts étaient payés là où l'activité économique a lieu

Le transfert de bénéfices est un jeu à somme négative, la coopération un énorme jeu à somme positive

6,71 dollars
perdus par le reste du monde pour chaque dollar perçu par un paradis fiscal sur les bénéfices transférés

+23 %
de recettes de l'impôt sur les sociétés dans le monde avec la taxation unitaire : 394 milliards de dollars par an

Les bénéfices des multinationales de renom restent concentrés dans les paradis fiscaux européens, où ils sont faiblement imposés

11 fois
plus de bénéfice par salarié dans les paradis fiscaux de l'UE que dans le reste de l'UE

78 %
des bénéfices comptabilisés dans les paradis fiscaux de l'UE sont imposés à un taux inférieur à 15 %

La course au moins-disant fiscal masque le coût réel de l'abus à l'impôt sur les sociétés et permet aux multinationales de contribuer de moins en moins

+22 %
de pertes supplémentaires en 2023 aux taux d'imposition de 2016

48 %
des bénéfices 2023 des multinationales américaines ont été imposés à un taux inférieur à 15 %

Les pays de l'OCDE perdent le plus, les pays du G77 sont les plus durement touchés

	PERTES (EN DOLLARS)	DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES
OCDE	**73,2 milliards**	**1,2 %**
G77	**23,3 milliards**	**4,2 %**

La richesse offshore a presque quadruplé depuis 2001

13 300 milliards de dollars
détenus sur des comptes à l'étranger en 2023

L'échange automatique d'informations a permis de réduire la part cachée de la richesse offshore, ce qui a permis de maintenir les pertes fiscales à un niveau stable depuis 2016

78 % → 39 %
part dissimulée entre 2016 et 2023, tandis que les pertes fiscales sont restées juste au-dessus de 100 milliards de dollars par an

L'inégalité d'accès à l'échange automatique d'informations entraîne des pertes fiscales croissantes pour les pays les plus pauvres

+37 %
de pertes de recettes fiscales pour les pays à faible revenu entre 2016 et 2023

L'abus à l'impôt sur les sociétés, la course au moins-disant fiscal et l'abus fiscal offshore profitent aux super-riches

88 %
des actions d'entreprises américaines sont détenues par les 10 % de ménages les plus riches. La richesse offshore, elle aussi, est détenue principalement par les plus fortunés.

Explorez les résultats de votre pays → taxjustice.net/sotj2026-interactive

Résumé

Le rapport « Justice fiscale : état des lieux 2026 » témoigne d'une période d'opportunités sans précédent.

Dans à peine huit mois, les pays du monde entier devront se mettre d'accord sur un texte définitif pour la Convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale. En mettant en place les structures nécessaires à l'élaboration future des règles fiscales et en définissant les engagements de haut niveau qui les sous-tendront, ce texte pourrait marquer un tournant décisif dans la lutte contre les abus fiscaux transfrontaliers qui nous coûtent à tous 583 milliards de dollars de recettes perdues chaque année.

Une occasion manquée : l'échec des négociateurs de l'UE et du Royaume-Uni

Le défi, cependant, est le suivant : le Royaume-Uni et les pays de l'Union européenne n'ont, jusqu'à présent, pas su se montrer à la hauteur de l'ambition du moment. Comme le montre ce rapport, ils risquent ainsi de laisser des sommes d'argent considérables sur la table des négociations.

On peut sans doute comprendre que ces pays, pour la plupart membres de l'OCDE, se sentent menacés par la perspective de voir le processus décisionnel s'éloigner du cercle des pays riches. Mais l'analyse est tout à fait claire : ce sont ces pays eux-mêmes qui ont le plus à y gagner en termes de recettes s'ils s'engagent sur la voie de la coopération mondiale.

Il s'agit là de recettes absolument indispensables pour investir dans les services publics aujourd'hui. Chacun de ces pays est confronté à une demande non satisfaite en matière de santé publique, d'éducation et d'investissements dans les infrastructures. Chacun de ces pays continue de laisser des groupes vulnérables ou marginalisés subir des préjudices, notamment les femmes et les filles, tout en manquant à ses obligations envers ceux dont les contributions sont essentielles à la société, qu'il s'agisse des travailleurs qui peinent à joindre les deux bouts bien qu'ils paient leurs impôts ou de ceux qui s'occupent d'autrui dans des conditions économiques et environnementales difficiles et souvent pour un salaire insuffisant, voire sans aucune rémunération. Et chacun de ces pays subit de fortes pressions politiques en raison de la faiblesse des services publics, alors que les partis d'extrême droite cherchent à exploiter les préoccupations de la population à leurs propres fins.

Cette phase finale et décisive des négociations offre l'occasion de réduire drastiquement les coûts considérables liés aux abus fiscaux transfrontaliers et, ce faisant, de renforcer la lutte contre la vague d'autoritarisme corrompu qui s'est amplifiée ces dernières années. Mais la session finale étant prévue pour juillet 2027, c'est la dernière chance pour les gouvernements du Royaume-Uni et de l'Union européenne de se montrer sérieux – et de veiller à ne pas laisser passer cette opportunité financière (voir le chapitre 1 du rapport).

Abus à l'impôt sur les sociétés : vue d'ensemble

Avec désormais huit années de données cumulées issues des déclarations pays par pays, et une couverture de plus en plus étendue des plus grandes sociétés multinationales, le constat est clair : les réformes menées depuis des années par l'OCDE n'ont pas résolu le problème du transfert de bénéfices (voir le chapitre 2).

Le transfert de bénéfices mondial, selon les données les plus récentes datant de 2023, dépassait 3 000 milliards de dollars américains par an. Les pertes de recettes qui en découlent sont estimées à 475 milliards de dollars américains, par rapport à un scénario dans lequel tous les bénéfices seraient déclarés là où s'exerce l'activité économique réelle sous-jacente. La course au moins-disant fiscal en matière de taux de l'impôt sur les sociétés, alimentée par le phénomène généralisé de transfert de bénéfices, masque une partie de ce coût : si les pays avaient conservé leurs taux d'imposition de 2016, les bénéfices transférés en 2023 leur auraient coûté plus de 100 milliards de dollars US supplémentaires, soit un total de 581 milliards de dollars US.

Compte tenu de la répartition de la propriété, ces distorsions économiques profitent très largement aux plus fortunés, tandis que les familles les plus modestes et celles de la classe moyenne subissent de plein fouet les coupes budgétaires présentées comme une réponse à la baisse des recettes. Aux États-Unis, la moitié la moins aisée de la population détient moins de 1 % des actions des sociétés américaines et des fonds communs de placement. À l'inverse, le 1 % des ménages les plus riches détient plus de la moitié de ces actions. L'incapacité à lutter contre les abus à l'impôt sur les sociétés contribue fortement à une inégalité extrême et incontrôlée des richesses.

Abus à l'impôt sur les sociétés au niveau de l'entreprise

Pour la première fois, on dispose désormais de suffisamment de déclarations publiques pays par pays, présentées au niveau de chaque multinationale, pour qu'elles puissent être intégrées dans le rapport « Justice fiscale : état des lieux » (chapitre 3). Cela permet de brosser un tableau plus précis des pratiques de transfert de bénéfices et d'actualiser les tendances globales, puisque les déclarations des entreprises incluent des données pour l'année 2025.

Même compte tenu des limites de ces données, le tableau qui se dégage est bel et bien scandaleux. On constate que de nombreuses multinationales comptabilisent plus de la moitié de leurs bénéfices européens dans un seul pays de l'Union européenne, ce qui est totalement disproportionné par rapport à l'ampleur de leur activité réelle dans ces pays. TE Connectivity, par exemple, a enregistré 480 millions de dollars de bénéfices au Luxembourg, où ne travaillent pourtant que 10 de ses plus de 21 000 employés européens, tout en déclarant des pertes dans ses autres pays de l'UE pris ensemble. Les magasins IKEA (Ingka) ont comptabilisé 1,5 milliard de dollars de bénéfices en Irlande, soit 62 % de leurs bénéfices dans l'UE, alors que, là encore, moins de 1 % de leurs employés européens y travaillent. Apple et Microsoft ont comptabilisé en Irlande respectivement 97 % et 96 % de leurs bénéfices totaux dans l'UE, bien au-delà de la part de leurs employés et de leurs clients européens qui s'y trouvent.

Ces distorsions varient, mais sont observables dans tous les domaines.

Les données disponibles découlent principalement de la législation de l'Union européenne, ce sur quoi se concentrent donc les résultats présentés ici. L'adoption à l'échelle mondiale d'un système de déclaration publique pays par pays est aujourd'hui absolument indispensable et devrait constituer la mesure la plus facile à mettre en œuvre dans le cadre de la convention fiscale des Nations unies – en particulier pour les États membres de l'UE, qui en tirent déjà profit. Le Royaume-Uni, quant à lui, a adopté la législation nécessaire en 2016, mais ne l'a jamais appliquée ; il s'agit là d'un exemple on ne peut plus flagrant de manquement à une opportunité financière.

Abus fiscal offshore

Nos estimations concernant la richesse cachée à l'étranger (chapitre 4) révèlent une situation plus nuancée. Dans ce domaine, des progrès réels ont été accomplis grâce à la mise en place d'un échange multilatéral et automatique d'informations sur les comptes financiers. Cependant, des défaillances systématiques subsistent, qui permettent des abus fiscaux majeurs, et les pays du Sud sont largement exclus des avantages d'une plus grande transparence. Les pertes de recettes mondiales sont estimées à 109 milliards de dollars américains par an.

Si l'on se base sur la même période de huit ans que celle utilisée pour les données agrégées sur les entreprises (2016-2023), nos estimations montrent que la part de la richesse offshore mondiale qui était cachée est passée d'environ 78 % à 39 %. Cependant, le volume de la richesse offshore a connu une croissance si forte au cours de cette période que même les pays à revenu élevé – ceux qui bénéficient le plus pleinement de l'échange d'informations – se sont retrouvés confrontés à un volume total de richesse offshore cachée pratiquement identique.

Dans le même temps, les pays à faibles revenus et à revenus moyens inférieurs ont vu leur situation se détériorer considérablement, étant pour la plupart exclus du mécanisme d'échange d'informations de l'OCDE. Une fois encore, tous les pays ont tout à gagner à adopter une solution alternative pleinement efficace et inclusive, sous l'égide des Nations unies. Et ce sont les pays les plus riches, notamment le Royaume-Uni et l'Union européenne, qui enregistreraient les gains de recettes les plus importants – à moins qu'ils ne continuent à se borner à laisser cet argent sur la table.

Recommandations

Une Convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale profitera à tous. Les détails qui la sous-tendent sont nombreux et complexes, et nos ressources en ligne dédiées permettent de suivre l'évolution des enjeux au niveau de chaque article et protocole, ainsi que les positions des différents pays, telles qu'elles ressortent de leurs déclarations écrites et orales.

Mais les exigences fondamentales sont claires, et nos recommandations se concentrent sur les opportunités spécifiques qui s'offrent à l'UE et au Royaume-Uni (chapitre 5). Si c'est le Groupe des pays africains, avec le soutien du G77, qui a ouvert la voie, l'UE et le Royaume-Uni pourraient constituer le frein principal au niveau d'ambition final du projet qui doit être finalisé en juillet 2027. Nous exhortons ces pays à reconsidérer leur position défensive et à

saisir plutôt les opportunités de coopération dans ce jeu à somme positive qui peut apporter des avantages à tous.

Trois aspects sont essentiels : des engagements de haut niveau permettant de traiter les problèmes dans leur globalité ; une transparence totale afin de garantir l'efficacité et la responsabilité nécessaires pour mettre fin au fléau de l'abus fiscal ; ainsi que des ressources et une gouvernance adaptées pour permettre à la future instance de cadre de mener à bien sa mission.

Parmi les engagements de haut niveau figurent notamment, et c'est essentiel, la répartition équitable des droits d'imposition sur les bénéfices mondiaux des multinationales, en fonction du lieu où s'exerce leur activité économique réelle, ainsi qu'un échange automatique d'informations à l'échelle mondiale.

Les mesures de transparence globales comprennent notamment la mise à disposition au public de registres complets sur la propriété effective finale des entreprises et autres entités, ainsi qu'un système mondial de déclaration publique pays par pays couvrant toutes les grandes multinationales dans tous les pays.

Pour doter l'organe cadre des ressources adéquates, il faudra s'engager à lui allouer des financements d'un montant substantiel, calculés selon les formules de financement de l'ONU mais distincts et supplémentaires ; par ailleurs, la gouvernance doit être solide, avec des règles formelles de prise de décision calquées sur celles de l'Assemblée générale des Nations unies, qui garantissent la transparence et privilégient le consensus, tout en permettant toujours l'adoption de décisions à la majorité afin d'assurer la poursuite des progrès.

Il s'agit là des mesures essentielles pour générer ces recettes internationales supplémentaires, dont l'Union européenne et le Royaume-Uni figureraient parmi les principaux bénéficiaires. Pour le bien de leurs propres citoyens, mais aussi pour le reste du monde, leurs gouvernements devraient désormais s'engager dans une démarche ambitieuse et mettre fin à leur attitude obstructionniste et contre-productive qui consiste à laisser l'argent de leurs propres citoyens sur la table.



La figure compare les pertes fiscales totales de chaque pays en 2023 (tableau A3) à un poste budgétaire spécifique à ce pays. Les coûts sont ceux publiés, principalement exprimés en valeurs de 2026 et 2027. Nos estimations étant exprimées en valeurs de 2025, elles pourraient probablement permettre de financer un peu plus que ce qui est indiqué ici. Les coûts sont convertis en dollars américains aux taux d'octobre 2026 et, pour les pays européens, aux taux moyens de la Banque centrale européenne de 2025.

1. Renoncer à notre dû

Le monde aborde une phase décisive dans les négociations relatives à la Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale. Pour la toute première fois, les règles fiscales internationales font l'objet de négociations publiques auxquelles tous les pays du monde peuvent participer. En cas de succès, cette convention permettra également la création d'un organisme mondial inclusif chargé de définir les règles fiscales à l'avenir.

De puissantes forces d'opposition sont de plus en plus déterminées à empêcher tout progrès – alors même que les pays qui font obstruction sont ceux qui gagneraient le plus de ces progrès. L'absence de contrôle politique sur ces délégations a permis à leur comportement autodestructeur de passer largement inaperçu. Mais alors qu'il reste moins d'un an avant la fin des négociations, ce rapport expose l'ampleur des pertes et fournit au public les éléments nécessaires pour demander à ses gouvernements : *Pourquoi laissez-vous notre argent sur la table ?*

Les cinq premières sessions se sont déroulées d'août 2025 à août 2026, à New York et à Nairobi. Les quatre dernières sessions sont regroupées sur les huit prochains mois, de **fin novembre 2026 à juillet 2027,** date à laquelle un texte final devrait être transmis à l'Assemblée générale des Nations unies pour examen.

Cela ouvre une fenêtre d'opportunité urgente pour élargir le champ des possibilités d'accord, afin que le projet de convention jette les bases de réformes pleinement ambitieuses qui porteront leurs fruits pour nous tous.

1.1 Contexte de négociation

Pour comprendre où en sont actuellement les négociations, il faut remonter au tout début. En fait, avant même le lancement du processus officiel. En 2022, les ministres africains des Finances ont finalement perdu patience avec l'OCDE.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ce « club » des pays riches créé en 1961, qui a tenu l'élaboration des règles fiscales internationales à l'écart de l'ONU, en était alors à sa quatrième année d'un processus initialement annoncé comme s'étendant sur deux ans, à compter de janvier 2019. Outre le sentiment croissant d'incapacité de l'organisation à mettre en œuvre des réformes efficaces, l'on ressentait une colère contenue face à l'incapacité de l'OCDE à tenir sa promesse d'inclusivité.

Les pays du Sud avaient été poussés à adhérer au « Cadre inclusif », ce qui impliquait d'accepter les « normes minimales » du Plan d'action initial sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS)*, dans l'élaboration duquel ils n'avaient pas eu*

leur mot à dire. En contrepartie, le Cadre inclusif allait désormais définir le mandat des travaux de l'OCDE, y compris les réformes « BEPS 2.0 » qui devaient se dérouler de 2019 à 2020 et remédier aux faiblesses flagrantes du plan d'action initial.

Mais dès les six premiers mois, l'OCDE avait écarté les décisions du Cadre inclusif. Le plus flagrant est que le secrétariat de l'OCDE a tout simplement refusé de fournir l'analyse de la proposition du G24[1] que le Cadre inclusif avait jugée nécessaire. Le secrétariat a préféré explorer des options défendues par une poignée de membres de l'OCDE uniquement. Au fil du temps, alors que l'OCDE continuait de revendiquer un soutien « consensuel » malgré l'absence de tout mécanisme décisionnel formel et de toute transparence quant à la manière dont ces positions « consensuelles » étaient élaborées, les membres du Cadre inclusif ont perdu tout espoir de pouvoir faire entendre leur voix de manière significative.

Alors que le vernis d'inclusivité de l'OCDE s'effritait, les ministres africains des Finances ont publié une déclaration appelant l'ONU à entamer plutôt des négociations sur une convention fiscale des Nations unies. Cela a conduit à une résolution de l'ONU chargeant le Secrétaire général d'examiner les dispositions actuelles. Son rapport de 2023, qui concluait que ces dispositions étaient à la fois exclusives et inefficaces, a étayé la résolution suivante, par laquelle l'Assemblée générale s'est engagée à mener des négociations et a créé le Comité ad hoc chargé de rédiger le mandat d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale. Les travaux du comité ad hoc s'étant achevés en août 2024, l'Assemblée générale a adopté la résolution définissant l'ensemble du processus de négociation, qui devait se dérouler de février 2025 à 2027.

1.2 Le clivage fondamental – et pourquoi il n'a pas mis un terme aux négociations

Deux points essentiels de ce processus méritent d'être soulignés. Premièrement, la division attendue entre les pays membres de l'OCDE et le G77[2] ne s'est pas pleinement matérialisée. Bien qu'il y ait eu diverses abstentions à certains moments, l'opposition s'est finalement limitée à quelques voix perturbatrices seulement. En novembre 2023, 48 pays – principalement des membres de l'OCDE, dont tous les pays de l'UE et le Royaume-Uni – ont voté, sans succès, contre la création du comité ad hoc chargé de rédiger le mandat. En août 2024, seuls 8 pays ont voté contre l'adoption du mandat qui avait été rédigé : le Royaume-Uni, les États-Unis, le Canada, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et Israël. Lors du vote final en décembre 2024, l'Argentine de Javier Milei s'est jointe aux opposants.

Le deuxième point intéressant, cependant, est qu'une telle division n'a pas marqué la fin de l'initiative. Au contraire, les dés étaient jetés pour que les négociations avancent. Souvent, une poignée de pays parmi les plus puissants s'opposant à une mesure bénéficiant d'un large soutien a conduit à une impasse à l'ONU. Même si une résolution peut être adoptée, les opposants ont souvent profité de l'absence d'unanimité pour bloquer tout progrès concret. Cela peut se traduire par le refus d'allouer les fonds nécessaires, ou simplement par le boycott des négociations afin de rendre tout progrès impossible (comme cela s'est produit, par exemple, dans le cadre de la restructuration de la dette internationale).

Mais dans ce cas précis, les travaux se sont poursuivis sans encombre. Même lorsque le délégué des États-Unis s'est levé lors de la première séance officielle, a dénoncé la procédure

et a appelé tous les autres pays à quitter la salle avec lui, le silence a régné. Le Royaume-Uni et le Canada ont ensuite pris la parole, apparemment indifférents, et se sont concentrés sur leurs positions respectives. Le délégué américain a fini par sortir en traînant les pieds, seul.

La raison de cette mise à l'écart des États-Unis est essentielle pour comprendre le contexte des négociations. Les autres pays de l'OCDE sont tout à fait habitués à ce que les États-Unis exercent leur droit de veto au sein de l'OCDE – comme ce fut le cas tout récemment dans le cadre de l'accord « juxtaposé », qui a sapé le principe même de l'impôt minimum mondial en accordant une exemption arbitraire aux multinationales américaines.

Mais à l'ONU, ces mêmes pays reconnaissent que, qu'ils le veuillent ou non, ils ne peuvent désormais plus empêcher l'avancement d'une convention menée par le G77. Plus encore, une convention négociée au sein du G77 pourrait être extrêmement progressiste et aurait des implications claires en matière de droits d'imposition sur les bénéfices réalisés dans les pays du G77 par les multinationales issues des pays membres de l'OCDE.

C'est pourquoi les négociations sont aujourd'hui presque entièrement ouvertes à tous. Et cela explique également en grande partie la dynamique qui s'installe alors que les négociations entrent dans leur phase finale.

1.3 La dynamique de négociation

Un aspect de cette dynamique semble essentiellement culturel. La plupart des pays de l'OCDE sont principalement représentés par des fonctionnaires des ministères des Finances ou des Impôts, et ont peut-être hésité à faire intervenir leurs propres délégations auprès des Nations unies ou des fonctionnaires de leur ministère des Affaires étrangères. Cela a deux conséquences. Premièrement, ces personnes se sont parfois montrées visiblement mal à l'aise dans le cadre des travaux de l'ONU. Ayant tendance à rester entre collègues d'autres pays de l'OCDE, elles ont également souvent formulé leurs remarques sous forme de questions concernant le fonctionnement de l'ONU – alors que la connaissance de ce fonctionnement pourrait être considérée comme une exigence tout à fait fondamentale pour quiconque exerce les fonctions de délégué auprès de l'ONU. Les négociations aux Nations unies se déroulent en grande partie en public, mais les demandes de certains pays de l'OCDE visant à passer en séance à huis clos, afin de définir leurs positions en privé uniquement, constituent une constante.

Le deuxième aspect est que les positions ont souvent été fondées sur une défense des pratiques actuelles de l'OCDE. De plus, celles-ci ont souvent été défendues avec une telle véhémence qu'elles en ont perdu toute crédibilité. L'échec des négociations « BEPS 2.0 » de l'OCDE, tant sur le plan de l'inclusivité que de l'efficacité, n'est un secret pour personne. À un certain stade, ce processus présentait un potentiel considérable, notamment la création d'une base technique pour la taxation unitaire dans le Pilier 1 et le soutien conceptuel à un impôt minimum mondial dans le Pilier 2. Mais aucun de ces deux éléments n'a été concrétisé dans la pratique, car les négociations déséquilibrées et menées à huis clos ont conduit à l'introduction de failles irrémédiables dans le Pilier 2, ainsi qu'à un veto explicite des États-Unis visant à empêcher que le Pilier 1, aujourd'hui profondément déficient, ne soit jamais mis en œuvre.

La menace que fait peser l'administration américaine sur la souveraineté fiscale nationale des autres membres de l'OCDE est désormais tout à fait manifeste. De même, les données sont

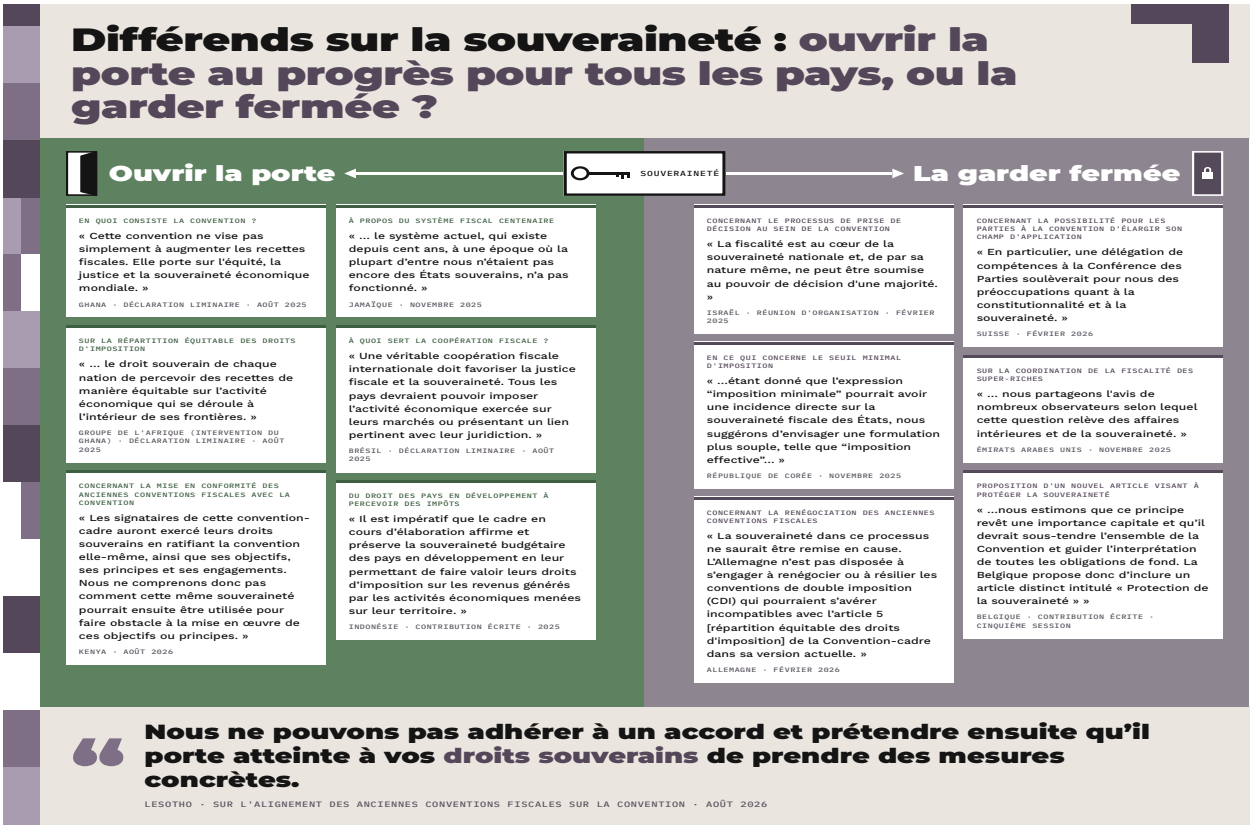
claires et largement accessibles (notamment dans le rapport 2023 du Secrétaire général) quant au caractère exclusif de l'OCDE et des accords qui y sont liés.[3]

Et pourtant, à titre individuel, la plupart de ces délégués évoluent dans un contexte où l'OCDE a toujours été une source de conseils techniques utiles en matière fiscale, et où les méthodes de travail, si elles ne font pas l'unanimité, sont à tout le moins confortables et familières.

Si ces éléments influencent le déroulement quotidien des négociations, la dynamique sous-jacente est bien plus profonde. La plupart des pays de l'OCDE sont restés à la table des négociations non pas pour contribuer à un résultat ambitieux, mais pour l'empêcher. Cependant, comme l'a révélé le vote sur la résolution sous-jacente, les pays de l'OCDE n'ont pas le pouvoir de bloquer toute avancée.

La figure 1.1 montre comment les délégations ont invoqué la souveraineté au cours des négociations. L'analyse textuelle révèle que, de manière générale, les délégués des pays membres de l'OCDE ont eu tendance à mettre davantage l'accent sur la protection des intérêts nationaux que sur la possibilité d'instaurer des droits d'imposition équitables ou de financer les services publics de manière durable. Les pays du G77 font preuve d'une plus grande diversité à cet égard, mais penchent largement en faveur d'une adhésion positive à un système plus équitable et plus efficace, plutôt que d'adopter une posture défensive axée sur une conception étroite de la souveraineté.

Figure 1.1. Différends sur la souveraineté : ouvrir la porte au progrès pour tous les pays, ou la garder fermée ?



La figure montre comment certaines délégations participant aux négociations sur la Convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale ont invoqué la souveraineté. Certaines s'en servent pour ouvrir la Convention à une fiscalité plus équitable, d'autres pour maintenir cette porte fermée. Les citations sont tirées de déclarations et de contributions écrites adressées au Comité de négociation intergouvernemental en 2025 et 2026. Les citations orales sont extraites des transcriptions automatiques de l'ONU.

Selon cette vision négative, la souveraineté est considérée comme la liberté de mener n'importe quelle politique fiscale au niveau national, indépendamment des instruments internationaux – ce qui constitue le fondement permettant de faire obstacle à tout progrès en matière de coopération. Elle s'oppose radicalement à une perspective plus ouverte qui reconnaît que la souveraineté peut être renforcée par la coopération internationale : que la transparence, l'échange d'informations et la coopération judiciaire et au sens large peuvent ouvrir la voie et donner aux États les moyens de mettre en œuvre une fiscalité efficace et progressiste ; et que l'action collective peut remédier au problème d'une superpuissance tyrannique agissant à la demande de ses multinationales pratiquant l'agressivité fiscale.

Il ne fait aucun doute que les pays de l'OCDE s'efforcent d'édulcorer la Convention, afin que son texte soit aussi faible que possible au moment du vote. L'insistance constante sur le fait que la Convention ne puisse être qu'un document « de haut niveau » et ne doive comporter aucune obligation juridiquement contraignante – voire, si possible, aucune substance significative – témoigne clairement de cette approche.

Mais cela peut s'expliquer par deux possibilités bien distinctes. La première est que l'on cherche à réduire les ambitions afin de s'éloigner du texte final, laissant ainsi aux pays du G77 une convention qui ne s'appliquerait qu'entre eux et dont les dispositions seraient relativement peu contraignantes. Bien que cela relève clairement de la mauvaise foi, ce scénario n'est pas inconcevable.

L'autre possibilité est que les membres de l'OCDE édulcorent le texte *afin de pouvoir le signer*. Selon ce point de vue, les membres de l'OCDE restent engagés dans le processus afin d'influencer les futures négociations des Conférences des Parties, au cours desquelles les engagements de haut niveau pris dans le cadre de la Convention seront transformés en obligations spécifiques et juridiquement contraignantes.

À ce stade également, le « risque » que les pays du G77 mettent en place des mesures fiscales efficaces semble trop important pour que les membres de l'OCDE renoncent à leur place à la table des négociations. Dans ce contexte, les sessions restantes des négociations revêtent un caractère tout à fait particulier.

Il est intéressant de noter que, lors des discussions précédentes, le Groupe des pays africains s'était montré disposé à adopter une simple convention multilatérale, qui aurait apporté une série de modifications ponctuelles sans pour autant créer d'organe-cadre chargé de diriger les travaux à l'avenir. Ce n'est que lorsque cette proposition a été rejetée d'emblée par les membres de l'OCDE que la décision a été prise de privilégier l'option d'une convention-cadre – ce qui a conduit à la situation actuelle, dans laquelle il semble peu probable que les membres de l'OCDE décident de s'en écarter.

1.4 Élargir la marge de convergence

Les manuels occidentaux consacrés à la négociation commerciale soulignent l'importance de comprendre la « zone d'accord possible » entre les parties. Cela est essentiel pour identifier l'éventail des résultats possibles et, fort de cette connaissance, pour faire suffisamment pression afin d'atteindre les objectifs souhaités – sans pour autant aller trop loin au risque de faire échouer la négociation.

Jusqu'à présent, le processus a consisté à tourner autour d'une question : dans quelle mesure le G77, mené par le Groupe des pays africains, peut-il exiger des engagements concrets en faveur d'une coopération fiscale inclusive, sans pour autant amener les membres de l'OCDE à rejeter le processus dans son ensemble ?

Comme nous l'avons vu, la position de l'OCDE est toutefois fondamentalement fragile. Les « lignes rouges » exprimées constituent, dans l'ensemble, des demandes visant à *retarder* l'introduction d'obligations contraignantes, plutôt qu'un refus de les autoriser ; et une insistance à reconnaître l'existence des accords actuels de l'OCDE et des accords connexes, plutôt qu'un refus d'envisager, à terme, des alternatives plus inclusives dans le cadre de la Convention.

Les membres de l'OCDE sont freinés par la possibilité que les pays du G77, laissés à eux-mêmes, adoptent des mesures fiscales efficaces visant à assurer une répartition équitable des droits d'imposition, conformément au mandat convenu et au projet actuel d'article 5 de la Convention.

Une telle mesure, comme le confirmera le présent rapport, entraînerait une augmentation spectaculaire des recettes – y compris pour les États membres de l'OCDE eux-mêmes. Mais elle confirmerait également que le rôle de l'OCDE en tant qu'organisation fiscale risquerait de se limiter à une dimension régionale, réservée à ses seuls membres, à l'instar du rôle de l'ATAF pour les pays africains, par exemple.

Tant que les membres de l'OCDE laisseront leurs négociations être menées par des délégués techniques qui semblent privilégier l'adhésion à l'OCDE au détriment d'une fiscalité efficace, ces pays passeront à côté de ressources financières. Des ressources que leurs propres citoyens réclament qu'elles soient utilisées pour investir dans les services publics et pour atténuer les aspects les plus pénibles de la vie quotidienne. Ce refus ne résulte pas nécessairement d'une mauvaise foi, mais peut-être d'une conception répandue parmi les délégués des pays membres de l'OCDE selon laquelle les négociations constituent un jeu à somme nulle – dans lequel tout gain pour les pays du G77 impliquerait nécessairement une perte pour les membres de l'OCDE. Comme le montre très clairement le présent rapport, il s'agirait là d'une conception tout à fait erronée.

Ces négociations constituent en effet un jeu à somme positive. Presque tous les pays ont tout à gagner, et largement, à adopter une approche fondée sur la coopération.

Néanmoins, de nombreux délégués – y compris certains n'appartenant pas à l'OCDE – ont recouru à un discours prônant la « souveraineté avant tout ». Parmi les pays partisans de cette approche, deux groupes se dégagent clairement. Le premier regroupe les juridictions qui comptent le plus sur la promotion de l'abus fiscal au détriment des autres. Leur attitude défensive et obstructionniste est plus compréhensible compte tenu de l'impact des avancées en la matière sur leurs recettes.

L'autre groupe, en revanche, est constitué des principaux membres de l'OCDE qui tireraient un avantage considérable des progrès réalisés dans le cadre de la Convention. Les sommes qui restent sur la table, comme le montrera ce rapport, font que la position de ces pays revient à se nuire à eux-mêmes de manière insensée.

Nous invitons les militants, les journalistes et le grand public de chaque pays à demander des comptes à leurs gouvernements et à leur poser la question suivante : Pourquoi laissez-vous notre argent sur la table ?

Notes du chapitre 1 : Renoncer à notre dû

1. ↑ Le Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre (G24) rassemble des pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine afin de coordonner leurs positions sur les questions monétaires internationales et de financement du développement.
2. ↑ Le Groupe des 77 (G77) est la plus grande coalition de pays en développement au sein des Nations unies. Fondé en 1964 par 77 pays, il compte aujourd'hui plus de 130 membres.
3. ↑ UNITED NATIONS. *Promotion of Inclusive and Effective International Tax Cooperation at the United Nations: Report of the Secretary-General*. A/78/235. New York : United Nations, 2023. URL : https://undocs.org/A/78/235.

2. Ce que le monde perd à cause de l'abus à l'impôt sur les sociétés

En 2023, dernière année pour laquelle des données complètes sont disponibles, les pays du monde entier ont perdu environ 475 milliards de dollars américains de recettes fiscales provenant de l'impôt sur les sociétés, car les multinationales ont transféré leurs bénéfices vers des juridictions à faible imposition au lieu de les déclarer là où l'activité économique avait lieu. Ces pertes touchent le monde entier : les pays de l'OCDE sont ceux qui perdent le plus en valeur absolue, tandis que les pays non membres de l'OCDE subissent les pertes les plus importantes par rapport aux recettes fiscales qu'ils perçoivent actuellement auprès des sociétés multinationales. Comme le montre ce chapitre, pour chaque dollar américain de recettes fiscales perçu par un paradis fiscal[1], les autres pays perdent près de 7 dollars. L'abus à l'impôt sur les sociétés ne constitue donc pas simplement une redistribution des recettes fiscales entre les pays, mais un jeu à somme négative de grande ampleur.

Dans le même ordre d'idées, cependant, changer la donne par la coopération en fait un jeu à somme positive. L'instauration de droits d'imposition équitables pour un pays ne doit pas nécessairement se faire au détriment des autres. Au contraire, presque tous les pays ont tout à gagner à ce que l'impôt soit payé là où les bénéfices sont générés.

2.1 Estimation des bénéfices transférés et des pertes de recettes

Dans ce chapitre, nous évaluons de manière systématique le montant des recettes fiscales que les pays du monde entier perdent en raison du transfert de bénéfices des sociétés multinationales. Les données publiques disponibles au niveau des entreprises ne couvrant encore qu'un nombre limité de sociétés multinationales, nous utilisons des données agrégées de l'OCDE portant sur les années 2016 à 2023. Ces données issues des déclarations pays par pays indiquent, de manière agrégée pour les grandes sociétés multinationales dont le siège social est situé dans une juridiction donnée, où se trouvent leurs salariés, où elles déclarent leurs chiffres d'affaires et leurs bénéfices, et où elles paient – ou ne paient pas – l'impôt sur les sociétés. Ces données ne permettent pas d'identifier les entreprises individuelles, ce qui rend impossible de déterminer quelles sociétés multinationales précisément sont les principales responsables de ces pertes.[2] Dans le chapitre suivant, nous complétons donc notre analyse par des exemples tirés d'entreprises individuelles, en utilisant des données au niveau des entreprises publiées dans le cadre de l'obligation de déclaration publique pays par pays imposée par l'UE.[3]

Encadré 2.1: Où les bénéfices sont-ils générés ?

Pour identifier les bénéfices transférés, nous avons besoin d'un point de référence indiquant où les bénéfices des multinationales sont légitimement générés. Les bénéfices sont générés par une combinaison de production, c'est-à-dire le travail consacré aux produits et aux services, et de consommation, c'est-à-dire les clients qui les achètent et auprès desquels les entreprises réalisent leur chiffre d'affaires. Nous mesurons donc l'activité économique qui sous-tend les bénéfices d'une multinationale dans un pays en accordant le même poids à son volet production, représenté par le nombre de ses employés dans ce pays, et à son volet consommation, représenté par son chiffre d'affaires réalisé auprès de clients dans ce pays.

Pour bien rendre compte du pays qui contribue aux ventes, celles-ci doivent être mesurées là où se trouve le client final (« par destination »). Malheureusement, malgré les appels de la société civile et des universitaires, l'OCDE a refusé d'exiger des multinationales qu'elles déclarent leurs ventes en fonction du lieu où se trouvent leurs clients. Les ventes sont plutôt déclarées dans les juridictions où se trouvent les sociétés qui vendent. Cela pose problème, car les ventes peuvent être acheminées de manière stratégique par des juridictions à faible fiscalité alors que les clients se trouvent ailleurs, ce qui fausse la mesure de l'activité économique. Nous estimons donc les ventes des multinationales par destination, comme l'expliquent notre note méthodologique, disponible ici, et notre étude sur la taxation unitaire.[6]

Notre note méthodologique, disponible ici, présente également des résultats obtenus avec d'autres façons de mesurer l'activité économique. Les résultats vont globalement dans le même sens.

Pour estimer le montant des bénéfices transférés, nous comparons la part de chaque pays dans l'activité économique des multinationales (voir encadré 2.1) à la part des bénéfices qu'elles y déclarent[4]. Si les multinationales déclarent dans un pays des bénéfices supérieurs à ce que leur activité économique justifierait, nous considérons cet excédent comme des bénéfices transférés vers ce pays. À l'inverse, si elles déclarent des bénéfices inférieurs à ce que leur activité économique justifierait, nous considérons ce déficit comme des bénéfices transférés hors de ce pays.[5] Pour estimer les pertes fiscales subies en raison de ce transfert de bénéfices, nous multiplions les bénéfices perdus par le taux d'imposition qu'une entreprise aurait dû payer sur ceux-ci. Pour estimer les gains des pays ayant bénéficié de ces bénéfices transférés, nous multiplions les bénéfices excédentaires par le taux d'imposition moyen appliqué dans ces pays (voir encadré 2.2).

Nos estimations concernant l'évolution des recettes peuvent être interprétées de deux manières. Rétrospectivement, elles évaluent ce que les pays ont perdu en raison du transfert de bénéfices des multinationales en 2023. Prospectivement, elles montrent ce que chaque pays pourrait gagner grâce à un système dans lequel les bénéfices sont imposés là où l'activité économique a lieu : la taxation unitaire avec répartition selon une formule (voir encadré 2.4).

Encadré 2.2: Quels taux d'imposition nous utilisons

Pour convertir les bénéfices transférés en recettes fiscales, il faut deux taux d'imposition : l'un pour estimer les pertes liées aux bénéfices qui ont quitté un pays, l'autre pour estimer les gains liés aux bénéfices qui ont été transférés vers un pays. Comme l'explique ce chapitre, le transfert de bénéfices est stratégique : une multinationale cherche à échapper aux taux d'imposition les plus élevés dans le pays où elle exerce ses activités et à obtenir les taux les plus bas possibles dans le pays vers lequel elle transfère ses bénéfices.

Pour les bénéfices transférés hors d'un pays, nous supposons donc qu'ils auraient été imposés au taux légal de l'impôt sur les sociétés de ce pays. Les bénéfices sont transférés pour échapper à ce taux, qui est donc celui auquel ils auraient très probablement été soumis s'ils n'avaient pas été transférés. Là où les entreprises comptabilisent trop de bénéfices, nous appliquons le taux d'imposition effectif moyen que les multinationales paient dans ce pays, dans la limite de son taux légal, et un taux nul dans les juridictions sans aucun impôt sur les sociétés, comme les îles Caïmans, où l'impôt déclaré par les multinationales a été versé à d'autres pays. Cette moyenne surestime probablement l'impôt perçu sur les bénéfices transférés, car elle couvre aussi des bénéfices adossés à une activité réelle et imposés à des taux plus élevés dans le pays de destination, alors que les bénéfices transférés sont orientés vers les composantes du système fiscal qui les imposent le moins, comme les régimes de type *patent box* et d'autres régimes préférentiels. Nos estimations des gains tirés du transfert de bénéfices dans ce chapitre sont donc probablement trop élevées.

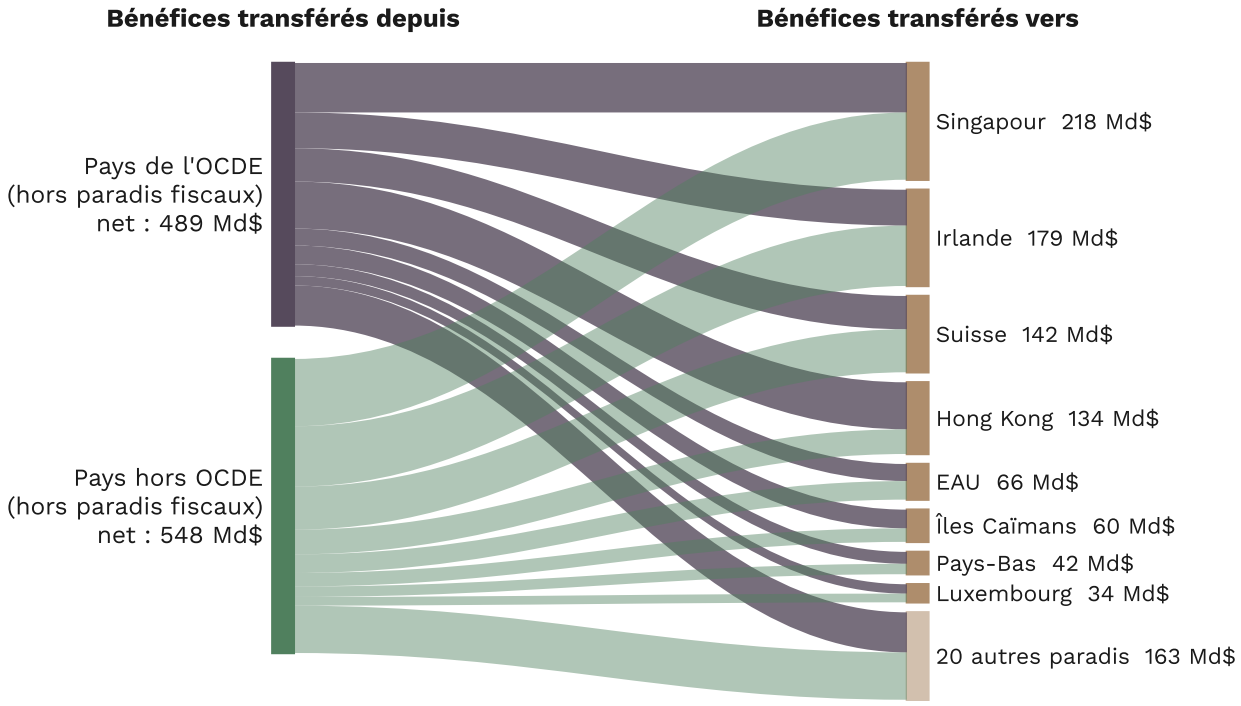
Les déclarations pays par pays publiques des entreprises, examinées à la section 3.4, nous permettent d'évaluer plus précisément le taux d'imposition effectivement payé sur les bénéfices transférés dans le pays de destination : là où les multinationales comptabilisent trop de bénéfices, le taux qu'elles paient est inférieur au taux moyen de l'ensemble des multinationales déclarantes dans les mêmes pays, nettement inférieur au taux légal et considérablement inférieur au taux payé sur place par les autres entreprises qui y déclarent trop peu de bénéfices (figure 3.3). Cela vaut aussi bien pour les paradis fiscaux que pour les autres pays. Comme le taux que paient ces multinationales couvre aussi la part de leurs bénéfices qui correspond à leur activité, le taux appliqué à la seule part transférée est probablement encore plus bas. Là où les multinationales déclarent trop peu de bénéfices, en revanche, elles paient en moyenne un taux proche du taux légal, ce qui conforte notre choix d'évaluer à ce taux les bénéfices que ces pays perdent.

Notre note méthodologique, disponible ici, examine plus en détail le choix des taux et présente des estimations avec d'autres taux.

2.2 Le transfert de bénéfices prive de recettes tant les pays de l'OCDE que ceux qui n'en font pas partie

En 2023, plus de 1 000 milliards de dollars américains de bénéfices ont été transférés du reste du monde vers des paradis fiscaux, comme l'illustre la figure 2.1:[7] après prise en compte des bénéfices transférés dans le sens inverse, les pays de l'OCDE ont perdu 489 milliards de dollars américains de bénéfices et les pays non membres de l'OCDE 548 milliards de dollars

Figure 2.1. Comment le transfert de bénéfices a lieu en 2023



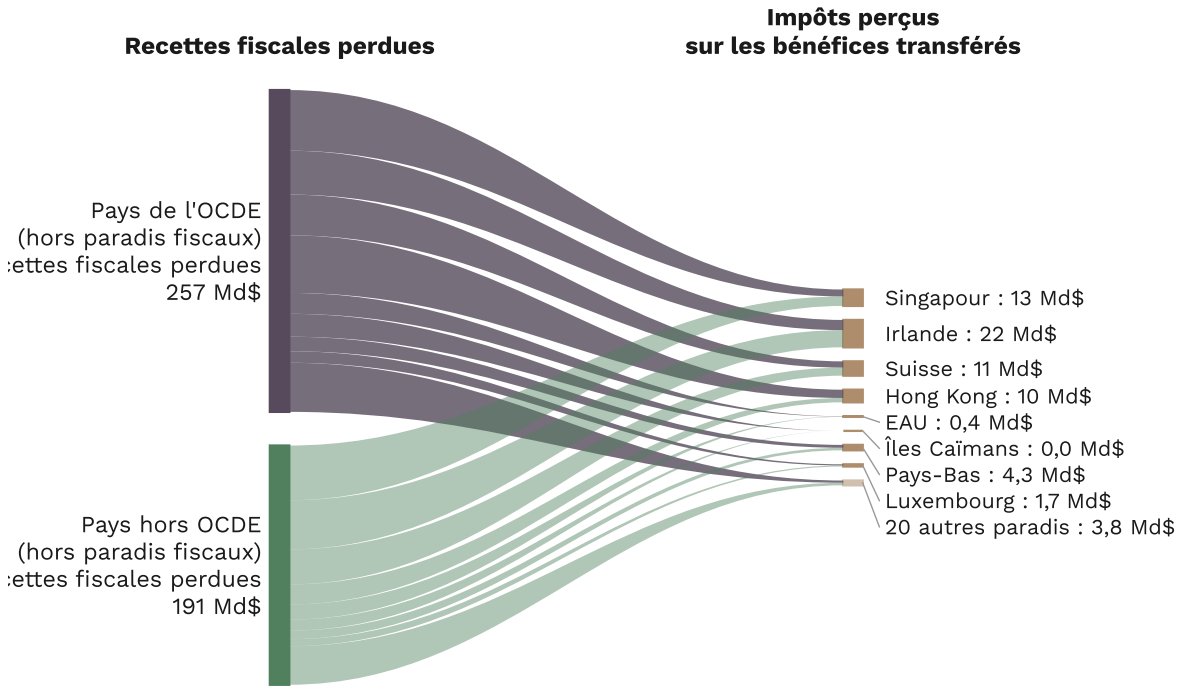
Le graphique présente les bénéfices nets estimés transférés depuis les pays de l'OCDE et d'autres pays ne constituant pas des paradis fiscaux vers des paradis fiscaux en 2023. Nous considérons que des bénéfices ont été transférés vers une juridiction lorsque des multinationales dont le siège social est situé dans un pays donné déclarent dans ce pays des bénéfices supérieurs à ce que justifierait leur activité économique, mesurée par la répartition pondérée à parts égales de leurs effectifs et de leur chiffre d'affaires réalisé auprès de clients dans cette juridiction (voir encadré 2.1). Les bénéfices issus du pétrole, du gaz et de l'exploitation minière sont exclus. Pour chaque groupe de pays, les bénéfices transférés vers l'extérieur sont compensés par les bénéfices transférés vers l'intérieur. Les paradis fiscaux sont classés en fonction à la fois de leurs politiques fiscales problématiques et des flux entrants de bénéfices transférés (voir encadré 2.3). Les montants sont extrapolés à partir des données par pays disponibles pour les multinationales concernées, afin de couvrir l'ensemble des multinationales. L'analyse repose sur les données agrégées issues des déclarations pays par pays de l'OCDE. Toutes les valeurs sont exprimées en dollars américains aux prix de 2025. Les détails méthodologiques complets figurent dans la note méthodologique ci-jointe, disponible ici.

américains (ces montants excluent les paradis fiscaux des deux groupes). Huit juridictions seulement ont représenté 84 % des bénéfices transférés vers des paradis fiscaux : Singapour, l'Irlande, la Suisse, Hong Kong, les Émirats arabes unis, les îles Caïmans, les Pays-Bas et le Luxembourg.

Aussi injuste que cela puisse paraître, le transfert de bénéfices est un jeu à somme nulle : chaque dollar de bénéfice qui manque à un pays apparaît dans un autre. Il n'en va pas de même pour les recettes fiscales. En 2023, les pays qui ne sont pas des paradis fiscaux ont perdu, en termes nets, 448 milliards de dollars américains de recettes du fait du transfert de bénéfices, tandis que les paradis fiscaux bénéficiaires n'ont perçu que 67 milliards de dollars américains (figure 2.2). Pour chaque dollar perçu dans un paradis fiscal, les autres pays perdent donc 6,71 dollars américains.

C'est précisément ce déséquilibre qui rend le transfert de bénéfices avantageux pour les multinationales et préjudiciable au monde dans son ensemble. Cela illustre également comment un petit groupe de paradis fiscaux, bien qu'il ne perçoive qu'une fraction des recettes fiscales perdues ailleurs[8], permet aux multinationales d'échapper au paiement de leur juste part dans les pays où elles emploient des travailleurs, vendent leurs produits à des

Figure 2.2. Recettes fiscales perdues en raison du transfert de bénéfices et impôts perçus sur les bénéfices transférés, 2023



La figure présente les pertes estimées de recettes fiscales nettes provenant de l'impôt sur les sociétés subies par les pays de l'OCDE et les pays non membres de l'OCDE en raison du transfert de bénéfices en 2023, en excluant les paradis fiscaux de ces deux groupes, ainsi que les recettes fiscales perçues par les paradis fiscaux bénéficiaires. Les flux entre les deux groupes suivent les flux de bénéfices illustrés dans la figure 2.1. Nous considérons que des bénéfices ont été transférés vers une juridiction lorsque des multinationales dont le siège social est situé dans un pays donné y déclarent des bénéfices supérieurs à ce que leur activité économique justifierait, mesurée par leurs parts pondérées de manière égale en termes d'effectifs et de chiffre d'affaires réalisé auprès des clients dans cette juridiction (voir encadré 2.1). Les bénéfices issus du pétrole, du gaz et de l'exploitation minière sont exclus. Pour chaque pays, nous estimons l'impôt perdu sur les bénéfices transférés vers l'extérieur à son taux légal de l'impôt sur les sociétés, et l'impôt perçu sur les bénéfices transférés vers l'intérieur au taux d'imposition effectif moyen de l'impôt sur les sociétés que les multinationales y paient (voir encadré 2.2). Pour les groupes de gauche, ces deux montants sont compensés pour chaque pays avant d'être additionnés au sein de chaque groupe. Le côté droit présente l'impôt perçu sur les bénéfices transférés vers chaque paradis fiscal bénéficiaire. Les paradis fiscaux sont classés en fonction à la fois de leurs politiques fiscales problématiques et des flux de bénéfices transférés (voir encadré 2.3). Les montants sont extrapolés à l'ensemble des multinationales à partir des données pays par pays disponibles pour celles d'entre elles pour lesquelles ces données sont suffisantes. L'analyse repose sur les statistiques agrégées de l'OCDE relatives à la déclaration pays par pays, sur les taux légaux de l'impôt sur les sociétés fournis par l'OCDE et la Tax Foundation, ainsi que sur nos propres calculs. Toutes les valeurs sont exprimées en dollars américains aux prix de 2025. Les détails méthodologiques complets figurent dans la note méthodologique jointe, disponible ici.

clients et bénéficient d'infrastructures et de services publics – les fondements mêmes qui leur permettent, en premier lieu, de générer des bénéfices.

Encadré 2.3: Qu'est-ce qu'un paradis fiscal ? Les problèmes liés à une distinction binaire

Il n'existe pas de frontière nette entre les « paradis fiscaux » et les pays « non paradisiaques » en matière fiscale. Presque tous les pays disposent de règles fiscales qui, à des degrés divers, permettent aux multinationales de réduire l'impôt sur les bénéfices générés ailleurs. Même les pays appliquant des taux de l'impôt sur les sociétés relativement élevés peuvent proposer des régimes préférentiels qui attirent les bénéfices transférés. De plus, le fait qu'un pays agisse ou non comme un paradis fiscal ne dépend pas uniquement de ses règles fiscales, mais également de la manière dont ces règles

interagissent avec celles d'autres pays.[9] L'indice des paradis fiscaux pour les entreprises du Tax Justice Network évalue donc les juridictions sur un spectre, en mesurant dans quelle mesure leurs règles favorisent l'abus à l'impôt sur les sociétés des entreprises. Il prend également en compte l'ampleur de l'activité financière des multinationales dans chaque juridiction : plus les multinationales recourent à une juridiction, plus le préjudice mondial potentiel causé par des règles facilitant l'abus fiscal est important.

Les listes binaires de paradis fiscaux peuvent être trompeuses. Elles laissent entendre que certains pays sont responsables de faciliter les abus fiscaux tandis que d'autres ne le sont pas, occultant ainsi le rôle des pays qui ne figurent pas sur ces listes. Ces listes sont également susceptibles d'être influencées par des considérations politiques, mettant souvent en avant des juridictions de petite taille tout en négligeant des pays plus grands et plus puissants.[10] La liste de l'UE des juridictions non coopératives à des fins fiscales, qui détermine les pays devant figurer dans les déclarations publiques pays par pays (voir le chapitre suivant), par exemple, recense actuellement huit juridictions, parmi lesquelles les Samoa américaines, Guam et les Palaos, tandis qu'une deuxième liste recense dix juridictions ayant des engagements en suspens en matière de réformes fiscales, parmi lesquelles l'Eswatini, le Groenland et le Monténégro.[11] Comme ces listes ne couvrent que des juridictions extérieures à l'UE, les États membres de l'UE ne peuvent figurer dans aucune de ces deux catégories, et aucune des huit juridictions ayant reçu 84 % des bénéfices transférés vers des paradis fiscaux en 2023 (figure 2.1) ne figure sur l'une ou l'autre de ces listes.

Néanmoins, dans ce chapitre, nous présentons les paradis fiscaux séparément des autres pays dans certaines figures afin d'illustrer une tendance spécifique : un groupe relativement restreint de juridictions reçoit une part importante des bénéfices transférés depuis d'autres pays. Nous classons les paradis fiscaux en fonction à la fois des politiques fiscales qui facilitent le transfert de bénéfices et des flux entrants observés de ces bénéfices transférés. Une juridiction est considérée comme un paradis fiscal si elle obtient un score d'au moins 65 sur 100 selon le « Haven Score » de l'Indice des paradis fiscaux pour les entreprises 2025 du Tax Justice Network et si les multinationales y ont comptabilisé davantage de bénéfices que ne le justifie leur activité économique au cours d'au moins deux des sept années comprises entre 2016–2019 et 2021–2023.[12] À celles-ci, nous ajoutons trois juridictions que l'indice ne couvre pas, mais dans lesquelles les multinationales ont également comptabilisé des bénéfices excédentaires : la Barbade et Porto Rico, que des recherches antérieures ont classées comme paradis fiscaux,[13] ainsi que le Territoire britannique de l'océan Indien.

Nous établissons cette distinction à titre illustratif, sans pour autant suggérer que les juridictions se répartissent en deux catégories fondamentalement différentes. Cette classification est spécifique à notre analyse et à la période couverte par nos données ; il ne s'agit pas d'une classification permanente des pays. Nous ne sous-entendons pas que tous les bénéfices déclarés dans les paradis fiscaux font l'objet d'un transfert de bénéfices, ni que d'autres pays ne facilitent pas ce transfert ou n'en tirent pas profit. Au contraire, nos estimations portent sur l'ensemble des bénéfices comptabilisés au-delà de ce que justifie l'activité économique d'un pays, que celui-ci soit ou non classé comme

paradis fiscal. En effet, les sections suivantes montrent que des transferts de bénéfices substantiels ont également lieu entre des pays n'appartenant pas à ce groupe.

Se concentrer uniquement sur les bénéfices transférés vers des paradis fiscaux revient à négliger un aspect important du transfert de bénéfices : ceux-ci sont également transférés entre des pays appliquant des taux de l'impôt sur les sociétés relativement élevés, en tirant parti de règles qui permettent d'imposer certains bénéfices à des taux nettement inférieurs (voir encadré 2.3). Il s'agit notamment des taux d'imposition préférentiels applicables aux revenus issus de la propriété intellectuelle, des déductions pour actifs incorporels et d'autres allègements fiscaux. En effet, une étude de l'OCDE révèle que 53 % des bénéfices des multinationales imposés à des taux d'imposition effectifs inférieurs à 15 % sont déclarés dans des juridictions où le taux d'imposition effectif moyen dépasse 15 %.[14] Tout comme tous les bénéfices déclarés dans des paradis fiscaux ne font pas l'objet d'un transfert, tous les bénéfices imposés dans le cadre de régimes préférentiels ne font pas non plus l'objet d'un transfert. Le problème se pose lorsque des bénéfices générés par une activité économique exercée ailleurs sont comptabilisés dans le cadre de ces régimes. Les pays subissent donc une perte de recettes fiscales non seulement lorsque les bénéfices sont transférés vers des juridictions ouvertement à faible imposition, mais également lorsqu'ils sont transférés vers des dispositifs à faible imposition mis en place dans des pays où le taux d'imposition serait autrement plus élevé. En conséquence, même les pays qui subissent globalement une perte due au transfert de bénéfices peuvent se soustraire mutuellement des bénéfices.

Si l'on tient compte des pertes de recettes liées à toutes les formes de transfert de bénéfices, et pas seulement vers les « paradis fiscaux », les pays ont perdu 475 milliards de dollars américains de recettes fiscales en raison du transfert de bénéfices en 2023. En d'autres termes, les pays du monde entier auraient tiré un avantage considérable d'un lien clair entre les droits d'imposition et l'activité économique. La figure 2.3 illustre ce qu'un tel système, applicable par le biais d'une taxation unitaire avec répartition selon une formule (voir encadré 2.4), apporterait à différents groupes de pays. Notre estimation, fondée uniquement sur les multinationales pour lesquelles nous disposons de données pays par pays suffisantes, s'élève à 405 milliards de dollars américains (barre vert foncé). Comme ces entreprises ne représentaient que 85 % de l'ensemble des bénéfices des sociétés multinationales en 2023, nous extrapolons cette estimation à 100 %, ce qui donne 475 milliards de dollars américains (la barre hachurée en vert clair indique la partie extrapolée).[15] Les pays qui attirent actuellement ces bénéfices transférés percevraient collectivement 81 milliards de dollars de moins si les impôts étaient payés là où l'activité économique a lieu (barre violette).[16] Si les sociétés multinationales avaient déclaré leurs bénéfices là où leur activité économique s'exerçait, le monde aurait perçu 23 % de recettes fiscales supplémentaires provenant de ces entreprises par rapport à ce qui a été effectivement perçu.

Si l'on examine les différents groupes de pays, les pays de l'OCDE qui subissent actuellement les conséquences du transfert de bénéfices gagneraient 281 milliards de dollars américains de recettes fiscales provenant de l'impôt sur les sociétés si les bénéfices étaient imposés là où l'activité économique a lieu, tandis que les pays de l'OCDE qui bénéficient de ces bénéfices transférés – en tête desquels l'Irlande – percevraient 55 milliards de dollars américains de moins. Dans l'ensemble, les pays de l'OCDE auraient pu percevoir 20 % de recettes fiscales

supplémentaires provenant des sociétés multinationales si les bénéfices avaient été imposés là où l'activité économique a lieu. Les pays du G77 gagneraient 186 milliards de dollars américains et perdraient 15 milliards, ce qui signifie qu'ils auraient pu percevoir 31 % de recettes supplémentaires si les impôts avaient été payés là où l'activité économique a lieu. En Amérique latine, des recettes fiscales récupérables de 59 milliards de dollars US et des pertes de recettes fiscales quasi nulles signifiaient que les pays auraient pu percevoir 55 % de recettes d'impôt sur les sociétés en plus auprès des sociétés multinationales par rapport à ce qu'ils ont perçu. Le Groupe des pays africains gagnerait 16 milliards de dollars US dans le cadre d'une taxation unitaire et ne perdrait pratiquement rien – il aurait pu percevoir près de deux fois plus. Au sein de l'UE, les gains potentiels de 122 milliards de dollars US liés à la taxation unitaire dépassaient de loin les pertes, estimées à 26 milliards de dollars US au maximum, pour les pays de l'UE bénéficiaires de bénéfices transférés, l'Irlande en tête. Sans ces transferts de bénéfices, l'UE aurait pu percevoir 37 % de recettes fiscales supplémentaires provenant des sociétés multinationales au titre de l'impôt sur les sociétés.

Encadré 2.4: Taxation unitaire avec répartition selon une formule

De « Payer là où vous déclarez »...

Les règles fiscales internationales actuelles considèrent généralement les différentes entités d'une société multinationale comme s'il s'agissait d'entreprises indépendantes. Chaque pays n'impose généralement que les bénéfices attribués aux entités opérant sur son territoire. Afin de garantir que le « juste » montant de bénéfices revienne à chaque entité, les différentes entités d'une société multinationale sont censées interagir entre elles « dans des conditions de pleine concurrence » — en échangeant des biens, des services, des prêts ou les droits d'utilisation d'une marque ou d'un brevet comme s'il s'agissait de parties non liées. Comme bon nombre de ces transactions intragroupe ne s'accompagnent d'aucun prix de marché observable, le système laisse aux sociétés multinationales une grande marge de manœuvre pour les structurer de manière à ce que leurs bénéfices soient comptabilisés là où la fiscalité est faible. Dans la pratique, les impôts sont dus là où les entreprises *déclarent* exercer leurs activités, plutôt que là où elles les exercent réellement. En conséquence, les pays peuvent ne percevoir que peu, voire aucun, impôt sur les sociétés auprès de sociétés multinationales exerçant des activités importantes sur leur territoire, même lorsque ces dernières sont très rentables à l'échelle mondiale, simplement parce que leurs entités locales ne déclarent que peu ou pas de bénéfices.

...à « Payer là où vous exercez vos activités »

La taxation unitaire avec répartition selon une formule permettrait au contraire de considérer une société multinationale pour ce qu'elle est : une seule et même société, dont les bénéfices mondiaux sont calculés globalement plutôt que séparément pour chaque entité.[17] Chaque pays dans lequel la multinationale exerce ses activités est alors autorisé à imposer une part de ces bénéfices, déterminée selon une formule reflétant l'activité économique réelle de la multinationale, telle que ses effectifs, ses actifs et son chiffre d'affaires réalisé auprès de ses clients. Avec une formule fondée sur les effectifs et le chiffre d'affaires réalisé auprès des clients, par exemple, un pays qui accueille 10 % des effectifs d'une multinationale et représente 10 % de son chiffre d'affaires réalisé auprès des clients pourrait imposer 10 % de ses bénéfices mondiaux. Les droits d'imposition

s'appliqueraient ainsi là où les multinationales emploient effectivement des travailleurs et vendent à leurs clients, plutôt que là où elles choisissent de comptabiliser leurs bénéfices : « payez là où vous exercez votre activité ».

Les avantages de la taxation unitaire

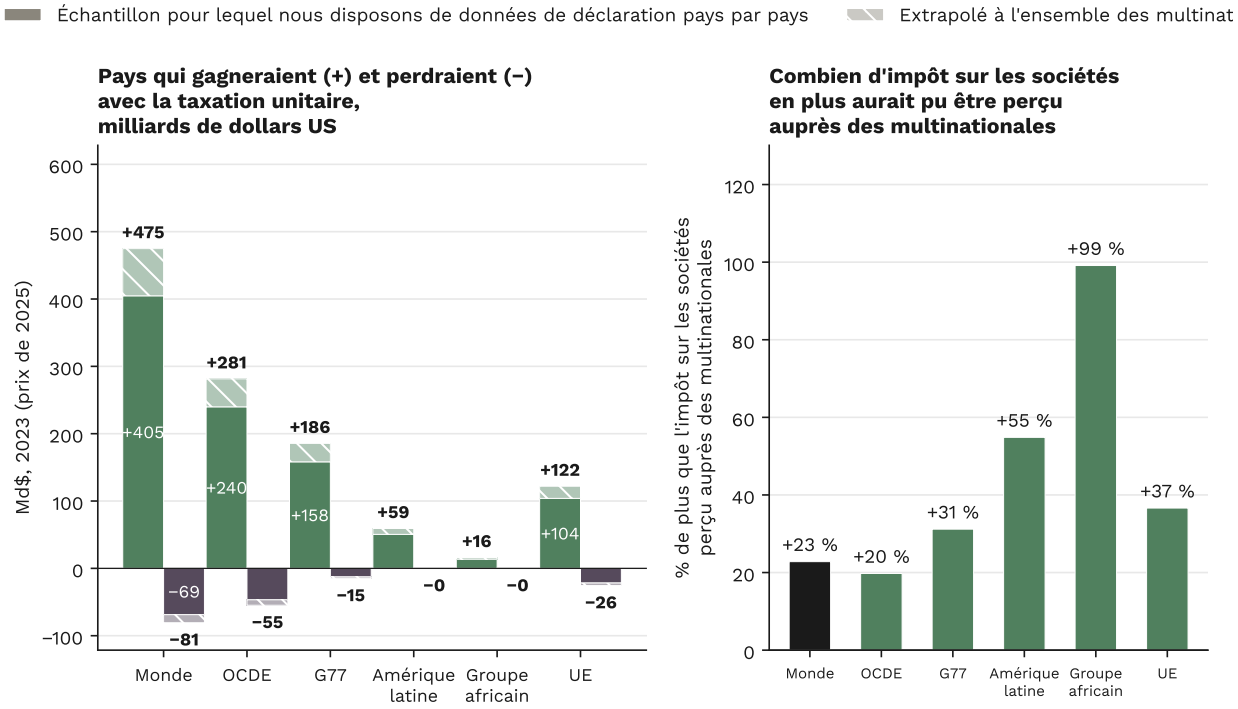
La taxation unitaire rend pratiquement impossible le transfert de bénéfices au sein d'un groupe multinational, car le transfert de bénéfices entre entités d'un même groupe ne modifie plus le lieu où ils sont imposés. Elle freine également la course au moins-disant fiscal : un taux d'imposition plus faible ne peut plus attirer des bénéfices comptabilisés sur le papier, mais uniquement une activité économique réelle. La taxation unitaire garantit en outre que chaque bénéfice n'est imposé qu'une seule fois — ce qui évite la double imposition — mais aussi au moins une fois — ce qui évite la non-imposition. Ce système est également plus simple tant pour les multinationales que pour les autorités fiscales, qui n'ont plus besoin de documenter, de vérifier et de contester les prix des transactions intragroupe. En conséquence, la taxation unitaire rétablit la souveraineté fiscale des pays : chaque pays reste libre de choisir son propre taux d'imposition, mais est également habilité à appliquer ce taux aux bénéfices générés à l'intérieur de ses frontières — là où les travailleurs produisent et où les clients achètent les biens et services qui rendent ces bénéfices possibles en premier lieu.

Vous trouverez une analyse détaillée et des estimations de recettes relatives à la taxation unitaire, fondées sur les moyennes de la période 2016-2022 hors 2020, dans Schultz et Cobham[18] ainsi que dans l'outil d'exploration de la taxation unitaire du Tax Justice Network. Le présent chapitre actualise ces estimations à l'aide des données de 2023.

Les estimations des pertes ou gains de recettes fiscales pour chaque pays figurent dans le tableau A1 de l'annexe. Nous n'extrapolons pas ces estimations au niveau national, car cela nécessiterait des hypothèses supplémentaires. S'il semble plausible que les multinationales couvertes par nos données et celles qui ne le sont pas suivent des stratégies similaires de transfert de bénéfices et transfèrent ces derniers vers des destinations similaires, la répartition géographique de leur activité économique sous-jacente est susceptible de différer. Une extrapolation pourrait donc entraîner des erreurs substantielles dans les estimations des pertes et des gains de chaque pays. Nous présentons plutôt des estimations fondées uniquement sur notre échantillon et les interprétons comme des estimations prudentes des pertes au niveau national.

Les conclusions de cette section montrent à quel point les pays auraient tout à gagner à coopérer pour lutter contre l'abus à l'impôt sur les sociétés, notamment en veillant à ce que les bénéfices soient imposés là où l'activité économique est exercée. Toutefois, l'analyse d'une seule année ne permet pas de déterminer dans quelle mesure les mesures existantes ont permis de freiner l'abus à l'impôt sur les sociétés. Nous aborderons cette question dans la section suivante.

Figure 2.3. Combien les différents groupes gagneraient avec une taxation unitaire, 2023

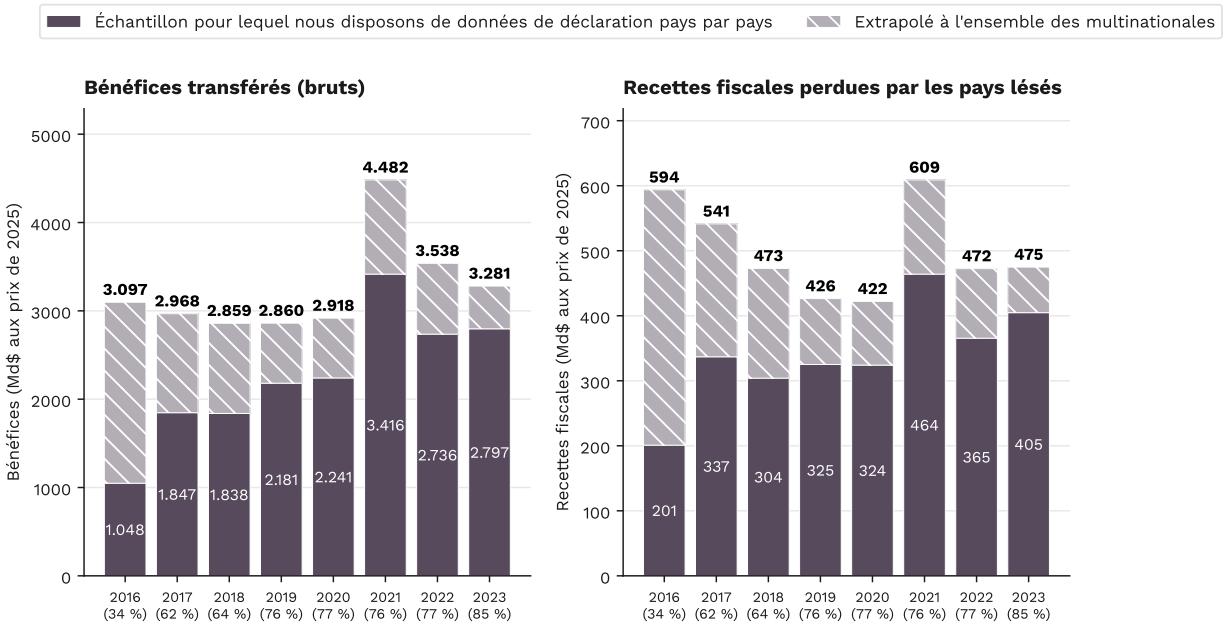


La figure montre combien les différents groupes de pays auraient gagné ou perdu en 2023 si les impôts avaient été payés là où l'activité économique a lieu (taxation unitaire avec répartition selon une formule). Le graphique de gauche présente les recettes fiscales que les pays gagneraient (valeurs positives) et perdraient (valeurs négatives) dans le cadre d'une taxation unitaire. Pour chaque pays, les recettes fiscales perdues sur les bénéfices transférés vers l'extérieur sont compensées par les recettes fiscales perçues sur les bénéfices transférés vers l'intérieur. Les bénéfices issus du pétrole, du gaz et de l'exploitation minière sont exclus. Les paradis fiscaux sont inclus dans les groupes de pays. Pour estimer les recettes que les pays perdant des bénéfices percevraient, nous appliquons leurs taux légaux de l'impôt sur les sociétés. Pour estimer les recettes que les pays bénéficiaires perdraient, nous appliquons les taux d'imposition effectifs moyens sur les sociétés payés par les sociétés multinationales dans ces pays (voir encadré 2.2). Les barres pleines indiquent les estimations basées sur les multinationales pour lesquelles des données pays par pays adéquates sont disponibles, tandis que les barres hachurées indiquent les montants supplémentaires résultant de l'extrapolation à l'ensemble des multinationales. Le graphique de droite présente le gain net de recettes pour chaque groupe en pourcentage de l'impôt sur les sociétés payé aux pays de ce groupe par les sociétés multinationales figurant dans nos données en 2023, indiquant le montant supplémentaire d'impôt sur les sociétés que chaque groupe aurait pu percevoir dans le cadre d'une taxation unitaire. L'analyse repose sur les statistiques agrégées de l'OCDE issues des déclarations pays par pays, sur les taux légaux de l'impôt sur les sociétés fournis par l'OCDE et la Tax Foundation, ainsi que sur nos propres calculs. Toutes les valeurs sont exprimées en dollars américains aux prix de 2025. Vous trouverez tous les détails méthodologiques dans la note méthodologique ci-jointe, disponible ici.

2.3 Malgré des années de réformes menées par l'OCDE, le transfert mondial de bénéfices n'a pas diminué

Les efforts visant à lutter contre l'abus à l'impôt sur les sociétés – qu'il s'agisse des projets[19] BEPS de l'OCDE ou des initiatives nationales et régionales – ont-ils permis de réduire le transfert de bénéfices au fil du temps ? Nos données agrégées, couvrant les années 2016 à 2023, suggèrent le contraire. Comme le montre la figure 2.4, hormis les années 2021 et 2022, qui ont suivi la pandémie de COVID-19 et au cours desquelles les bénéfices ont bondi, le transfert de bénéfices a été plus important en 2023 que durant toute autre année depuis 2016 (toutes les valeurs sont corrigées de l'inflation).[20] Le fait que le transfert de bénéfices n'ait pas diminué ne signifie pas qu'aucune initiative n'ait eu d'effet – nous ne savons pas comment le transfert de bénéfices aurait évolué en l'absence de ces initiatives. Cependant, le fait que ce transfert n'ait pas diminué nous indique avec certitude que le problème n'a pas été résolu.

Figure 2.4. Transfert de bénéfices (bruts) et recettes fiscales perdues par les pays lésés, 2016-2023



La figure présente les bénéfices bruts estimés transférés à l'échelle mondiale et les pertes de recettes fiscales liées à l'impôt sur les sociétés résultant du transfert de bénéfices par les sociétés multinationales, pour chaque année de 2016 à 2023. Le volet de gauche présente l'ensemble des bénéfices que les multinationales déclarent dans une juridiction au-delà de ce que leur activité économique justifierait, mesurés en fonction de leurs parts pondérées de manière égale en termes d'effectifs et de chiffre d'affaires réalisé auprès des clients dans cette juridiction (voir encadré 2.1), que celle-ci tire ou non un bénéfice net du transfert de bénéfices. Le volet de droite présente les pertes de recettes fiscales subies par les pays qui, au final, sont perdants, après avoir compensé, pour chaque pays, les pertes fiscales liées au transfert de bénéfices vers l'étranger par les recettes fiscales perçues sur les bénéfices transférés vers ce pays (la figure 2.3 montre également les gains de recettes des autres pays). Les bénéfices issus du pétrole, du gaz et de l'exploitation minière sont exclus. Pour estimer les pertes de recettes, nous appliquons les taux légaux de l'impôt sur les sociétés des pays perdant des bénéfices, et aux bénéfices transférés vers ces pays, les taux d'imposition effectifs moyens que les sociétés multinationales y paient (voir encadré 2.2). Les barres pleines indiquent les estimations basées sur les multinationales pour lesquelles des données pays par pays adéquates sont disponibles, tandis que les barres hachurées indiquent les montants supplémentaires résultant de l'extrapolation à l'ensemble des multinationales, sur la base de leur part dans les bénéfices mondiaux des multinationales. Les pourcentages indiqués sous chaque année correspondent à la part des bénéfices mondiaux des multinationales couverte par nos données. L'analyse repose sur les statistiques agrégées de l'OCDE relatives aux déclarations pays par pays, sur les taux légaux de l'impôt sur les sociétés fournis par l'OCDE et la Tax Foundation, ainsi que sur nos propres calculs. Toutes les valeurs sont exprimées en dollars américains aux prix de 2025. Les détails méthodologiques complets figurent dans la note méthodologique ci-jointe, disponible ici.

2.4 La course au moins-disant fiscal masque le coût réel de l'abus à l'impôt sur les sociétés

Un examen attentif de la figure 2.4 montre que l'augmentation des transferts de bénéfices ne s'est pas traduite par une hausse des pertes fiscales ces dernières années. Bien que les transferts de bénéfices aient été plus importants en 2022 et 2023 qu'en 2016 et 2017, les pertes estimées étaient plus élevées au cours des premières années. Pourquoi ?

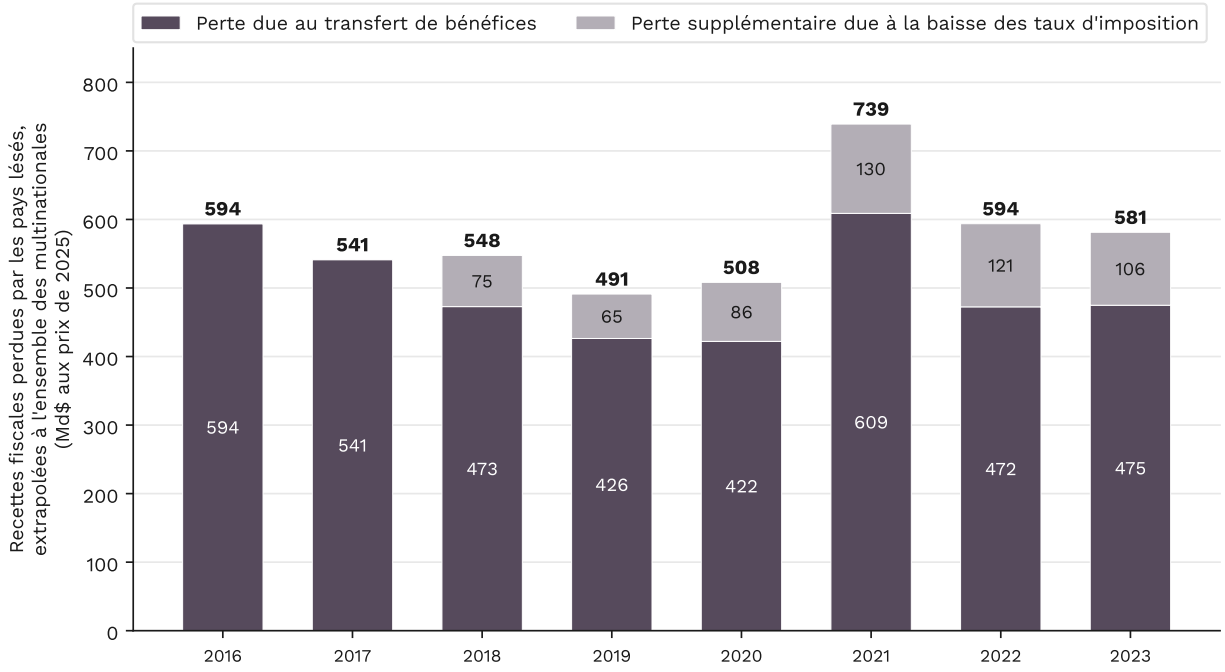
Au lieu de faire payer des impôts aux sociétés multinationales là où elles exercent leurs activités, les gouvernements ont de plus en plus réduit leurs taux de l'impôt sur les sociétés, souvent dans l'espoir de rapatrier les bénéfices transférés à l'étranger ou de stimuler l'investissement et l'emploi sur leur territoire. Comme nous calculons les pertes en multipliant les bénéfices transférés hors d'un pays par le taux d'imposition auquel ils auraient été soumis dans ce pays, ces taux plus bas ont également réduit nos estimations de pertes.

Cependant, la course au moins-disant fiscal a eu un autre coût : les gouvernements perçoivent également moins de recettes sur les bénéfices qui restent dans leur pays.

Nous ne pouvons pas estimer, dans le présent rapport, le coût de la baisse des taux d'imposition sur ces bénéfices restants. À proprement parler, ceux-ci ne résultent pas d'abus à l'impôt sur les sociétés, mais de réactions inadéquates des pays face à la crainte d'un tel abus ou d'une perception erronée d'une « concurrence fiscale » qu'ils pourraient remporter. Ce que nous pouvons toutefois faire, c'est montrer dans quelle mesure ces taux réduits ont atténué les pertes que nous estimons résulter du transfert de bénéfices lui-même. Pour ce faire, nous évaluons les bénéfices transférés hors de chaque pays au taux d'imposition légal qu'il appliquait en 2016, première année de nos données, plutôt qu'au taux en vigueur l'année concernée. Le montant des bénéfices transférés restant inchangé, la différence entre les deux estimations résulte donc uniquement de la baisse des taux d'imposition.[21]

La figure 2.5 présente les résultats. Les barres pleines indiquent l'ampleur des pertes qui auraient été enregistrées si les pays avaient conservé leurs taux d'imposition de 2016. La partie inférieure de chaque barre (violet foncé) représente les pertes estimées ci-dessus, sur la base des taux d'imposition réels de chaque année. La partie supérieure (violet clair) représente quant à elle les pertes supplémentaires résultant de la baisse des taux de l'impôt sur les sociétés. En 2023, la course au moins-disant fiscal a alourdi de 22 % les pertes liées au transfert de bénéfices, portant le total cumulé à 581 milliards de dollars américains.

Figure 2.5. Pertes de recettes fiscales dues au transfert de bénéfices, tenant compte de la baisse des taux d'imposition, 2016-2023



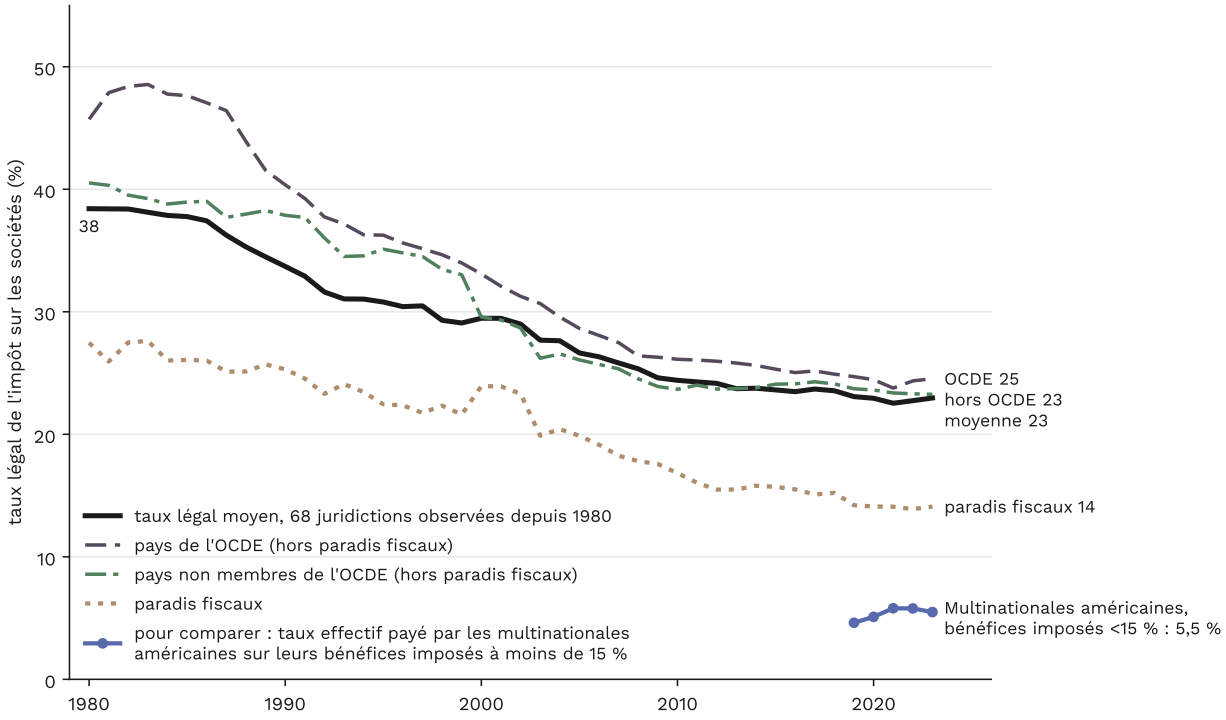
Le graphique présente les pertes estimées de recettes fiscales provenant de l'impôt sur les sociétés dues au transfert de bénéfices par les multinationales pour chaque année de 2016 à 2023, ainsi que les pertes supplémentaires qui auraient été enregistrées si les pays avaient conservé leurs taux légaux de l'impôt sur les sociétés en vigueur en 2016. La partie inférieure de chaque barre indique les pertes estimées à partir des taux d'imposition légaux de chaque année, comme dans le volet de droite de la figure 2.4. Pour chaque pays, les pertes fiscales liées aux bénéfices transférés vers l'étranger sont compensées par les recettes fiscales provenant des bénéfices transférés vers le pays, ces dernières étant évaluées aux taux d'imposition effectifs que les multinationales y paient (voir encadré 2.2). La partie supérieure de chaque barre indique de combien les pertes auraient été plus élevées si les pays avaient maintenu leurs taux d'imposition légaux de 2016, en conservant constants le volume des transferts de bénéfices et les taux d'imposition effectifs applicables aux bénéfices transférés vers ces pays. En 2017, l'application des taux de 2016 aurait entraîné des pertes légèrement inférieures, certains pays ayant relevé leurs taux d'imposition ; c'est pourquoi aucune partie supérieure n'est représentée. Les bénéfices issus des secteurs du pétrole, du gaz et des mines sont exclus. Les estimations sont extrapolées à l'ensemble des multinationales. L'analyse repose sur les statistiques agrégées de l'OCDE issues des déclarations pays par pays, sur les taux légaux de l'impôt sur les sociétés fournis par l'OCDE et la Tax Foundation, ainsi que sur nos propres calculs. Toutes les valeurs sont exprimées en dollars américains aux prix de 2025. Les détails méthodologiques complets figurent dans la note méthodologique ci-jointe, disponible ici.

2.5 La baisse des taux d'imposition n'a pas favorisé le rapatriement des bénéfices, mais a permis aux multinationales de contribuer de moins en moins

L'espoir que la baisse des taux d'imposition ne permette de rapatrier les bénéfices transférés à l'étranger ne s'est pas concrétisé[22]. Alors même que les pays réduisaient leurs taux d'imposition, les multinationales ont continué, elles, à transférer leurs bénéfices vers d'autres pays, où elles pouvaient payer encore moins d'impôts. La figure 2.6 montre pourquoi la baisse des taux d'imposition a peu de chances de fonctionner pour la plupart des pays.

Depuis 1980, la grande majorité des pays ont réduit leurs taux d'imposition des sociétés. Alors que le taux légal moyen de l'impôt sur les sociétés s'élevait à 38 % en 1980, il était tombé à 23 % en 2023 (ligne noire continue). Les baisses de 46 % à 25 % dans les pays de l'OCDE (ligne violette en pointillés) et de 41 % à 23 % dans les pays non membres de l'OCDE (ligne verte en pointillés-tirets, ces deux groupes excluant les paradis fiscaux) ont constitué un véritable

Figure 2.6. La course au moins-disant fiscal : taux légaux de l'impôt sur les sociétés, 1980-2023



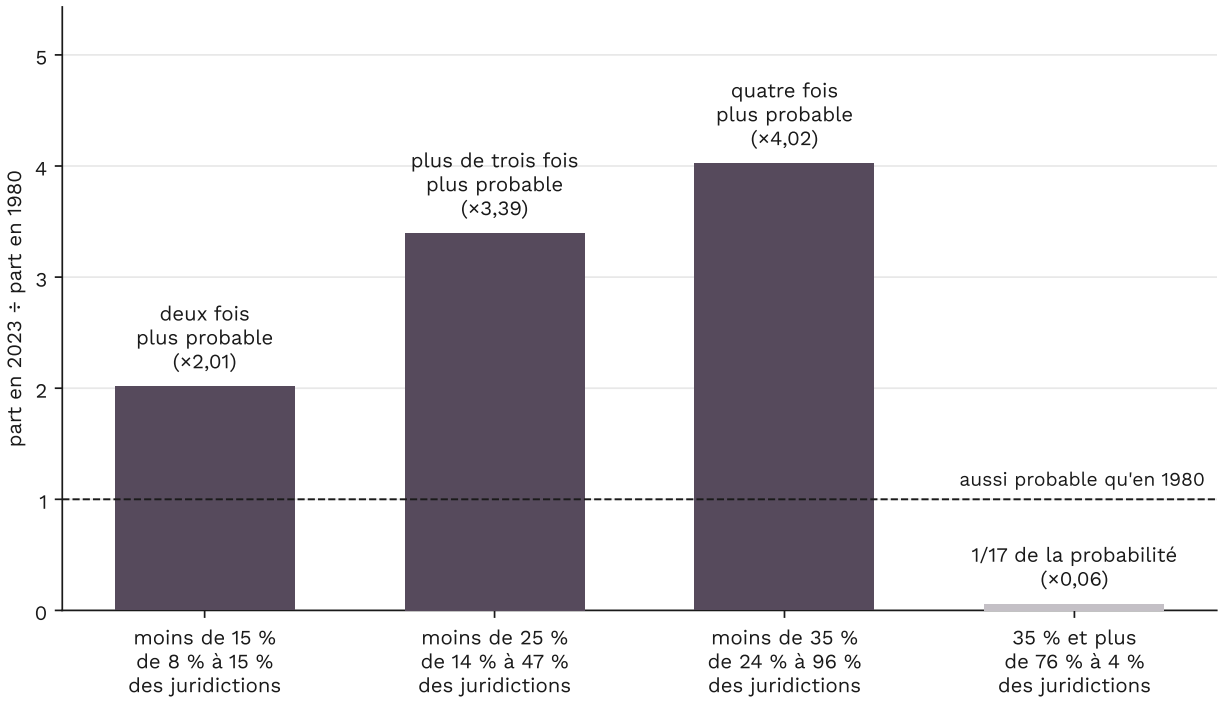
Le graphique présente l'évolution des taux légaux de l'impôt sur les sociétés de 1980 à 2023. La ligne noire continue représente le taux moyen d'un échantillon fixe de 68 juridictions pour lesquelles des données sont disponibles à la fois en 1980 et en 2023, ainsi que pour au moins 90 % des années intermédiaires. Les lignes violettes en pointillés, vertes en pointillés-tirets et marron clair en pointillés indiquent respectivement les taux moyens des membres actuels de l'OCDE et de toutes les autres juridictions (à l'exclusion des paradis fiscaux), ainsi que ceux des juridictions classées comme paradis fiscaux dans notre analyse. Contrairement à la ligne noire, ces trois lignes portent sur toutes les juridictions disposant de données pour chaque année, si bien que les juridictions couvertes changent au fil du temps. À titre de comparaison, la ligne bleue ponctuée indique le taux d'imposition effectif payé par les multinationales américaines sur les bénéfices imposés à des taux inférieurs à 15 %, calculé en divisant l'impôt sur le revenu dû par les bénéfices de leurs entités imposées à des taux compris entre 0 % et 15 %, y compris celles situées aux États-Unis. Ces données sont disponibles à partir de 2019. L'analyse s'appuie sur les données historiques de la Tax Foundation relatives aux taux de l'impôt sur les sociétés, sur les statistiques de déclaration pays par pays de l'Internal Revenue Service (IRS) américain (tableau 4) et sur nos propres calculs.

cadeau pour les multinationales, mais elles n'ont pas pu les empêcher de réaliser leurs bénéfices là où les taux d'imposition étaient encore plus bas : dans les paradis fiscaux, qui ont réduit leur taux moyen de 27 % en 1980 à 14 % en 2023 (ligne pointillée marron clair).

Bien que la course au moins-disant fiscal n'ait pas mis fin au transfert de bénéfices, elle a eu une conséquence importante : même lorsque les multinationales s'acquittent de l'intégralité du taux d'imposition légal, elles sont soumises à des taux bien inférieurs à ceux d'autrefois. Comme le montre la figure 2.7, les taux légaux de l'impôt sur les sociétés de 35 % ou plus sont devenus extrêmement rares : plus des trois quarts des juridictions appliquaient un tel taux en 1980, contre seulement 4 % en 2023. À l'inverse, les taux inférieurs à 15 % sont deux fois plus fréquents, ceux inférieurs à 25 % plus de trois fois plus fréquents, et ceux inférieurs à 35 % quatre fois plus fréquents.

Il s'agit toutefois de taux légaux, et les multinationales parviennent souvent à payer bien moins sur une grande partie de leurs bénéfices. Cela apparaît clairement lorsque l'on compare les taux légaux à ce que les entreprises paient réellement sur leurs bénéfices faiblement imposés : la ligne bleue, la plus basse de la figure 2.6, montre le taux d'imposition effectif

Figure 2.7. Dans quelle mesure de faibles taux légaux de l'impôt sur les sociétés étaient plus courants en 2023 qu'en 1980 ?

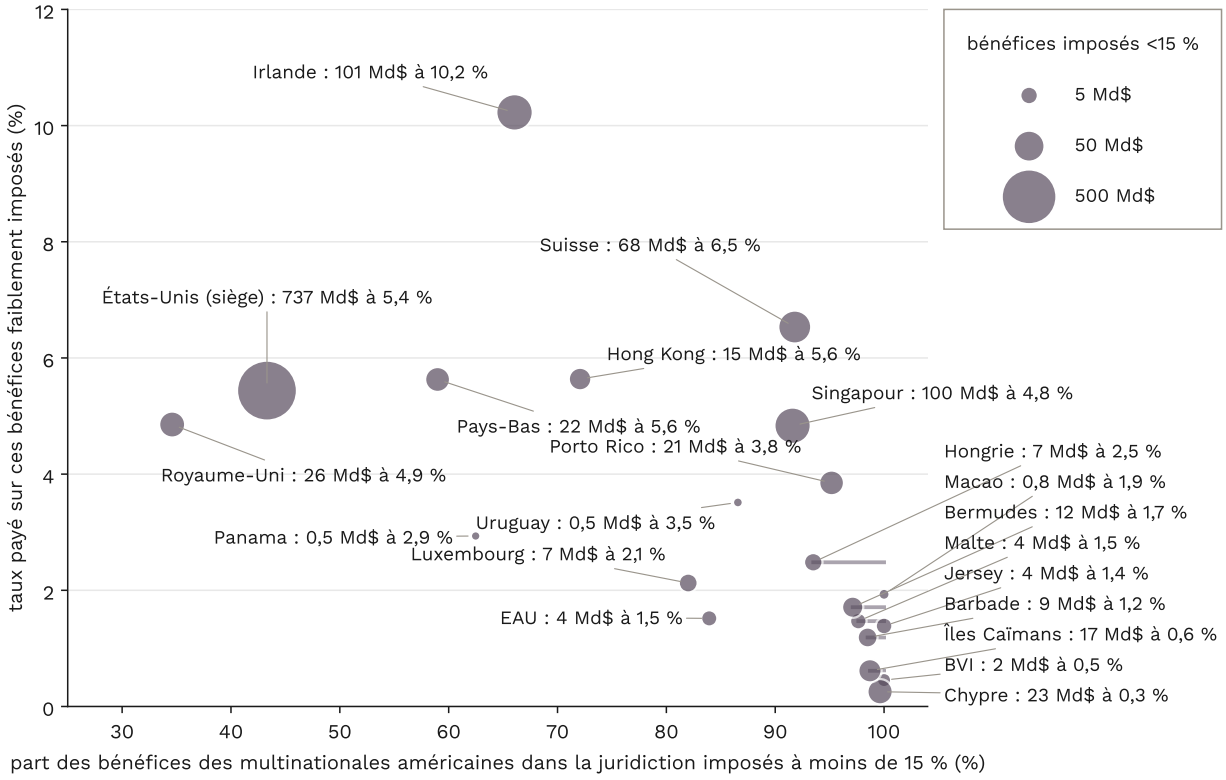


La figure montre l'évolution de la répartition des différents taux légaux de l'impôt sur les sociétés entre 1980 et 2023. Chaque barre indique la part des juridictions dont les taux sont inférieurs à 15 %, inférieurs à 25 %, inférieurs à 35 % ou égaux ou supérieurs à 35 % en 2023, divisée par la part correspondante en 1980. Une valeur de 2 signifie que ces taux sont devenus deux fois plus courants. Les trois catégories « inférieurs à » se chevauchent : les juridictions dont les taux sont inférieurs à 15 % figurent aussi parmi celles dont les taux sont inférieurs à 25 % et à 35 %. Les légendes situées sous chaque barre indiquent les parts correspondantes pour les deux années. L'analyse porte sur l'ensemble des juridictions pour lesquelles des données sont disponibles chaque année (80 en 1980 et 225 en 2023). Elle s'appuie sur les données historiques de la Tax Foundation relatives aux taux de l'impôt sur les sociétés ainsi que sur nos propres calculs.

payé par les multinationales américaines sur les bénéfices imposés à moins de 15 % ces dernières années.[23] Même les réductions d'impôts les plus radicales envisagées à travers le monde auraient peu de chances de convaincre les entreprises pratiquant la planification fiscale la plus agressive de renoncer aux taux d'imposition de seulement 4,6 % à 5,8 % qu'elles paient sur ces bénéfices.

Les taux légaux ayant baissé et les multinationales ayant trouvé des moyens de payer nettement moins que ces taux, une grande partie des bénéfices des entreprises reste faiblement imposée, voire pas du tout. En 2023, 48 % des bénéfices des sociétés multinationales basées aux États-Unis ont été imposés à un taux inférieur à 15 %.[24] La figure 2.8 montre où ces bénéfices faiblement imposés ont été comptabilisés et quels taux d'imposition les entreprises ont payés sur ceux-ci. La plus grande part a été comptabilisée aux États-Unis mêmes, où 737 milliards de dollars de bénéfices (taille de la bulle, en dollars courants) ont été imposés à des taux d'imposition compris entre 0 % et 15 %, à un taux moyen de seulement 5,4 % (axe vertical). Si l'on tient également compte des bénéfices pour lesquels les entreprises ont déclaré des impôts négatifs, 43 % des bénéfices déclarés par les sociétés multinationales américaines sur leur territoire ont été imposés à un taux inférieur à 15 % (axe horizontal). Dans plusieurs juridictions, la quasi-totalité des bénéfices a été imposée à un taux inférieur à 15 %, à des taux moyens inférieurs à 2 % (en bas à droite de la figure).

Figure 2.8. Le faible niveau d'imposition des multinationales américaines sur leurs bénéfices déjà peu imposés, 2023

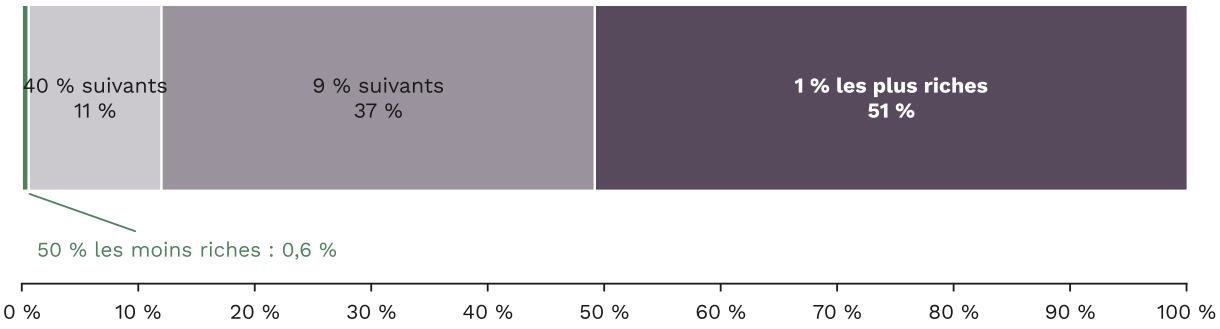


La figure présente la répartition et l'imposition des bénéfices faiblement imposés déclarés par les sociétés multinationales américaines dans certaines juridictions en 2023. Chaque bulle représente une juridiction. L'axe horizontal indique la part des bénéfices imposés à un taux inférieur à 15 %, y compris les bénéfices pour lesquels les entreprises ont déclaré un impôt négatif. L'axe vertical indique le taux d'imposition effectif moyen appliqué aux bénéfices imposés à des taux compris entre 0 % et 15 %, tandis que la taille de chaque bulle représente le montant de ces bénéfices, en dollars courants. Les bénéfices associés à un impôt négatif sont donc pris en compte dans la mesure de l'axe horizontal, mais pas dans celle de l'axe vertical ni dans la taille des bulles. Les juridictions sont sélectionnées en fonction de nos estimations des entrées de bénéfices transférés les plus importantes, à l'exclusion de la Chine et des pays dont les entrées estimées reflètent en grande partie les bénéfices que leurs propres multinationales déclarent sur leur territoire. Nous incluons en outre les États-Unis, où les multinationales américaines déclarent leurs bénéfices nationaux, et le Royaume-Uni, où elles déclarent également d'importants montants de bénéfices faiblement imposés. L'analyse repose sur les statistiques de déclaration pays par pays de l'Internal Revenue Service (IRS) américain pour l'année 2023 (IRS, 2026, tableau 4), ainsi que sur nos propres estimations.

2.6 L'abus à l'impôt sur les sociétés et la course au moins-disant fiscal profitent aux super-riches

Quelles sont les conséquences pour la société lorsque les sociétés multinationales paient de moins en moins d'impôts ? Alors que les ménages à faibles et moyens revenus sont les plus durement touchés lorsque la baisse des recettes fiscales entraîne des coupes dans les services publics, les bénéfices supplémentaires que les entreprises peuvent conserver profitent en grande partie aux plus riches, qui détiennent la majeure partie du capital social. Comme le montre la figure 2.9 ci-dessous pour les États-Unis, les 10 % de ménages les plus riches détiennent 88 % des actions d'entreprises et des parts de fonds communs de placement, et le 1 % le plus riche en détient à lui seul 51 %. La moitié la plus pauvre en détient moins de 1 % et ne profite donc pratiquement pas de ces généreux avantages accordés aux entreprises.

Figure 2.9. L'évasion fiscale des entreprises profite aux plus grandes fortunes : à qui appartient le capital des entreprises américaines ?



La figure présente la répartition de la détention des actions d'entreprises américaines et des parts de fonds communs de placement entre les différentes catégories de patrimoine des ménages au deuxième trimestre 2026, d'après les comptes financiers distributifs de la Réserve fédérale (FEDERAL RESERVE, 2026). Le Bureau du budget du Congrès attribue 75 % de la charge fiscale liée à l'impôt sur les sociétés aux détenteurs de capital (CBO, 2023).

Les effets sur la concurrence et le dynamisme économique sont tout aussi néfastes. Les petites entreprises et les entreprises nationales, qui assurent généralement l'essentiel de l'emploi et de la croissance dans la plupart des économies,[25] mais qui ne peuvent pas recourir aux stratégies d'évasion fiscale transfrontalières utilisées par les multinationales, se retrouvent désormais confrontées à des conditions de concurrence profondément inégales.[26] La subvention implicite accordée aux multinationales par les lacunes des règles fiscales ne fait qu'accélérer la concentration du pouvoir monopolistique, exerçant ainsi une pression toujours plus forte sur les consommateurs.[27]

L'abus à l'impôt sur les sociétés et la course au moins-disant fiscal constituent donc des facteurs majeurs d'inégalité et nuisent à une concurrence loyale. Les recettes fiscales qui pourraient financer une vie de qualité pour tous – grâce aux soins de santé, à l'éducation et aux espaces publics – sont sacrifiées au profit d'une poignée de personnes au sommet de la pyramide sociale, qui sont pourtant celles qui ont le moins besoin de ces fonds supplémentaires. Parallèlement, les conditions de concurrence équitables sont compromises au profit des entreprises les plus disposées et les plus aptes à exploiter les failles des règles fiscales internationales.

Notes du chapitre 2 : Ce que le monde perd à cause de l'abus à l'impôt sur les sociétés

1. ↑ Ce chapitre classe 30 juridictions parmi les paradis fiscaux : celles qui obtiennent un score d'au moins 65 selon l'indice « Haven Score » de l'Indice des paradis fiscaux pour les entreprises 2025 du Tax Justice Network et dans lesquelles les sociétés multinationales ont déclaré des bénéfices supérieurs à ce que leur activité économique justifie au cours d'au moins deux des sept années comprises entre 2016–2019 et 2021–2023, ainsi que la Barbade, Porto Rico et le Territoire britannique de l'océan Indien, qui ne sont pas couverts par l'indice mais qui attirent des bénéfices excédentaires. Une distinction binaire entre paradis fiscaux et non-paradis fiscaux est toutefois problématique, comme l'explique l'encadré 2.3. Nous appliquons ici cette distinction pour illustrer à quel point les abus à l'impôt sur les sociétés nuisent au monde et montrer qu'ils sont rendus possibles par un petit groupe de juridictions. Treize de ces 30 juridictions ne sont pas des États indépendants : neuf sont des dépendances de la Couronne britannique ou des territoires britanniques d'outre-mer, comme

Jersey, Guernesey et les îles Caïmans, deux appartiennent au Royaume des Pays-Bas, une aux États-Unis et une à la Chine.

2. ↑ Le Tax Justice Network et d'autres organisations de la société civile plaident depuis longtemps en faveur de la publication des déclarations pays par pays des sociétés multinationales. La publication de ces déclarations permettrait aux citoyens, aux journalistes et aux chercheurs d'examiner de près les pratiques fiscales de chaque société multinationale et de mieux évaluer l'ampleur des abus à l'impôt sur les sociétés commis par les sociétés. Toutefois, en vertu de la norme de déclaration de l'OCDE, les données au niveau des entreprises restent confidentielles, seules des statistiques anonymisées et agrégées étant rendues publiques. Le TJN a également critiqué à plusieurs reprises les lacunes de la norme de déclaration de l'OCDE et sa gestion des données. Voir, par exemple, notre lettre ouverte au G20 concernant le manquement de l'OCDE à ses mandats du G20 (le Groupe des Vingt, ou G20, rassemble 19 des plus grandes économies, l'Union européenne et l'Union africaine).

3. ↑ La directive de l'UE relative à la déclaration publique pays par pays impose aux grandes sociétés multinationales de rendre compte de leurs activités séparément pour chaque État membre de l'UE et pour certaines juridictions que l'UE considère comme non coopératives. Les activités menées dans d'autres juridictions peuvent être déclarées globalement. Cette obligation s'applique généralement aux exercices commençant à compter du 22 juin 2024, bien que certains États membres l'aient mise en œuvre plus tôt. Pour plus de détails, veuillez vous reporter au chapitre suivant.

4. ↑ Nous excluons les bénéfices issus du secteur extractif des données relatives aux bénéfices, car ceux-ci peuvent refléter les ressources naturelles d'un pays plutôt qu'un déséquilibre, et notre formule ne tient pas compte des ressources (voir encadré 2.1). Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la note méthodologique ci-jointe, disponible ici, ainsi qu'à notre étude sur la taxation unitaire (Schultz et Cobham, 2026).

5. ↑ Dans notre définition principale, nous considérons que tout bénéfice comptabilisé au-delà de ce que justifie l'activité économique est « transféré », quelle que soit sa destination exacte. Cette approche diffère de celle des éditions précédentes du rapport « Justice fiscale : état des lieux », dans lesquelles nous ne considérions un bénéfice comme « transféré » que s'il était acheminé vers des pays dont le taux d'imposition effectif moyen était inférieur à 15 %. Toutefois, les données de l'Internal Revenue Service (IRS) américain montrent qu'en 2023, 67 % des bénéfices que les multinationales américaines enregistrent à des taux d'imposition effectifs inférieurs à 15 % se situent dans des pays où le taux d'imposition effectif moyen est supérieur à 15 % – la majeure partie de ces bénéfices se trouvant aux États-Unis mêmes. De même, une étude de l'OCDE révèle que 53 % de l'ensemble des bénéfices des multinationales imposés à des taux d'imposition effectifs inférieurs à 15 % sont déclarés dans des juridictions où le taux d'imposition effectif moyen dépasse 15 % (Hugger et al., 2023). Comme nous le verrons plus en détail ci-dessous, cela résulte de structures complexes de transfert de bénéfices qu'il est erroné de décrire comme un simple transfert de bénéfices des pays à forte imposition vers ceux à faible imposition. Au contraire, chaque dollar de bénéfice semble être comptabilisé là où il permet de réaliser le plus d'économies d'impôt – soit dans un pays appliquant des taux d'imposition faibles de manière générale, soit dans un pays à forte imposition offrant des avantages spécifiques pour le type de bénéfice en question. Dans la note méthodologique, disponible ici, nous présentons des contrôles de robustesse qui ne considèrent un bénéfice comme transféré que s'il aboutit dans une juridiction où au moins 30 %, ou plus de 50 %, du bénéfice des multinationales américaines est imposé à un taux inférieur à 15 %.

6. ↑ Schultz et Cobham, *A 500-billion-dollar decision for the world: The revenue impacts of global unitary taxation*.

7. ↑ La figure 2.1 illustre le transfert net de bénéfices : pour chaque pays et chaque groupe de pays, les bénéfices transférés vers l'extérieur sont déduits des bénéfices transférés vers l'intérieur. Cette approche masque les transferts de bénéfices entre les pays qui sont des perdants nets du système – un aspect important de la situation. En termes bruts, 3 300 milliards de dollars de bénéfices ont été déclarés dans certains pays au-delà de ce que leurs effectifs et leur chiffre d'affaires auraient pu justifier en 2023 (figure 2.4), le même montant manquant ailleurs. Nous abordons ces flux bruts plus en détail ci-dessous.

8. ↑ Les gains de recettes pour les paradis fiscaux indiqués à droite de la figure 2.2 sont probablement surestimés et doivent donc être considérés comme une estimation maximale. En effet, nous les calculons en multipliant les bénéfices excédentaires déclarés dans chaque paradis fiscal par le taux d'imposition moyen payé par les multinationales dans ces pays – alors même que les bénéfices délibérément transférés vers un pays seraient généralement imposés à un taux inférieur à la moyenne (voir encadré 2.2).

9. ↑ Sol Picciotto. *International Business Taxation: A Study in the Internationalization of Business Regulation*. London : Weidenfeld and Nicolson, 1992.

10. ↑ Markus Meinzer. *The Creeping Futility of the Global Forum's Peer Reviews*. Tax Justice Briefing. London : Tax Justice Network, 2012. URL : https://www.taxjustice.net/wp-content/uploads/2014/03/Global-Forum-2012-Creeping-Futility-TJN-Briefing-1.pdf ; Alex Cobham et al. 'The Financial Secrecy Index: Shedding New Light on the Geography of Secrecy'. *Economic Geography*, 91(3) (2015), p. 281-303.

11. ↑ European Commission. *The Council updates the EU list of non-cooperative tax jurisdictions as cooperation delivers further progress*. News article. Directorate-General for Taxation and Customs Union. 9 oct. 2026. URL : https://taxation-customs.ec.europa.eu/news/council-updates-eu-list-non-cooperative-tax-jurisdictions-cooperation-delivers-further-progress-2026-10-09_en.

12. ↑ Tax Justice Network. *Corporate Tax Haven Index 2025*. Tax Justice Network. 2025. URL : https://cthi.taxjustice.net/.

13. ↑ Javier Garcia-Bernardo et al. 'Did the Tax Cuts and Jobs Act Reduce Profit Shifting by US Multinational Companies?' *IMF Economic Review* (2026).

14. ↑ Hugger et al., *Effective Tax Rates of MNEs: New Evidence on Global Low-Taxed Profit*.

15. ↑ L'extrapolation de nos estimations à l'ensemble des bénéfices des multinationales repose sur l'hypothèse selon laquelle les multinationales pour lesquelles nous ne disposons pas de données suffisantes ont recours à des pratiques de transfert de bénéfices aussi agressives que celles pour lesquelles nous disposons de données. Cette hypothèse pourrait s'avérer prudente : une déclaration insuffisante, voire l'absence de déclaration, pourrait être associée à des pratiques d'évasion fiscale plus agressives. L'Irlande et Maurice, par exemple, n'ont jamais fourni de données suffisantes, tandis que les Pays-Bas ne l'ont fait que certaines années.

16. ↑ Si l'on tient compte de l'ensemble des bénéfices transférés, pour chaque dollar américain de recettes fiscales supplémentaires perçues par les pays qui tirent profit de ces transferts de bénéfices, d'autres pays perdent 5,89 dollars américains. Plus haut dans cette section, nous avons indiqué un chiffre de 6,71 dollars américains pour les seuls paradis fiscaux, ce qui reflète le niveau particulièrement faible des recettes fiscales qu'ils perçoivent sur ces bénéfices transférés.

17. ↑ Sol Picciotto. *Towards Unitary Taxation of Transnational Corporations*. Report. London : Tax Justice Network, 2012. URL : https://www.taxjustice.net/cms/upload/pdf/Towards_Unitary_Taxation_Nov_2012.pdf ; Sol Picciotto. *Is the International Tax System Fit for Purpose, Especially for Developing Countries?* ICTD Working Paper 13. Brighton : International Centre for Tax and Development, 2013. URL : https://eprints.lancs.ac.uk/id/eprint/72895/1/Picciotto_2013_ICTD_WP13.pdf ; Sol Picciotto. 'International Taxation and Economic Substance'. *Bulletin for International Taxation*, 70(12) (2016), p. 752-759.

18. ↑ Schultz et Cobham, *A 500-billion-dollar decision for the world: The revenue impacts of global unitary taxation*.

19. ↑ Dans le cadre du premier projet BEPS, l'OCDE et les pays du G20 se sont mis d'accord en octobre 2015 sur 15 mesures visant à lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (« BEPS »), dont quatre normes minimales – parmi lesquelles la déclaration confidentielle pays par pays aux autorités fiscales, sur laquelle reposent nos données agrégées. Ces mesures ont renforcé les règles existantes, notamment en matière de prix de transfert, d'abus de conventions fiscales et de régimes fiscaux dommageables, tout en conservant le principe de pleine concurrence, en vertu duquel chaque entreprise d'un groupe multinational est imposée comme si elle était indépendante, ce qui permet de déclarer les bénéfices de manière largement dissociée du lieu où

s'exerce l'activité économique sous-jacente. Dans le cadre du deuxième projet BEPS (« BEPS 2.0 »), les pays du Cadre inclusif de l'OCDE/G20 se sont mis d'accord en octobre 2021 sur une solution à deux piliers : une réattribution partielle des droits d'imposition aux pays de marché (« Pilier 1 ») et un taux d'imposition effectif minimum de 15 % pour les multinationales dont le chiffre d'affaires dépasse 750 millions d'euros (« Pilier 2 »), que les pays de l'UE ont commencé à mettre en œuvre en 2024. En janvier 2026, à la suite d'un accord antérieur du G7 (Canada, France, Allemagne, Italie, Japon, Royaume-Uni et États-Unis), le Cadre inclusif de l'OCDE/G20 a adopté un système « juxtaposé » qui exempte les multinationales dont le siège social est situé aux États-Unis des principales règles fiscales internationales en matière d'impôt minimum. Les progrès concernant le « pilier 1 » sont au point mort.

20. ↑ Contrairement aux figures 2.1 et 2.2, qui font le solde des flux au sein des groupes de pays afin de déterminer quels sont les pays les plus touchés et les plus responsables, la figure 2.4 présente le transfert de bénéfices en valeur brute afin de refléter l'ensemble du phénomène de transfert de bénéfices, y compris les bénéfices transférés aux pays qui enregistrent des sorties nettes de bénéfices. Les recettes fiscales perdues correspondent à celles des pays qui subissent ces pertes, chaque pays ayant d'abord fait l'objet d'un calcul net. La figure 2.3 présente également les gains réalisés par les autres pays.

21. ↑ Nous réévaluons uniquement les recettes des pays qui subissent une perte de bénéfices. Les recettes que les juridictions bénéficiaires perçoivent sur les bénéfices transférés restent évaluées au taux d'imposition effectif de chaque année.

22. ↑ L'hypothèse selon laquelle une baisse des taux de l'impôt sur les sociétés stimulerait l'investissement et l'emploi s'est également souvent révélée infondée. Si des études universitaires montrent que les baisses d'impôts sur les sociétés peuvent encourager l'investissement, les retombées économiques globales sont souvent limitées par rapport aux pertes de recettes fiscales. Klemm et Van Parys (2012), dans une étude portant sur des pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, constatent que la baisse des taux de l'impôt sur les sociétés attire les investissements directs étrangers, mais n'entraîne pas d'augmentation significative de l'investissement privé global ni de la croissance économique. Chodorow-Reich et al. (2024), dans une analyse de la réforme de la fiscalité des entreprises aux États-Unis de 2017, constatent une augmentation des investissements, mais des gains relativement modestes en termes de production économique et de salaires, parallèlement à des pertes de recettes fiscales substantielles.

23. ↑ Nous nous concentrons ici et dans la figure 2.8 sur les multinationales basées aux États-Unis, car leurs données sont les plus détaillées : pour les multinationales dont le siège social est situé dans d'autres pays, l'OCDE publie la répartition des bénéfices en fonction des taux d'imposition effectifs, mais, pour la plupart des pays de siège, sans ventilation par juridiction.

24. ↑ Internal Revenue Service. *SOI Tax Stats: Country by Country Report, Table 4*. Statistics of Income. Mars 2026. URL : https://www.irs.gov/statistics/soi-tax-stats-country-by-country-report.

25. ↑ International Labour Organization. *Small Matters: Global Evidence on the Contribution to Employment by the Self-Employed, Micro-Enterprises and SMEs*. Geneva : ILO, 2019. URL : https://www.ilo.org/publications/small-matters-global-evidence-contribution-employment-self-employed-micro ; OECD. *OECD SME and Entrepreneurship Outlook 2019*. Paris : OECD Publishing, 2019.

26. ↑ Patrick Gauss et al. 'Leveling the Playing Field: Constraints on Multinational Profit Shifting and the Performance of National Firms'. *Journal of Public Economics*, 234 (2024), p. 105116.

27. ↑ Stéphane Sorbe et Åsa Johansson. *International Tax Planning, Competition and Market Structure*. OECD Economics Department Working Papers 1358. Paris : OECD Publishing, 2017 ; Matěj Bajgar et al. *Tax Compliance of Multinationals and Industry Concentration in the European Union*. EU Tax Observatory Working Paper 38. EU Tax Observatory, 2025. URL : https://www.taxobservatory.eu/www-site/uploads/2025/11/WP38-Tax-Compliance-of-Multinationals-and-Industry-Concentration-in-the-European-Union.pdf.

3. Les entreprises qui se cachent derrière ces chiffres

Depuis 2024, de nombreux pays, dont la plupart des États membres de l'UE, ont commencé à appliquer l'impôt minimum mondial de 15 %, présenté comme une avancée majeure dans la lutte contre l'abus à l'impôt sur les sociétés. On pourrait donc s'attendre à ce que les pertes massives de recettes fiscales évoquées dans le chapitre précédent aient diminué après 2023. Les premiers rapports au niveau des entreprises pour 2025 suggèrent toutefois le contraire : en vertu d'une directive européenne obligeant de nombreuses sociétés multinationales à publier une ventilation partielle, pays par pays, de leurs activités, Apple a comptabilisé 97 % de ses bénéfices européens en Irlande, et Microsoft 96 %. Kraft Heinz et TE Connectivity ont même déclaré plus de 100 % de leurs bénéfices européens aux Pays-Bas et au Luxembourg[1]. Ces parts élevées de bénéfices ne reflètent pas une clientèle ou une main-d'œuvre importante en Irlande, au Luxembourg ou aux Pays-Bas, mais la possibilité d'y payer très peu d'impôts. Il ne s'agit pas non plus de cas isolés : parmi les 554 multinationales dont les rapports couvrent au moins deux pays de l'UE, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, Malte et Chypre représentent 45 % de leurs bénéfices dans l'UE – soit six fois leur part dans l'effectif total de l'UE.

3.1 Les premiers rapports publics pays par pays obligatoires

Dans ce chapitre, nous présentons les premières conclusions tirées des déclarations publiques pays par pays publiées par de grandes multinationales exerçant leurs activités dans l'Union européenne, principalement en réponse à la nouvelle directive européenne en matière de reporting. Étant donné que de nombreuses entreprises ne sont tenues de publier leur premier rapport qu'à la fin de l'année 2026, tandis que d'autres ont publié des informations incomplètes, notre analyse offre un premier aperçu d'un ensemble de données en cours de constitution plutôt qu'une évaluation systématique de l'ensemble des sociétés multinationales opérant dans l'Union européenne. Nous analysons les rapports de 656 entreprises[2], dont certains sont disponibles via la base de données Taxplorer de l'Observatoire fiscal international[3] et d'autres ont été collectés manuellement. Il s'agit d'un sous-ensemble d'un ensemble beaucoup plus vaste : nous avons recueilli les rapports de 1 469 entreprises, dont 1 370 ont publié leur dernier rapport pour un exercice financier compris entre 2023 et 2025. Seules 684 d'entre elles ont publié un rapport exploitable pour ces années, et nous avons exclu les 28 groupes des secteurs du pétrole, du gaz et des mines figurant parmi celles-ci, car les indicateurs d'activité économique que nous avons retenus pourraient ne pas être aussi pertinents pour les industries extractives.

Outre le fait qu'ils permettent d'identifier des entreprises individuelles, ces rapports présentent l'avantage de couvrir pour l'essentiel l'année 2025, alors que les données agrégées de l'OCDE issues des déclarations pays par pays s'arrêtent en 2023. Leur principale limite réside dans le fait que la ventilation géographique incomplète masque une grande partie des bénéfices et de l'activité économique des sociétés multinationales. En particulier, la réglementation de l'UE n'exige une ventilation distincte que pour les États membres de l'UE et certaines juridictions que l'UE considère comme « non coopératives ».[4] En conséquence, les bénéfices et l'activité économique dans les principales destinations des bénéfices transférés – telles que les États-Unis, où une part croissante de ces bénéfices est comptabilisée, et des paradis fiscaux bien connus comme les îles Caïmans et la Suisse (voir figure 2.1) – restent regroupés dans une catégorie agrégée intitulée « reste du monde ». Il en va de même pour la plupart des pays où les multinationales déclarent moins de bénéfices que ne le justifierait leur activité économique. Cela nous empêche d'estimer le montant des bénéfices que les multinationales transfèrent hors de la plupart des pays situés en dehors de l'UE. De plus, les rapports n'indiquent pas où vont réellement les ventes des entreprises (ventes par destination), ce qui rend impossible l'évaluation de la contribution des marchés clients à la génération de bénéfices. Au lieu de cela, ils indiquent où les ventes sont comptabilisées, souvent dans des paradis fiscaux utilisés comme plateformes de vente. Les données ne font même pas systématiquement la distinction entre les revenus provenant de clients tiers et ceux issus de transactions avec d'autres sociétés du même groupe.[5]

3.2 Les bénéfices des multinationales de renom restent concentrés dans les paradis fiscaux européens, où ils sont faiblement imposés

La figure 3.1 montre le montant des bénéfices que 10 entreprises ayant publié leurs dernières données (2023-2025) ont enregistrés dans des paradis fiscaux de l'UE, ainsi que le montant des impôts qu'elles y ont payés.[6] Qu'il s'agisse de grandes sociétés multinationales américaines comme Microsoft et Apple, d'entreprises européennes traditionnelles comme Pernod Ricard, de sociétés contrôlées par des familles milliardaires comme Primark, ou encore de marques très appréciées comme Kraft Heinz : elles comptabilisent toutes entre 62 % et plus de 100 % de leurs bénéfices européens en Irlande, aux Pays-Bas ou au Luxembourg, sans que ces bénéfices ne s'appuient sur une activité économique significative.

Ces exemples reflètent une tendance plus générale observée chez près de trois entreprises sur dix : sur les 554 multinationales dont les rapports que nous avons recueillis comptent au moins deux pays de l'UE, 164 déclarent en Irlande, au Luxembourg, aux Pays-Bas, à Malte et à Chypre plus de bénéfices que ne le justifie leur activité économique dans ces pays, et 109 y déclarent plus du double des bénéfices qu'elles devraient y réaliser.[7]

Les impôts payés sur les bénéfices dans les paradis fiscaux européens restent faibles – généralement compris entre 1 % et 15 %. Les taux d'imposition restent systématiquement inférieurs au minimum convenu de 15 %, bien que l'Irlande, les Pays-Bas et le Luxembourg appliquent l'impôt minimum mondial depuis 2024. Cela s'explique probablement par le mode de calcul de l'impôt minimum : celui-ci prend également en compte les impôts différés – par exemple sur les amortissements relatifs à la propriété intellectuelle transférée en Irlande avant décembre 2021. Il exclut les dividendes et les plus-values sur actions, et ne s'applique

qu'aux bénéfices supérieurs à un seuil d'exclusion destiné au personnel et aux équipements. De plus, les compléments d'impôt pour 2025 ne seront exigibles qu'à la fin de 2026 ou au début de 2027, et la plupart des entreprises ne précisent pas si leurs rapports les incluent déjà. Les rapports qui intègrent les paiements au titre de l'impôt minimum montrent à quel

Figure 3.1. Part des bénéfices réalisés au sein de l'UE que ces 10 entreprises comptabilisent dans un seul pays, et taux d'imposition applicable dans ce pays, 2023-2025



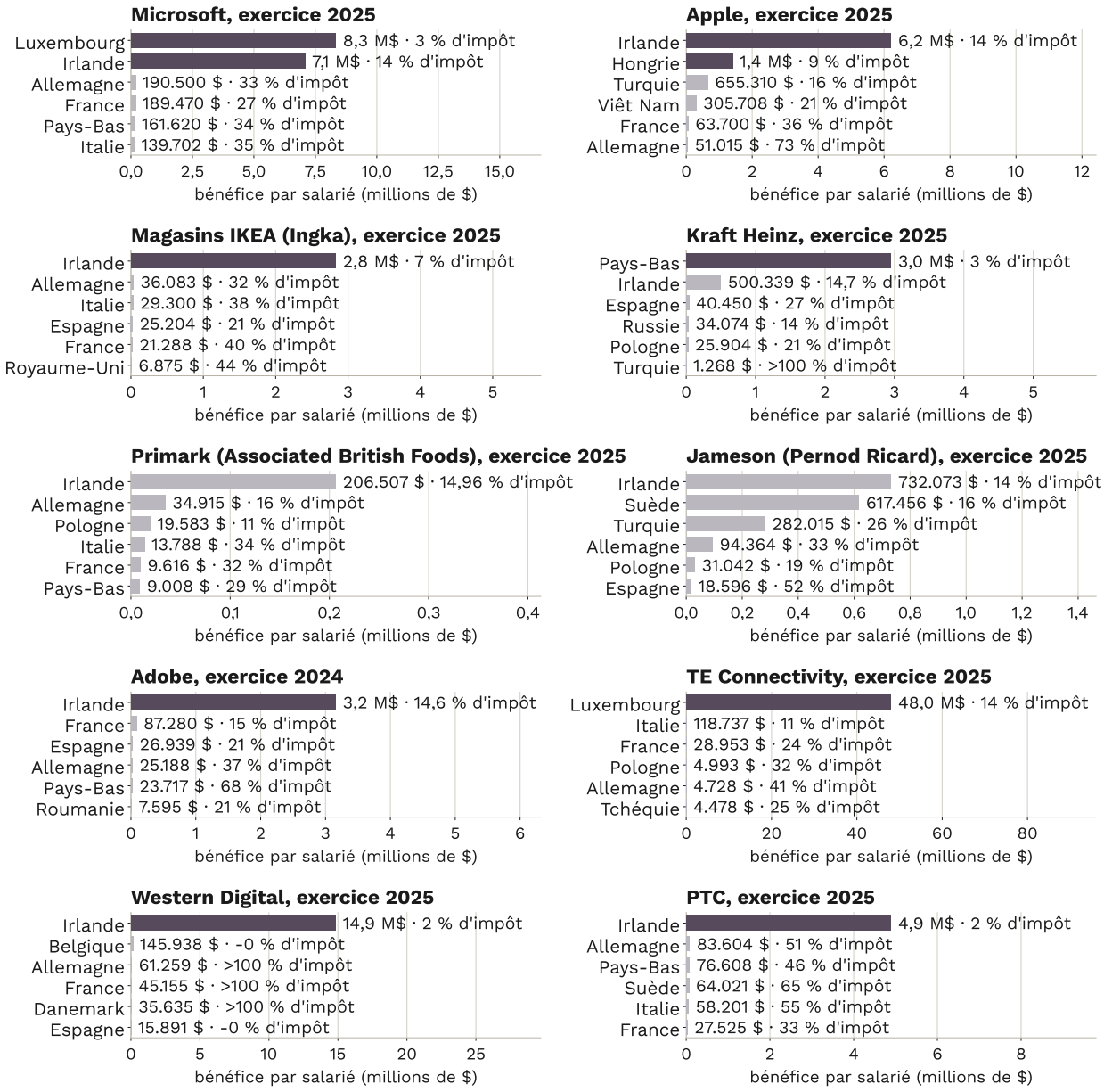
La figure présente la part des bénéfices réalisés dans l'UE que 10 entreprises enregistrent en Irlande, au Luxembourg ou aux Pays-Bas, ainsi que les taux d'imposition effectifs qu'elles y déclarent, sur la base de leurs derniers rapports pays par pays rendus publics. Chaque anneau représente la part du bénéfice total avant impôts de l'entreprise au sein de l'UE — calculé comme la somme de tous les États membres de l'UE — qu'elle déclare dans le pays indiqué. Lorsque les autres pays de l'UE où l'entreprise est présente déclarent globalement une perte nette, cette part dépasse 100 % (107 % pour Kraft Heinz, 105 % pour TE Connectivity et 102 % pour Western Digital). Sous chaque anneau figurent le bénéfice total de l'entreprise dans l'UE, la part de ses salariés européens travaillant dans ce pays et le taux d'imposition effectif qui y est appliqué, calculé en divisant l'impôt sur le revenu dû pour l'exercice par le bénéfice avant impôts. Lorsqu'une marque appartient à un groupe plus important, celui-ci est indiqué entre parenthèses. Primark appartient à Associated British Foods, dont la société mère, Wittington Investments, établit le rapport pour l'ensemble du groupe. Ingka exploite la plupart des magasins IKEA en tant que principal franchisé. Tous les montants sont exprimés en dollars américains, convertis au taux de change moyen de l'année concernée. Cette analyse s'appuie sur les déclarations publiques pays par pays des entreprises, issues de la base de données Taxplorer de l'Observatoire fiscal international (International Tax Observatory, 2026), ainsi que sur nos propres données.

point celui-ci est modeste et que les paiements supplémentaires reviennent presque entièrement aux paradis fiscaux : par exemple, les magasins IKEA (Ingka) font état d'un impôt complémentaire de 19 millions d'euros pour l'Irlande, mais même en tenant compte de celui-ci, leurs 1,4 milliard d'euros de bénéfices irlandais ne sont imposés qu'à hauteur de 7,4 % – soit une augmentation d'environ 1,4 point de pourcentage par rapport à leur taux d'imposition antérieur à l'instauration de l'impôt minimum.

Parmi l'ensemble des groupes ayant publié des rapports, 78 % des bénéfices comptabilisés en Irlande, au Luxembourg, aux Pays-Bas, à Malte et à Chypre sont imposés à un taux inférieur à 15 %, soit 11,8 % en moyenne. La majeure partie de ces bénéfices est imposée à un taux légèrement inférieur au minimum : 64 % de l'ensemble des bénéfices comptabilisés dans ces pays sont imposés à des taux d'imposition compris entre 10 % et 15 %. Sur l'ensemble de leurs bénéfices réalisés dans ces cinq pays, les groupes paient 13,8 %.

Les détails des rapports au niveau des entreprises révèlent le même décalage entre l'activité économique et les bénéfices que celui qui ressort des données agrégées : comme le montre la figure 3.2, le bénéfice comptabilisé par salarié dans un paradis fiscal européen est 63 fois supérieur à celui des autres pays de l'UE pour Apple, 84 fois pour Microsoft et 246 fois pour les magasins IKEA (Ingka). Pour Kraft Heinz, TE Connectivity et Western Digital, ce ratio ne peut même pas être calculé, car les pertes enregistrées dans certains de leurs autres pays de l'UE dépassent les bénéfices réalisés dans les autres. TE Connectivity, par exemple, enregistre 48 millions de dollars de bénéfices par salarié au Luxembourg, contre 4 728 dollars en Allemagne, où travaille près d'un tiers de ses salariés de l'UE. Sur l'ensemble des 554 multinationales dont les rapports exploitables couvrent au moins deux pays de l'UE, le bénéfice par salarié dans les cinq paradis fiscaux de l'UE est 11 fois supérieur à celui des autres pays de l'UE.

Figure 3.2. Bénéfice par salarié par pays : les 10 entreprises de la figure 3.1, derniers rapports 2023-2025



Le graphique présente le bénéfice avant impôt par salarié déclaré par 10 entreprises dans les pays couverts par leurs déclarations publiques pays par pays, ainsi que les taux d'imposition effectifs qu'elles y déclarent. Chaque tableau présente jusqu'à six pays, choisis de manière à inclure les paradis fiscaux affichant un bénéfice par salarié supérieur à 1 million de dollars américains et les pays générant les chiffres d'affaires les plus élevés. Le taux d'imposition est calculé en divisant l'impôt sur les bénéfices dû pour l'exercice par le bénéfice avant impôts, ou en divisant l'impôt sur les bénéfices payé lorsque l'impôt dû n'est pas déclaré. « >100 % d'imposition » indique que l'impôt est supérieur au bénéfice. « −0 % d'imposition » indique un léger remboursement d'impôt, comme pour Western Digital en Belgique et en Espagne. Les barres foncées indiquent des bénéfices supérieurs à 1 million de dollars américains par salarié. Tous les montants sont exprimés en dollars américains, convertis au taux de change moyen de l'année concernée. L'analyse repose sur les mêmes sources que la figure 3.1, qui fournit également des explications sur les noms des entreprises.

3.3 Les rapports des entreprises suggèrent un transfert de bénéfices à des niveaux similaires à ceux des données agrégées

Le caractère incomplet des données au niveau des entreprises ne nous permet pas de dresser un tableau exhaustif des décalages, au niveau des entreprises, entre l'activité économique et les bénéfices déclarés. Étant donné que la plupart des entreprises ne sont tenues de publier leur première déclaration pays par pays pour les pays de l'UE qu'à la fin de l'année 2026, en fonction du pays et de leur exercice comptable, les déclarations existantes ne couvrent qu'entre 6 % (France) et 30 % (Irlande) de l'activité économique des sociétés multinationales dans les pays du tableau 3.1. Le décalage observé chez les entreprises déclarantes nous permet toutefois de réaliser une estimation approximative des pertes à l'échelle de l'UE, comme indiqué dans le tableau 3.1. Pour cette estimation, nous extrapolons les résultats des entreprises déclarantes dans chaque pays, en partant du principe que les sociétés multinationales ne disposant pas de rapports exploitables comptabilisent leurs bénéfices de manière similaire à celles qui les publient.[8] Ces résultats, fondés sur les déclarations publiques pays par pays de 2025 (deuxième colonne), sont proches des estimations basées sur les résultats agrégés de 2023 (première colonne) : dans les 16 pays répertoriés dans le tableau 3.1, les deux colonnes présentent une forte corrélation (coefficient de corrélation de 0,99, corrélation de rang de 0,89), et elles concordent partout sur les pays qui perdent des recettes et ceux qui en gagnent, sauf au Luxembourg. Pour l'ensemble de l'UE, les rapports publics laissent entrevoir une perte nette de 83,5 milliards d'euros, contre 85,3 milliards d'euros dans l'estimation agrégée (extrapolée à l'ensemble des multinationales) du chapitre précédent.

Tableau 3.1. Pertes de recettes fiscales liées à l'impôt sur les sociétés dans les pays de l'UE : données agrégées (2023) et déclarations publiques pays par pays (2025)

Milliards d'€, aux prix de 2025

	Données agrégées de l'OCDE	Déclarations publiques pays par pays existantes pour l'UE	
	2023	2025, à plus grande échelle	Part de l'activité déjà couverte
Allemagne	28,5	32,4	11%
France	24,3	25,3	6%
Italie	10,9	15,0	7%
Espagne	7,0	3,5	29%
Pologne	5,4	2,6	13%
Suède	3,7	3,8	11%
Roumanie	2,3	1,8	12%
Portugal	1,9	2,2	14%
Autriche	1,8	3,2	10%
Finlande	1,5	1,4	10%
Tchéquie	1,4	1,7	11%
Pays-Bas	0,6	1,4	11%
Belgique	0,5	2,9	10%
Luxembourg	−0,7	0,2	13%
Danemark	−1,4	−1,2*	20%
Irlande	−16,0	−16,7	30%
Les 11 autres pays de l'UE	1,2	4,0	10%
UE-27 (échantillon ne comportant que des données agrégées fiables)	**72,7**		
UE-27, étendu à l'ensemble des multinationales	**85,3**	**83,5**	**13%**

Le tableau présente les pertes de recettes fiscales des pays de l'UE au titre de l'impôt sur les sociétés, par rapport à un système dans lequel les bénéfices des sociétés multinationales seraient imposés là où l'activité économique est exercée, sur la base des données agrégées de l'OCDE issues des déclarations pays par pays pour 2023 (première colonne) et des déclarations publiques au niveau des entreprises pour 2025 (deuxième colonne). Les valeurs positives indiquent des pertes de recettes, tandis que les valeurs négatives indiquent qu'un pays perçoit davantage d'impôts dans le cadre du système actuel qu'il ne le ferait si les bénéfices étaient imposés là où l'activité économique a lieu. Le tableau couvre les 15 plus grandes économies de l'UE en termes de PIB en 2023 ainsi que le Luxembourg, et présente les 11 autres États membres regroupés. Pour les estimations de 2025 fondées sur les rapports des sociétés multinationales, nous répartissons les bénéfices de chaque société entre les pays en fonction de parts pondérées à parts égales du nombre d'employés et du chiffre d'affaires, comme au chapitre 2 (voir encadré 2.1). Le chiffre d'affaires figurant dans les rapports est mesuré là où il est comptabilisé et non là où se trouvent les clients. Nous utilisons les revenus entre parties non liées lorsqu'ils sont disponibles et, à défaut, le chiffre d'affaires total ajusté pour tenir compte des transactions entre parties liées, sur la base des états financiers consolidés. Les banques, les assureurs et les groupes des secteurs du pétrole, du gaz et des mines sont exclus, car les facteurs que nous utilisons pour mesurer l'activité économique ne permettent pas nécessairement de déterminer avec précision où leurs bénéfices sont générés. Nous extrapolons les estimations pour 2025 de chaque pays en fonction de la part de l'activité économique des multinationales couverte par les rapports disponibles, mesurée en nombre d'employés et en chiffre d'affaires (troisième colonne). Tous les montants sont exprimés en euros, selon le taux de change moyen de 2025, les estimations de 2023 étant ajustées aux prix de 2025. Les détails méthodologiques complets figurent dans la note méthodologique jointe, disponible ici.

* Pour le Danemark, nous extrapolons uniquement les résultats des entreprises autres que Novo Nordisk. Novo Nordisk constitue un cas exceptionnel : le succès mondial de ses médicaments contre le diabète et l'obésité, qu'elle développe au Danemark, a rendu son bénéfice danois exceptionnellement élevé. Elle enregistre 15,9 milliards d'euros de bénéfices au Danemark, soit environ le double de ce que justifieraient ses effectifs et son chiffre d'affaires dans ce pays ; ainsi, le Danemark percevrait 1,7 milliard d'euros de moins provenant de Novo Nordisk à elle seule dans le cadre d'une taxation unitaire – soit plus que le résultat net des 177 groupes présentant une ligne danoise dans les rapports de 2025 (1,6 milliard d'euros). En extrapolant ce résultat à partir de la couverture des rapports, qui représente 20 % de l'activité des multinationales au Danemark, on traiterait les multinationales ne publiant pas de rapports comme si elles enregistraient leurs bénéfices à l'instar de Novo Nordisk, ce qui donnerait un montant de −8,1 milliards d'euros. Nous ajoutons donc le résultat de Novo Nordisk tel quel et extrapolons les résultats des autres entreprises en fonction de leur propre couverture, soit 13 % de l'activité non couverte par Novo Nordisk.

3.4 Les pays à forte fiscalité sont montés les uns contre les autres

Enfin, les données au niveau des entreprises confirment une conclusion du chapitre précédent : le transfert de bénéfices a également lieu entre des pays dont les taux d'imposition moyens sont relativement élevés. Certaines sociétés multinationales déclarantes comptabilisent dans un pays à forte imposition des bénéfices nettement supérieurs à ce que justifierait leur activité économique, au détriment d'autres pays à forte imposition. Le taux d'imposition que les multinationales paient là où elles comptabilisent ces bénéfices excédentaires est nettement inférieur à celui qu'elles paient là où leurs bénéfices déclarés sont inférieurs à ce que leur activité économique justifierait. Cela s'explique probablement par le fait que les entreprises exploitent des règles leur permettant de payer peu d'impôts sur certains types de bénéfices, comme les revenus tirés de brevets, ou de réduire leurs bénéfices imposables grâce à des déductions spéciales et à des allègements fiscaux. Par exemple, GSK comptabilise 2,6 milliards d'euros de bénéfices en Belgique, soit environ cinq fois ce que justifieraient ses effectifs et ses ventes dans ce pays, et y paie un taux d'imposition de 17 %, bien inférieur au taux légal belge de 25 %. En France, en Allemagne, en Italie et en Espagne, en revanche, elle ne comptabilise qu'un tiers des bénéfices que justifierait son activité économique dans ces pays, et y paie un taux moyen de 29 %.[9] Selon ses états financiers, GSK bénéficie de la déduction belge pour revenus d'innovation, qui prévoit un taux réduit d'impôt sur les sociétés pour les bénéfices tirés de brevets. Avec le régime britannique de *patent box*, ces incitations ont réduit sa facture fiscale de 0,9 milliard d'euros en 2025, et encore de 0,7 milliard après l'impôt minimum mondial.[10]

La figure 3.3 illustre cette tendance (voir aussi encadré 2.2) : alors que les multinationales paient un taux d'imposition moyen de 23,7 % dans les pays de l'UE non considérés comme des paradis fiscaux, où elles déclarent trop peu de bénéfices par rapport à leur activité économique, elles ne paient que 17,2 % dans les pays non considérés comme des paradis fiscaux où elles comptabilisent trop de bénéfices (panneau de gauche). La même tendance s'observe dans les cinq paradis fiscaux de l'UE : Chypre, l'Irlande, le Luxembourg, Malte et les Pays-Bas (graphique de droite). Lorsque les multinationales y déclarent trop peu de bénéfices, elles paient un taux moyen de 23,4 %, soit presque le même que dans les autres pays de l'UE. Lorsqu'elles y enregistrent trop de bénéfices, le taux moyen n'est que de 13,1 %.

Le fait de prendre en compte le double rôle des pays, qui à la fois favorisent et subissent un décalage entre l'activité économique et les bénéfices déclarés, permet également de porter un regard plus nuancé sur certains des paradis fiscaux les plus en vue. En particulier, d'après les rapports d'activité de 2025, les Pays-Bas et le Luxembourg tireraient profit d'un système dans lequel les impôts seraient payés là où l'activité économique a lieu – à hauteur de 1,4 milliard d'euros et 0,2 milliard d'euros respectivement[11] –, même s'ils restent des destinations majeures des bénéfices transférés. Cela montre à quel point les paradis fiscaux sont néfastes : même les principales destinations des bénéfices transférés peuvent finir par perdre des recettes fiscales globales. Elles perçoivent peu d'impôts sur les bénéfices qu'elles attirent, tandis que d'autres pays leur soustraient des bénéfices qui auraient été plus lourdement imposés chez elles. Les recettes perdues peuvent donc dépasser les recettes gagnées.

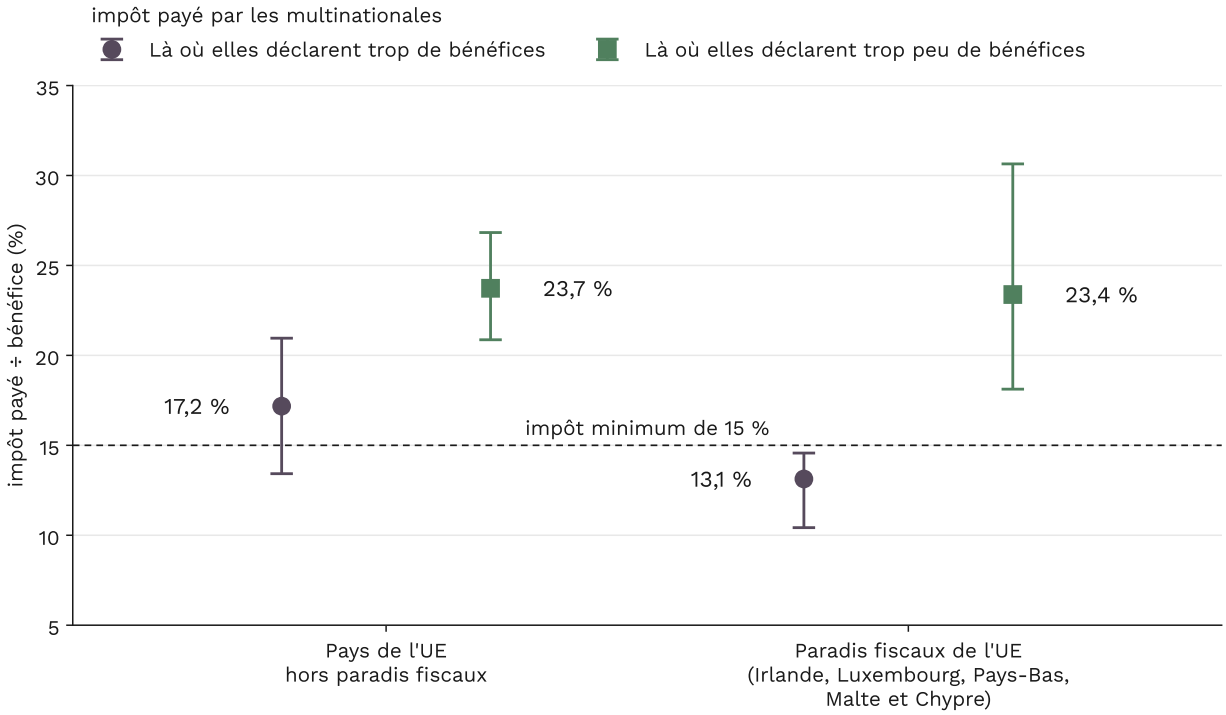
Dans l'ensemble, ces premiers rapports au niveau des entreprises, malgré leurs limites importantes, démontrent pourquoi la publication de ces informations est indispensable au

débat. En établissant un lien entre les bénéfices et les impôts de chaque entreprise et leur activité économique dans différents pays, ils nous permettent d'identifier les failles du système de prix de transfert d'une manière que les données agrégées ne permettent pas. En particulier, ils révèlent les taux d'imposition effectifs que les entreprises paient dans les juridictions où elles enregistrent davantage de bénéfices que ne le justifierait leur activité économique, plutôt que de nous obliger à nous fier à des moyennes nationales susceptibles de surestimer les taux d'imposition applicables à ces bénéfices. Ils permettent également au public de faire la distinction entre les entreprises qui semblent exploiter les règles en vigueur et celles qui apportent leur juste contribution dans les pays où elles bénéficient de l'expertise des travailleurs, des infrastructures publiques et de l'accès à la clientèle.

Ces rapports mettent en lumière le même problème que nous avons documenté depuis des années à l'aide de données agrégées : les multinationales comptabilisent leurs bénéfices là où la fiscalité est faible plutôt que là où l'activité économique sous-jacente a lieu, ce qui entraîne des pertes de recettes fiscales massives en Europe et au-delà. Ils soulignent également à quel point l'Europe aurait tout à gagner à imposer les bénéfices là où l'activité économique se déroule : à en juger par le petit sous-ensemble de multinationales disposant de rapports publics exploitables pour 2025, nos estimations indiquent que les pays de l'UE auraient pu percevoir environ 84 milliards d'euros supplémentaires en 2025 si les bénéfices avaient été imposés là où l'activité économique se déroule (tableau 3.1). Ce chiffre est incertain, car il suppose que, dans chaque pays, les multinationales ne disposant pas de rapports exploitables comptabilisent leurs bénéfices de la même manière que celles qui en disposent, mais il est proche des 85 milliards d'euros que les données agrégées suggèrent pour 2023.

Dans le cadre des négociations en cours sur une Convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale, les nombreuses réserves que nous avons dû formuler tout au long de ce chapitre en raison de données insuffisantes – notamment le fait que notre analyse se limite en grande partie à l'Union européenne – soulignent la nécessité urgente d'étendre les déclarations publiques pays par pays à l'ensemble des pays et d'y inclure le chiffre d'affaires par lieu de résidence du client. La transparence à elle seule ne suffit toutefois pas : une convention ambitieuse pourrait établir des règles garantissant que les multinationales paient des impôts là où s'exerce leur activité économique. Cela permettrait non seulement de récupérer des milliards de recettes fiscales perdues, mais aussi de rétablir des conditions de concurrence équitables pour les entreprises nationales et les multinationales qui paient déjà leur juste part – et qui ne figurent donc pas parmi les exemples mis en avant dans ce chapitre.

Figure 3.3. Taux d'imposition appliqués aux multinationales lorsque celles-ci déclarent des bénéfices trop élevés ou trop faibles : pays de l'UE à l'exclusion des paradis fiscaux et des paradis fiscaux au sein de l'UE



Cette figure compare les taux d'imposition effectifs appliqués aux multinationales dans les pays de l'UE où elles déclarent des bénéfices supérieurs à ce que leur activité économique justifierait, avec les taux en vigueur dans les pays où elles déclarent des bénéfices inférieurs. Pour chaque groupe multinational, nous répartissons les bénéfices entre les pays figurant dans son rapport en fonction de parts pondérées de manière égale entre le nombre d'employés et le chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires figurant dans les rapports est mesuré là où il est comptabilisé et non là où se trouvent les clients. Nous utilisons les revenus entre parties non liées lorsqu'ils sont disponibles et, à défaut, le chiffre d'affaires total ajusté pour tenir compte des transactions entre parties liées, sur la base des états financiers consolidés. Le taux d'imposition effectif est calculé en divisant l'impôt sur les bénéfices comptabilisé pour l'exercice par le bénéfice avant impôt, ou par l'impôt sur les bénéfices payé lorsque l'impôt comptabilisé n'est pas déclaré. La figure désigne ce taux par « impôt payé ». Les points et les carrés indiquent des moyennes pondérées : là où les groupes déclarent trop de bénéfices, les taux sont pondérés par le bénéfice excédentaire, et là où ils en déclarent trop peu, par le bénéfice qui y est déclaré. Elles sont calculées à partir des derniers rapports disponibles de 2023 à 2025 pour 656 groupes multinationaux, y compris les banques et les assureurs, mais à l'exclusion des groupes pétroliers, gaziers et miniers. Les lignes verticales indiquent l'intervalle de confiance à 95 % de chaque moyenne, obtenu par rééchantillonnage des entreprises 2 000 fois. Les paradis fiscaux de l'UE sont l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, Malte et Chypre. L'analyse repose sur les déclarations publiques pays par pays issues de la base de données Taxplorer de l'Observatoire fiscal international (INTERNATIONAL TAX OBSERVATORY, 2026) ainsi que sur nos propres collectes de données et calculs.

Notes du chapitre 3 : Les entreprises qui se cachent derrière ces chiffres

1. ↑ 107 % et 105 %. Ces chiffres sont supérieurs à 100 % car les pertes enregistrées par ces deux entreprises dans certains autres pays de l'UE dépassent leurs bénéfices réalisés dans les autres.

2. ↑ Nous avons recueilli les rapports publics de 1 469 multinationales. Pour 1 370 d'entre elles, le dernier rapport porte sur un exercice compris entre 2023 et 2025 : 1 014 de ces rapports proviennent de la base de données Taxplorer de l'Observatoire fiscal international et 356 de notre propre recueil, qui comprend les rapports déposés auprès du Registre des sociétés irlandais. Nous considérons qu'un rapport est exploitable s'il mentionne au moins deux pays et indique le bénéfice, le nombre de salariés et le chiffre d'affaires pour chacun d'entre eux. Pour 684 des 1 370 entreprises, nous disposons d'un rapport exploitable pour la période 2023-2025. Parmi elles, 63 sont des banques et des assureurs et 28 des groupes pétroliers, gaziers et miniers. Nous excluons les groupes pétroliers, gaziers et miniers, car la génération de bénéfices est très particulière à ce secteur et pourrait être mal reflétée par les effectifs et le chiffre d'affaires que nous prenons en compte, ce qui laisse les 656 entreprises que nous analysons. Nous excluons également les banques et les assureurs lorsque nous comparons les bénéfices aux effectifs et au chiffre d'affaires, car ceux-ci pourraient ne pas refléter correctement leur modèle d'activité, mais nous les conservons lorsque nous comparons les taux d'imposition (figure 3.3).

   Pour la seule année 2025, nous disposons de 1 045 rapports, dont 510 sont exploitables : 40 proviennent de banques et d'assureurs et 15 de groupes pétroliers, gaziers et miniers. Le tableau 3.1 utilise les 449 des 455 rapports restants qui couvrent au moins un pays de l'UE.

   Sur les 686 entreprises ne disposant pas d'un rapport exploitable pour la période 2023-2025, 328 ne mentionnent qu'un seul pays dans leur dernier rapport, 356 omettent le nombre de salariés, le bénéfice ou le chiffre d'affaires de certains des pays qu'elles répertorient, et pour deux d'entre elles, nous ne disposons pas d'informations sur le pays où se trouve leur siège social. La quasi-totalité des rapports ne mentionnant qu'un seul pays (298 sur 328) proviennent de groupes dont le siège social est situé dans un autre pays, principalement en dehors de l'UE, et 253 d'entre eux ne mentionnent que l'Espagne. Les entreprises justifient souvent ces lacunes en affirmant que leur société mère située hors de l'UE n'a pas fourni les données, ou en invoquant la clause de sauvegarde, qui leur permet de différer la publication d'informations commercialement sensibles pendant une durée maximale de cinq ans (Fair Tax Foundation, 2026 ; Aliprandi et al., 2026). La directive de l'UE autorise ces deux pratiques (directive (UE) 2021/2101, articles 48 ter, paragraphe 4, et 48 quater, paragraphe 6). Même parmi les 656 rapports que nous utilisons, 72 % regroupent une partie de leur chiffre d'affaires dans une seule ligne intitulée « Reste du monde », qui représente en médiane 70 % de leur chiffre d'affaires.

3. ↑ International Tax Observatory. *Taxplorer: Database of Public Country-by-Country Reports*. 25 août 2026. URL : https://taxplorer.eu.

4. ↑ Outre les États membres de l'UE, la directive impose la transmission de rapports distincts pour les juridictions figurant sur la liste de l'UE des juridictions non coopératives à des fins fiscales (annexe I) et pour celles figurant à l'annexe II pendant deux années consécutives.

5. ↑ Dans les graphiques ci-après, nous comparons donc souvent les bénéfices comptabilisés au nombre de salariés dans une juridiction donnée. Afin d'estimer, à partir des rapports au niveau des entreprises, le montant supplémentaire d'impôts qui pourrait être perçu si les bénéfices étaient imposés là où l'activité économique est exercée, nous isolons, dans la mesure du possible, le chiffre d'affaires réalisé avec des parties non liées du chiffre d'affaires total, sur la base des rapports consolidés. Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la note méthodologique ci-jointe, disponible ici.

6. ↑ Avant la publication, nous avons demandé à chacune de ces entreprises ses commentaires. Nos demandes et leurs réponses figurent en annexe (en anglais).

7. ↑ Ici, ainsi que dans les moyennes qui suivent, nous excluons les entreprises du secteur extractif et les sociétés financières. En ce qui concerne les entreprises du secteur extractif, une partie du décalage des bénéfices pourrait refléter la contribution en ressources du pays où ces bénéfices sont

comptabilisés, un élément qui n'est pas pris en compte dans notre formule d'évaluation de l'activité économique. Le secteur financier joue également un rôle particulier, car les employés et les ventes risquent de ne pas rendre compte correctement du modèle économique des banques et des assureurs. La figure 3.3, qui compare les taux d'imposition plutôt que les bénéfices et l'activité, inclut les banques et les assureurs.

8. ↑ Ce décalage peut aller dans les deux sens. D'une part, la plupart des groupes dont le siège social est situé dans l'UE ne sont tenus de publier leur premier rapport qu'à la fin de l'année 2026, et leur planification fiscale pourrait être moins agressive que celle des groupes étrangers. Les filiales de groupes non européens ont dû publier leurs rapports plus tôt dans certains États membres : en Roumanie, la réglementation s'applique depuis l'exercice 2023, et l'Espagne exige une publication dans les six mois suivant la clôture de l'exercice. C'est en partie pour cette raison que les rapports couvrent bien mieux l'activité des multinationales dont le siège social est situé en dehors de l'UE que celle des multinationales dont le siège social est situé dans l'UE (19 % contre 10 % de leurs salariés dans les pays de l'UE). Ces groupes étrangers comptabilisent dans les cinq paradis fiscaux de l'UE une part bien plus importante de leurs bénéfices européens que les groupes dont le siège est dans l'UE (90 % pour les groupes dont le siège est aux États-Unis et 26 % pour les autres groupes hors UE, contre 16 %), alors qu'ils y emploient respectivement 10 % et 8 % de leur personnel européen (contre 7 %). Cela suggère que l'extrapolation surestime les pertes. D'un autre côté, parmi les entreprises ne disposant pas de rapports (exploitables), on trouve celles qui ne se sont pas encore conformées à l'obligation de déclaration et celles qui recourent à des exemptions pour dissimuler leur activité pays par pays, lesquelles pourraient bien figurer parmi les plus agressives en matière de planification fiscale. Cela signifierait que l'extrapolation sous-estime les pertes fiscales.

9. ↑ GSK. *Our 2025 CBCR Position*. Country-by-country reporting data for 2025. 2026. URL : https://www.gsk.com/media/imgnjtue/gsk-cbcr-data-2025.pdf.

10. ↑ GSK. *Annual Report 2025: Financial Statements*. Note 14, Taxation. 2026. URL : https://www.gsk.com/media/immdjzop/financial-statements-2025.pdf.

11. ↑ Dans les données agrégées pour 2023, seuls les Pays-Bas, et non le Luxembourg, subissent une perte liée au transfert de bénéfices, à hauteur de 0,6 milliard d'euros. Notre approche agrégée pourrait surestimer les gains des pays vers lesquels les bénéfices sont transférés, car nous évaluons ces gains en appliquant les taux d'imposition effectifs moyens des pays où les bénéfices sont comptabilisés au-delà du niveau de l'activité économique.

4. Ce que le monde perd du fait de l'abus fiscal des particuliers qui dissimulent leur patrimoine offshore

En 2023, la richesse offshore – c'est-à-dire les liquidités et les placements que les particuliers fortunés détiennent sur des comptes à l'étranger – a atteint 13 300 milliards de dollars américains, un niveau jamais atteint auparavant.[12] Parallèlement, une part sans cesse croissante de cette fortune – 61 % en 2023, contre 22 % en 2016 – est désormais prise en compte à des fins fiscales, car l'administration fiscale du pays où réside le titulaire reçoit désormais automatiquement les informations relatives à ce compte (voir encadré 4.1). Cependant, l'accès à cet échange automatique d'informations reste profondément inégal. En conséquence, alors que les pays à revenu plus élevé ont réussi à réduire leurs pertes de recettes liées à la richesse offshore – ou du moins à les maintenir à un niveau stable –, les pays à revenu plus faible ont vu leurs pertes s'envoler.

Le fait de dissimuler leur patrimoine à l'étranger peut permettre aux particuliers fortunés d'échapper à l'impôt sur les intérêts, les dividendes et les plus-values générés par ce patrimoine. Dans les pays qui imposent le patrimoine, la richesse offshore sert également à se soustraire à l'impôt sur la fortune. La richesse peut également être dissimulée pour des raisons autres que fiscales, par exemple pour masquer des fonds obtenus par le biais d'activités criminelles ou destinés à de telles activités.

4.1 Estimation de la richesse offshore et des pertes de recettes

Ce chapitre part de la richesse offshore que Faye et al.[3] estiment à partir de l'écart entre les titres de portefeuille que les pays déclarent comme passifs et ceux qu'ils déclarent comme actifs dans les statistiques internationales sur les investissements.[4] Il répartit ensuite cette richesse entre les centres financiers[5] où elle est détenue et les pays où résident ses propriétaires, en suivant les mêmes auteurs, qui s'appuient sur Alstadsæter et al.[6] Enfin, nous combinons les conclusions d'études récentes sur l'efficacité de l'échange automatique d'informations afin d'estimer quelle partie de la fortune est susceptible d'être visible par l'administration fiscale du pays du propriétaire, ce qui permet de l'imposer, et quelle partie ne l'est pas (voir encadré 4.2).

Pour calculer les pertes fiscales liées à la richesse offshore, nous partons du principe que cette richesse non imposée génère un rendement de 5 % par an et nous multiplions ce revenu par le taux maximal d'imposition sur le revenu des personnes physiques en vigueur dans le

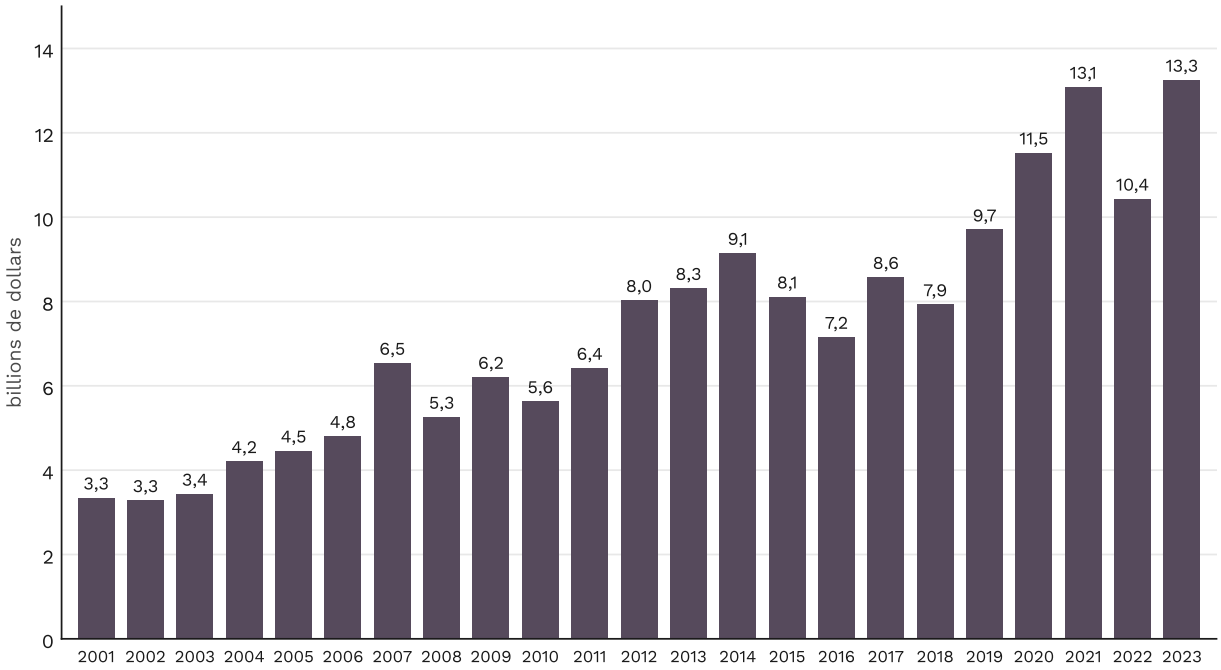
pays du propriétaire.[7] Pour plus de détails, nous vous renvoyons à la note méthodologique ci-jointe, disponible ici.

4.2 La richesse offshore a presque quadruplé depuis 2001

Comme le montre la figure 4.1, la richesse offshore a connu une croissance spectaculaire ces dernières années. Par rapport à 2001, la richesse détenue à l'étranger a presque quadruplé, et elle a augmenté de 59 % au cours de la seule dernière décennie. À mesure que ce volume augmentait, les principaux centres financiers et les principaux détenteurs ont également évolué. Alors qu'en 2001, 38 % de la fortune était détenue en Suisse, sa part était tombée à 22 % en 2023, et Hong Kong était devenu une destination de premier plan, détenant 20 % de la fortune, soit autant que le Royaume-Uni. Alors qu'en 2001, plus de 70 % de la fortune appartenait à des résidents d'Europe et d'Amérique du Nord, les principaux pays détenteurs en 2023 étaient les États-Unis, la Chine – dont les résidents ne détenaient que 1 % en 2001 – et le Royaume-Uni.[8]

Toute la richesse présentée dans la figure 4.1 n'est pas nécessairement invisible aux yeux des autorités fiscales des pays de résidence de ses détenteurs. Toutefois, environ 80 % de celle-ci est constituée d'actions, d'obligations et de fonds d'investissement qui pourraient tout aussi bien être détenus dans leur pays d'origine. Ces estimations excluent également les comptes d'entreprise et les comptes courants situés dans des pays qui ne sont pas des centres financiers, tels que ceux de personnes ayant autrefois vécu, étudié ou travaillé dans ces pays.[9] Il y a donc peu de raisons de détenir cette richesse offshore, si ce n'est à des fins d'abus fiscal ou à d'autres fins illicites. Dans le même ordre d'idées, JOHANNESEN et ZUCMAN[10] et ALSTADSÆTER et al.[11] suggèrent que seuls environ 5 à 10 % de la richesse offshore étaient autodéclarés, et donc visibles par les autorités fiscales des pays de résidence de leurs détenteurs, avant que les informations relatives aux comptes étrangers ne commencent à faire l'objet d'un échange automatique et systématique.

Figure 4.1. L'évolution de la richesse offshore



La figure présente une estimation de la richesse financière offshore détenue par les ménages à l'échelle mondiale de 2001 à 2023, en milliers de milliards de dollars américains courants. Ces chiffres sont tirés de FAYE et al. (2025).

4.3 L'échange automatique d'informations a permis de réduire la part cachée de la richesse offshore, ce qui a permis de maintenir les pertes fiscales à un niveau stable depuis 2016

L'échange automatique d'informations – le « A » de l'ABC de la transparence fiscale du Tax Justice Network – constitue un outil puissant permettant de rendre le patrimoine visible aux autorités fiscales et, par là même, de contribuer à garantir que les impôts soient acquittés sur les revenus et les plus-values qu'il génère ou sur le patrimoine lui-même. Dans le cadre de l'échange automatique d'informations, le pays où un compte est détenu communique automatiquement les informations le concernant aux autorités fiscales du pays de résidence du titulaire du compte. Deux grands systèmes de déclaration automatique des informations relatives aux comptes financiers sont en place depuis le milieu des années 2010 : la norme commune de déclaration (CRS) de l'OCDE et la loi américaine sur la conformité fiscale des comptes étrangers (FATCA) (voir encadré 4.1).

Encadré 4.1: La richesse offshore et l'échange automatique d'informations sur les comptes financiers

L'échange automatique d'informations signifie que les autorités fiscales du pays dans lequel un détenteur de patrimoine est assujetti à l'impôt sont automatiquement informées du patrimoine qu'il détient à l'étranger. Tel qu'il a été mis en œuvre, ce système implique que les établissements financiers déclarent les comptes des clients résidents fiscaux d'un autre pays à leur propre autorité fiscale, qui transmet ensuite ces informations à l'autorité fiscale de ce pays. Par exemple, si un résident britannique détient des actions sur un

compte suisse, la banque suisse déclare ce compte à l'administration fiscale suisse, qui transmet ensuite ces informations à l'autorité fiscale britannique. Les actifs détenus en dehors des établissements financiers, tels que les biens immobiliers ou les œuvres d'art, ne font pas l'objet d'une déclaration.[12]

Deux régimes parallèles d'échange automatique d'informations sont actuellement en vigueur. D'une part, 121 juridictions transmettent des informations dans le cadre de la **norme commune de déclaration (CRS)**, élaborée par l'OCDE et dont la mise en œuvre est suivie et évaluée par les pairs au sein du Forum mondial sur la transparence et l'échange d'informations à des fins fiscales.[13] La norme CRS prévoit des échanges réciproques : si les banques suisses communiquent des informations sur leurs clients britanniques, les banques britanniques doivent également communiquer des informations sur leurs clients suisses. Dans la pratique, toutefois, les informations n'ont pas toujours été partagées de manière réciproque. Seules 97 des 121 juridictions reçoivent également des informations.[14] Certaines ont choisi de n'en recevoir aucune, principalement parce qu'elles n'imposent pas les revenus. D'autres ne peuvent recevoir d'informations qu'une fois que le Forum mondial a confirmé qu'elles sont conservées de manière confidentielle et sécurisée.[15] En 2026, la Suisse, par exemple, a reçu des informations de 27 juridictions sans en envoyer en retour, dont 14 parce qu'elles ne répondaient pas aux exigences en matière de confidentialité et de sécurité des données.[16] Ces restrictions touchent de manière disproportionnée les pays à revenu plus faible. Alors que de nombreux pays à revenu plus faible qui transmettent des informations ont du mal à en recevoir en retour, le CRS n'offre aucune possibilité aux pays de recevoir des informations sans en transmettre également, à moins qu'ils n'invoquent les manquements de leur partenaire en matière de confidentialité et de sécurité des données, comme le fait la Suisse, par exemple.[17] L'exception formelle à la réciprocité prévue par la norme fonctionne dans le sens inverse : les juridictions qui n'imposent pas les revenus peuvent transmettre des informations sans en recevoir en retour.[18] Il est difficile de justifier que les pays à revenu plus faible qui ne sont pas des juridictions opaques ne puissent recevoir d'informations sans en transmettre. Peu d'étrangers y cachent leur patrimoine, d'où peu d'informations à transmettre, alors que leurs propres résidents détiennent des avoirs considérables dans des centres financiers comme la Suisse. Ils ont beaucoup à gagner à en recevoir, avant même de pouvoir en transmettre.

Les États-Unis avaient déjà mis en place leur propre système parallèle en 2010 – quatre ans avant l'adoption du CRS : la loi FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) impose à tous les établissements financiers du monde entier de déclarer les comptes financiers des citoyens et résidents américains, y compris les comptes détenus par l'intermédiaire de sociétés contrôlées par des personnes américaines. Ce système est plus complet que le CRS, car il s'applique aux citoyens américains quel que soit leur lieu de résidence et est assorti d'une retenue à la source de 30 % sur les paiements américains versés aux institutions financières qui ne s'y conforment pas (Code des impôts américain, section 1471). Soucieux de recevoir des informations sur leurs propres citoyens mais peu disposés à les restituer, les États-Unis n'ont jamais adhéré à la norme CRS. La loi FATCA n'est que très partiellement réciproque : seules les 55 juridictions répertoriées dans la procédure

fiscale 2024-42 de l'IRS reçoivent des informations des États-Unis, et ces derniers ne leur indiquent pas qui sont les propriétaires des sociétés et des trusts détenant des comptes sur leur territoire.

Des études récentes montrent qu'au Danemark, l'échange automatique d'informations a conduit à un rapatriement substantiel de la richesse offshore ; sans cet échange, les Danois détiendraient aujourd'hui encore plus de richesse offshore.[19] En ce qui concerne la richesse qui reste à l'étranger, les informations échangées automatiquement permettent aux autorités fiscales des pays de résidence des titulaires d'identifier ces derniers et de percevoir les impôts dus, même si la richesse reste à l'étranger.

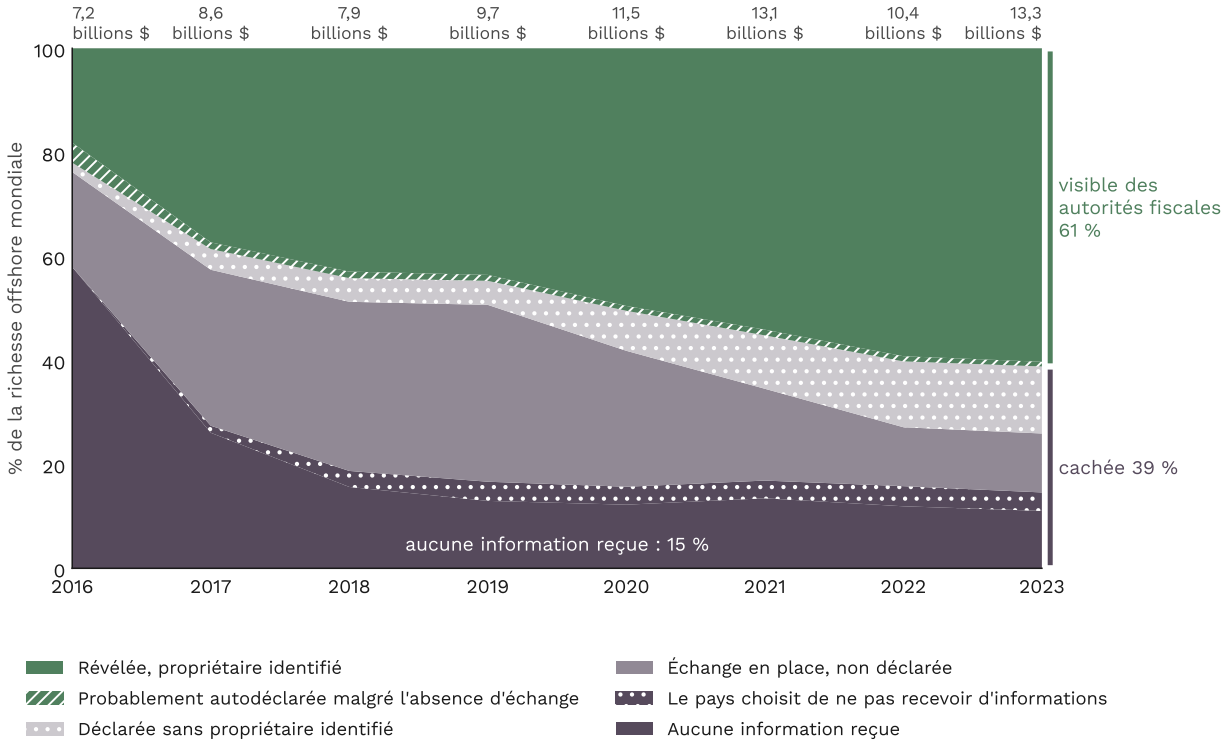
La part de cette fortune qui est visible des autorités fiscales dépend toutefois de la manière dont elle est détenue (voir encadré 4.2). Si les particuliers détiennent leur fortune en leur nom propre auprès d'établissements bancaires, ces informations sont susceptibles d'être transmises à leurs autorités fiscales et de permettre d'identifier les contribuables. En revanche, si la fortune est détenue par l'intermédiaire de sociétés, de trusts ou d'autres véhicules financiers, la probabilité que ces informations parviennent aux autorités fiscales et puissent être recoupées avec les véritables propriétaires est considérablement plus faible.[20]

Compte tenu de ces limites (voir l'encadré 4.2), nous estimons que la part de la richesse offshore visible par les autorités fiscales dans les pays de résidence des propriétaires est passée de 5 à 10 % avant l'échange automatique d'informations – part que les chercheurs estiment avoir été autodéclarée – à 61 % en 2023. En conséquence, la part de la richesse offshore qui reste dissimulée a considérablement diminué. Entre 2016 et 2023, la part dissimulée (zones violettes de la figure 4.2) est passée de 78 % à 39 %. Il s'agit là d'une estimation minimale, car nous partons du principe que les administrations fiscales établissent un lien entre tous les rapports mentionnant le nom du propriétaire et leurs contribuables. Même lorsque les administrations fiscales ne parviennent pas à établir ce lien entre les rapports et les contribuables individuels, la perspective d'une détection peut néanmoins inciter les détenteurs de patrimoine à déclarer ou à rapatrier leurs actifs – ou à les transformer en formes de patrimoine moins visibles, telles que l'immobilier.

Les zones vertes de la figure 4.2 représentent la fortune visible par les autorités fiscales, soit parce que les propriétaires l'ont eux-mêmes déclarée (hachuré en vert, 3,9 % en 2016 et 0,9 % en 2023, à mesure que cette fortune devenait plus visible grâce à l'échange automatique d'informations) soit parce que l'échange automatique d'informations a permis de révéler cette fortune et d'en identifier le propriétaire (en vert uni, 18 % en 2016 et 60 % en 2023). La visibilité n'implique toutefois pas nécessairement une imposition. Des données provenant du Danemark suggèrent que 4,9 % de la richesse offshore révélée par l'échange automatique d'informations et rattachée à ses propriétaires n'a pas été imposée, car les propriétaires ne l'ont pas déclarée et les contrôles fiscaux n'ont pas détecté cette non-conformité.[21] Si l'on applique cette estimation à l'échelle mondiale, cela suggère qu'au moins 3,0 % de l'ensemble de la richesse offshore en 2023 était visible mais n'a pas été imposée.

Le reste de la richesse cachée a été dissimulé pour diverses raisons. Pour 13 % de la richesse offshore en 2023, des informations ont été échangées, mais le propriétaire n'a probablement pas pu être identifié (violet clair, en pointillés). 11 % supplémentaires n'ont probablement pas

Figure 4.2. Comment l'échange automatique d'informations a permis de mettre en lumière une partie de la richesse offshore aux yeux des autorités fiscales

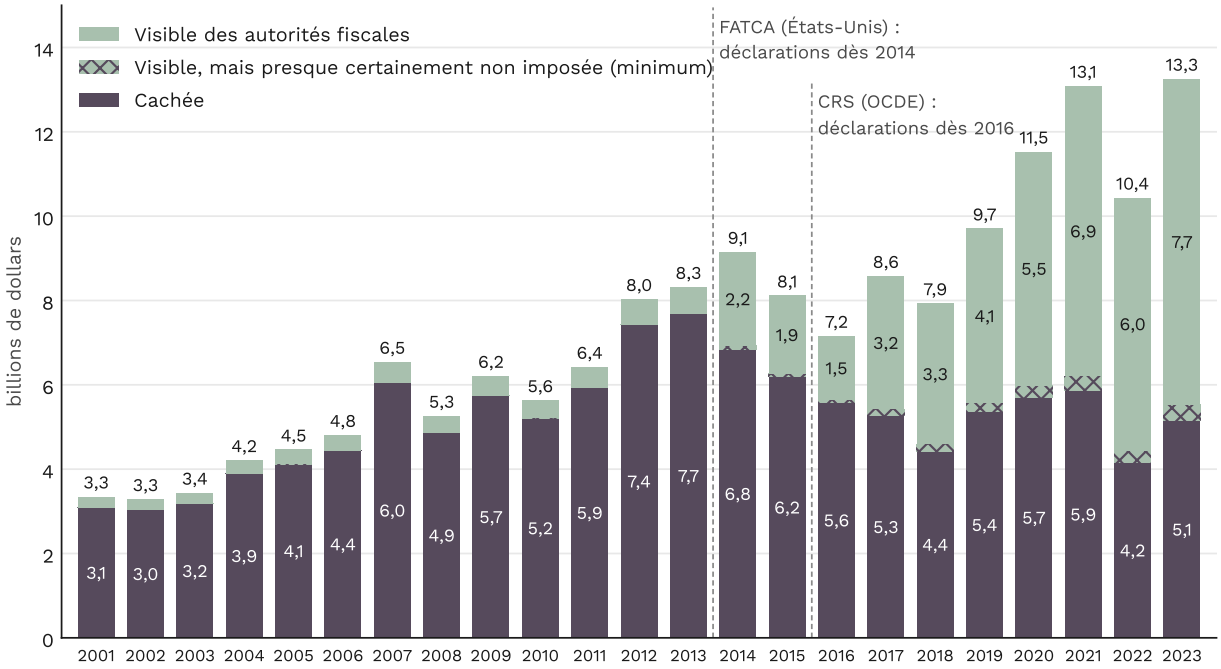


La figure présente les parts estimées de la richesse financière offshore détenue par les ménages à l'échelle mondiale qui étaient visibles des autorités fiscales dans les pays de résidence des propriétaires ou qui sont restées dissimulées entre 2016 et 2023. La richesse est considérée comme visible si elle a probablement fait l'objet d'une autodéclaration ou si des informations ont été échangées et que le propriétaire a été identifié. La visibilité ne signifie pas nécessairement que des impôts ont été payés. Les légendes au-dessus de chaque année indiquent le montant total de la richesse offshore en milliers de milliards de dollars américains, sur la base de FAYE et al. (2025). Pour identifier les pays qui n'ont reçu aucune information ou qui ont choisi de ne pas en recevoir, nous utilisons les listes des partenaires d'échange des centres financiers, OECD (2026) et IRS (2024). L'encadré 4.2 explique comment nous estimons quelle part de la fortune est visible et quelle part reste cachée.

été déclarés malgré la mise en place d'un échange automatique d'informations entre les pays concernés (violet moyen), contre 34 % en 2019. Cela peut s'expliquer par le fait que ces avoirs sont détenus par le biais de trusts ou d'autres structures peu incitées à déclarer leurs propriétaires, ou par le fait que les établissements financiers ne déclarent pas tous les comptes. Certains pays auraient pu recevoir des informations mais ont choisi de ne pas le faire, principalement parce qu'ils n'imposent pas les revenus de leurs résidents. Leurs résidents détenaient 3,8 % de la richesse offshore en 2023, presque entièrement cachée (violet foncé, en pointillés). Au total, 15 % de la richesse offshore appartenait à des résidents de pays n'ayant reçu aucune information en 2023, y compris ceux qui avaient choisi de ne pas en recevoir, contre 62 % en 2016 (violet foncé, y compris la zone en pointillés). Hormis la partie que les propriétaires ont eux-mêmes déclarée, cette richesse est restée dissimulée.

Quelles ont été les conséquences de la conjonction entre l'augmentation de la richesse offshore et un reporting plus complet sur la richesse cachée ou non imposée ? Comme le montre la figure 4.3, ces deux évolutions se sont largement compensées : la richesse offshore cachée et la richesse visible qui n'est presque certainement pas imposée (les parties violettes et hachurées) sont restées à peu près au même niveau entre 2016 (5 640 milliards de dollars américains) et 2023 (5 530 milliards de dollars américains). Par rapport au début des années

Figure 4.3. Quel est le montant de la richesse offshore qui échappe aux autorités fiscales ?



La figure présente une estimation de la richesse financière offshore détenue par les ménages à l'échelle mondiale de 2001 à 2023, répartie entre la richesse visible des autorités fiscales dans les pays de résidence des propriétaires et la richesse cachée. Un patrimoine est considéré comme visible s'il a été déclaré aux autorités fiscales avec un titulaire identifié ou s'il a probablement fait l'objet d'une autodéclaration en l'absence d'échange automatique d'informations (estimé à 5 à 10 % de la richesse offshore). L'encadré 4.1 explique l'échange automatique d'informations, et l'encadré 4.2 comment nous estimons quelle part de la fortune est visible et quelle part reste cachée. La partie hachurée de la fortune visible représente une part minimale estimée qui reste non imposée : 4,9 % de la fortune déclarée avec un propriétaire identifié, ce qui correspond à la part qui n'a pas été déclarée ni détectée, même au Danemark (Boas et al., 2026). Lorsque les administrations fiscales disposent de capacités de contrôle plus faibles, une part plus importante de la fortune visible peut rester non imposée. Les lignes pointillées indiquent les premières années couvertes par la déclaration des comptes financiers au titre de la loi FATCA (2014) et de la norme CRS (2016). L'analyse s'appuie sur Faye et al. (2025) ; Johannesen et Zucman (2014) ; Alstadsæter et al. (2019) ; Boas et al. (2025) ; Boas et al. (2026) ; Boas et al. (2026) ; et nos propres calculs. Toutes les valeurs sont exprimées en milliers de milliards de dollars américains courants.

2000, ce montant a en réalité augmenté d'environ 80 %, passant de 3 100 milliards de dollars américains en 2001 à 5 530 milliards de dollars américains en 2023.

4.4 L'inégalité d'accès à l'échange automatique d'informations entraîne des pertes fiscales croissantes pour les pays les plus pauvres

Si l'échange automatique d'informations reste un outil puissant, l'accès à celui-ci est très inégal. Le revirement par rapport à l'intention initiale d'un échange pleinement multilatéral a conduit, sans surprise, à une configuration des flux d'informations qui exacerbe, plutôt qu'elle ne l'atténue, les inégalités mondiales en matière de droits d'imposition. Selon le registre de l'OCDE répertoriant les relations d'échange activées, 60 des 87 pays à revenu élevé selon la classification de la Banque mondiale peuvent recevoir des informations dans le cadre de la norme CRS de l'OCDE, mais seulement 6 des 47 pays à revenu intermédiaire inférieur, 2 des 25 pays à faible revenu et seulement 9 des 54 pays d'Afrique.

Officiellement, chaque pays est libre d'y adhérer. Dans la pratique, les règles ont été conçues pour les pays capables de transmettre autant d'informations qu'ils en reçoivent. Un pays ne

reçoit d'informations que si ses propres institutions financières communiquent elles-mêmes des renseignements sur leurs clients étrangers, ce qui nécessite l'adoption de nouvelles lois, la mise en place de systèmes informatiques et d'un dispositif de surveillance, et ce, uniquement après que le Forum mondial a confirmé que ces données sont traitées de manière confidentielle et sécurisée.[22] Le rapport de 2023 du Secrétaire général des Nations unies sur la coopération fiscale cite ces exigences de réciprocité et les normes de confidentialité élevées comme les raisons pour lesquelles de nombreux pays en développement ont des difficultés à y participer.[23]

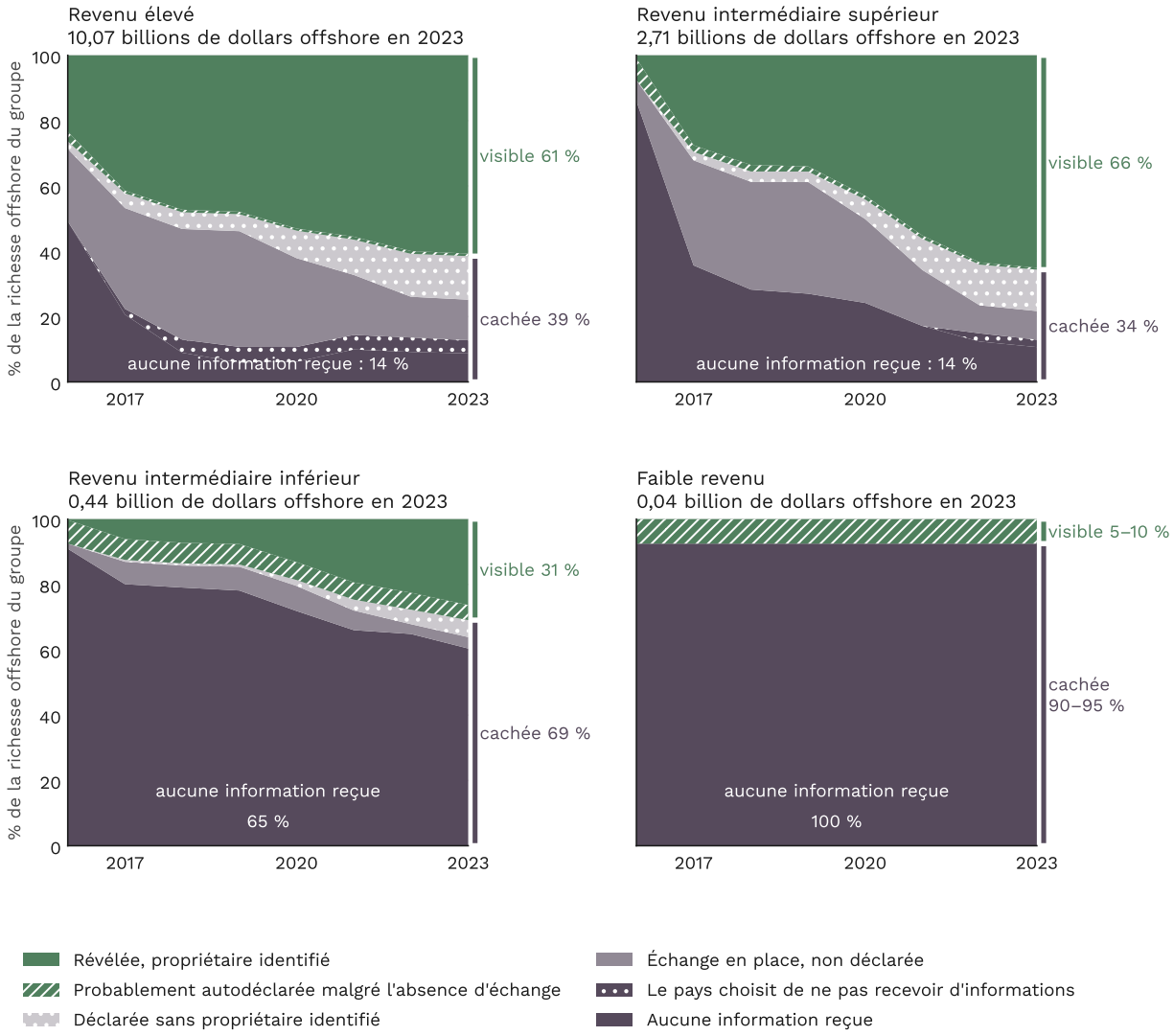
La norme autorise effectivement un échange unidirectionnel, mais uniquement dans un sens. Les juridictions qui n'imposent pas les revenus peuvent transmettre des informations sans en recevoir en retour.[24] Aux pays qui ont besoin de l'inverse, c'est-à-dire de recevoir des informations avant de pouvoir en transmettre, on a proposé à la place un renforcement des capacités.[25] Or, les pays à revenu plus faible sont rarement des lieux où les étrangers dissimulent leur patrimoine, ce qui signifie que leur permettre de recevoir des informations sans en transmettre priverait peu d'autres pays d'informations. Cette asymétrie est particulièrement difficile à justifier étant donné que le Forum mondial lui-même a proposé, en 2014, un échange unidirectionnel temporaire dans le cadre de projets pilotes avec les pays en développement.[26]

Les centres financiers choisissent également les partenaires avec lesquels ils échangent des informations, et les pays à revenu plus faible figurent rarement parmi leurs priorités.[27] La Suisse, par exemple, a annoncé en 2014 qu'elle donnerait la priorité aux pays présentant un fort potentiel de marché pour son secteur financier.[28] Jusqu'en août 2022, le Ghana a transmis des informations à la Suisse sans en recevoir en retour, tandis que le Belize n'a commencé à recevoir des informations qu'en 2025, malgré un accord remontant à 2018.[29] D'autres centres financiers ont également refusé de communiquer des informations, invoquant des exigences de confidentialité et de sécurité des données. Gibraltar, par exemple, classe le Ghana, le Nigeria et plusieurs autres pays parmi les partenaires ne pouvant recevoir d'informations qu'après validation de leurs mesures de protection des données.[30] Le déséquilibre qui en résulte est frappant : en 2023, 48 % de la richesse offshore des Africains subsahariens et 53 % de celle des résidents du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (y compris l'Afghanistan et le Pakistan) restaient en dehors de tout échange automatique d'informations, contre 7 % pour les résidents d'Europe et d'Asie centrale et aucun pour les Nord-Américains.

Le système américain, le FATCA, est encore plus restrictif. Seules 55 juridictions reçoivent des informations des États-Unis,[31] et ces derniers ne leur indiquent pas qui sont les propriétaires des sociétés et des fiducies titulaires de comptes sur leur territoire. Parmi ces 55 juridictions, 41 sont des pays à revenu élevé ; l'Inde est le seul pays à revenu intermédiaire inférieur, et aucun pays à faible revenu ne figure parmi elles.

Les conséquences de cet accès inégal sont illustrées dans la figure 4.4, qui compare les parts de la richesse offshore visible et cachée selon les groupes de pays classés par niveau de revenu. Les pays à revenu élevé ont réussi à réduire la part cachée de la richesse offshore de leurs résidents, qui est passée de 74 % en 2016 à 39 % en 2023, tandis que les pays à revenu intermédiaire supérieur sont passés de plus de 90 % à 34 %. En revanche, au moins 69 % de la richesse offshore des pays à revenu intermédiaire inférieur restait cachée en 2023. Quant aux pays à faible revenu, aucun progrès n'a été enregistré : jusqu'en 2023, pas un seul pays n'a

Figure 4.4. L'inégalité d'accès à l'échange automatique d'informations et ses conséquences

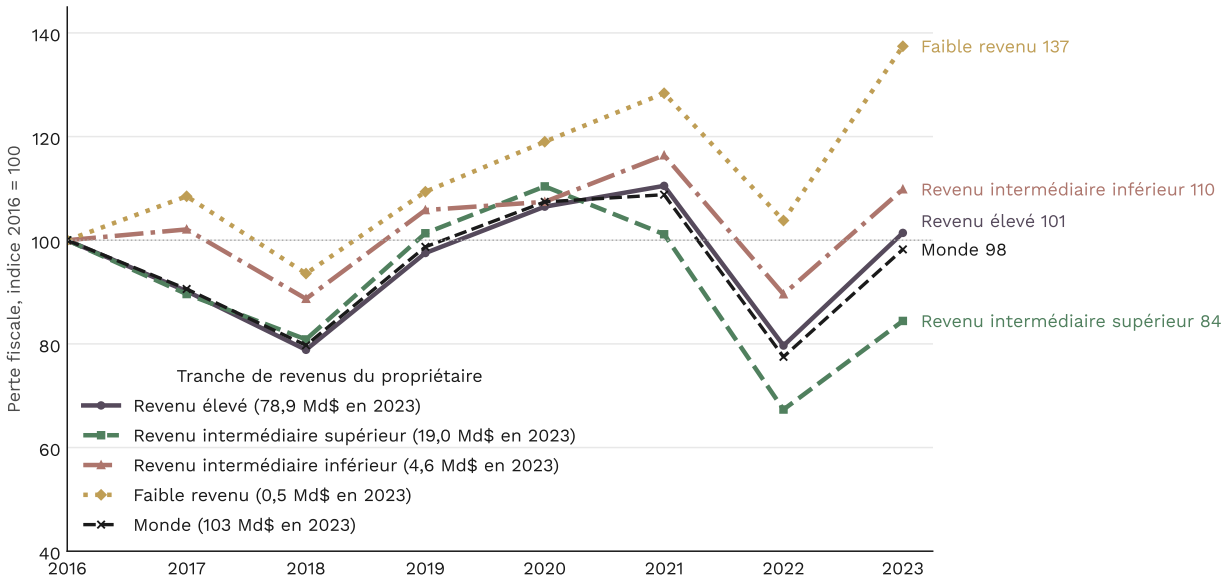


Le graphique présente les parts de richesse financière offshore détenues par les ménages qui sont connues des autorités fiscales ou qui restent dissimulées, par tranche de revenus et selon le pays de résidence des titulaires (classification de la Banque mondiale), de 2016 à 2023. Les montants au-dessus de chaque graphique indiquent la richesse offshore totale détenue par les résidents de ce groupe en 2023, en milliers de milliards de dollars américains courants. L'analyse repose sur les mêmes définitions, sources et calculs que ceux de la figure 4.2.

reçu d'informations sur les comptes offshore de ses résidents, quel que soit le régime d'échange automatique d'informations.[32] Seuls deux pays à faible revenu ont depuis commencé à recevoir ces informations : le Rwanda et l'Ouganda, tous deux en 2025.[33] Ce fossé est également manifeste au sein d'autres groupes de pays : en 2023, au moins 71 % de la richesse offshore du Groupe des pays africains restait dissimulée aux autorités fiscales, contre 46 % en Amérique latine, 46 % au sein du G77 et 31 % dans les pays de l'OCDE. Le fait que la quasi-totalité des pays à faible revenu ne reçoivent toujours aucune information constitue une condamnation de l'ensemble du système. On leur refuse les informations nécessaires pour imposer la richesse cachée dans des centres financiers tels que la Suisse, les Émirats arabes unis et le Royaume-Uni, alors même qu'ils sont eux-mêmes rarement des destinations pour les étrangers cherchant à dissimuler leur richesse.

La figure 4.5 montre l'évolution des pertes de recettes fiscales selon les tranches de revenus, conséquence de cet accès inégal à l'information. Les pays à revenu élevé ont subi en 2023 des

Figure 4.5. Pertes de recettes fiscales liées à la richesse offshore, par tranche de revenus, 2016-2023 (indice, 2016 = 100)



La figure présente les pertes estimées de recettes fiscales liées à la richesse offshore non imposée entre 2016 et 2023, par tranche de revenus et selon le pays de résidence des détenteurs (classification de la Banque mondiale). Nous ne considérons comme non imposées que la richesse cachée et la part de la richesse déclarée qui, selon toute vraisemblance, n'a pas été imposée. Comme les administrations fiscales peuvent ne pas parvenir à rattacher une plus grande partie de la richesse déclarée à ses propriétaires ou à faire appliquer l'impôt, les estimations constituent une borne inférieure des pertes. Les pertes sont exprimées en dollars américains courants et indexées sur 2016 (2016 = 100). La légende indique les pertes estimées pour 2023, en milliards de dollars américains. Nous estimons les pertes de recettes fiscales en appliquant un taux de rendement annuel de 5 % et le taux maximal d'imposition sur le revenu des personnes physiques de chaque pays à la richesse cachée présentée dans la figure 4.4 ainsi qu'à la partie déclarée qui, selon toute vraisemblance, n'a pas été imposée. L'analyse s'appuie sur les mêmes sources que la figure 4.4, à savoir les taux maximaux d'imposition sur le revenu des personnes physiques fournis par l'OCDE et, pour les autres pays, des guides fiscaux et des sources officielles (voir la note méthodologique, disponible ici), ainsi que sur nos propres calculs.

pertes de recettes fiscales d'un montant à peu près équivalent à celui de 2016 (1 % de plus), malgré une augmentation de 83 % de leur richesse offshore. Les pays à revenu intermédiaire supérieur ont même réduit leurs pertes de 16 %, bien que leur richesse offshore ait plus que doublé. En revanche, les pertes de recettes fiscales ont augmenté de 10 % pour les pays à revenu intermédiaire inférieur et de 37 % pour les pays à faible revenu.

4.5 En 2023, les pertes liées à la richesse offshore dépassent toujours les 100 milliards de dollars américains

Au total, la communauté internationale a perdu au moins 108,5 milliards de dollars américains (aux prix de 2025, soit 103 milliards de dollars courants, comme dans la figure 4.5) en raison de l'abus fiscal offshore en 2023, soit quatre fois les 26 milliards de dollars américains de financements publics internationaux que les pays en développement ont reçus cette année-là pour s'adapter au changement climatique.[34]

Cette estimation constitue une limite inférieure. Nous partons du principe que les contribuables s'attendent à ce que leur administration vérifie l'exactitude des rapports les mentionnant et veille au paiement des impôts dus. De nombreuses administrations n'ont pas les moyens de le faire, et les études montrent que cela a une incidence : après la mise en œuvre du CRS, les dépôts dans les paradis fiscaux détenus par des résidents de pays dotés

d'administrations fiscales hautement numérisées ont diminué près de deux fois plus que ceux des résidents d'autres pays.[35] Les pertes réelles restantes liées à la richesse offshore sont donc probablement bien plus élevées.

Par ailleurs, l'échange automatique d'informations ne concerne que les comptes financiers. Les biens immobiliers, les œuvres d'art et autres objets de valeur que les particuliers fortunés détiennent à l'étranger ne font pas l'objet de déclarations, et nos estimations, qui ne portent que sur la richesse financière, ne les incluent pas non plus. Des études portant à la fois sur la loi FATCA et sur la norme CRS montrent que une partie de la richesse sortant des comptes offshore a été réinvestie dans l'immobilier.[36] Une partie de la richesse qui n'est plus dissimulée dans des comptes offshore pourrait donc simplement être dissimulée sous une autre forme.

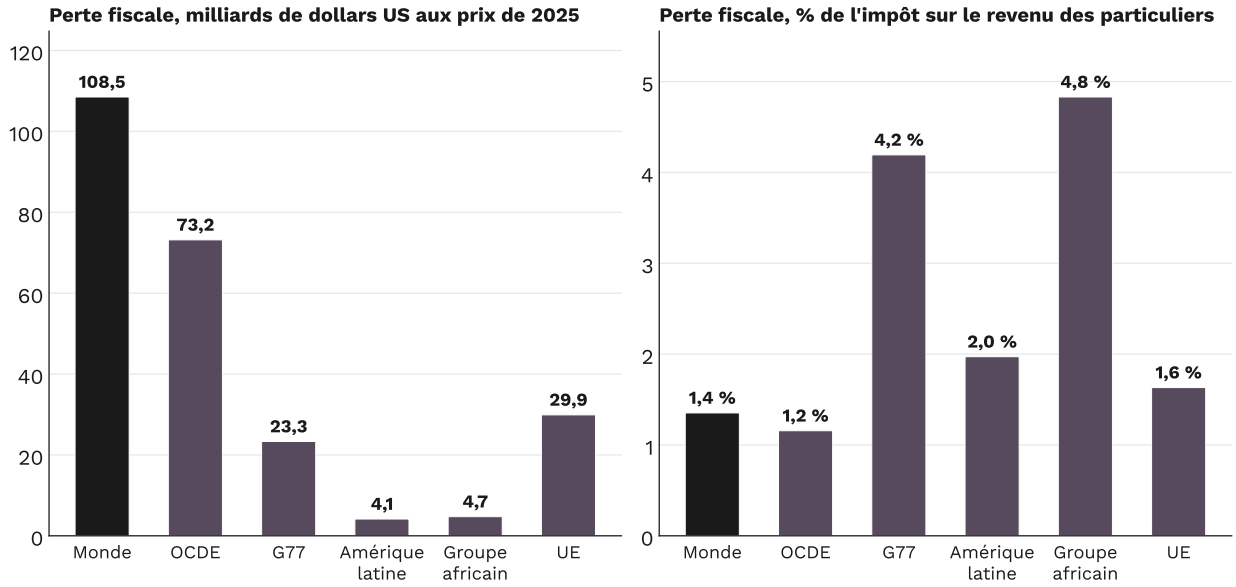
Compte tenu de ces limites, la figure 4.6 montre comment la perte estimée se répartit entre les principaux groupes de pays. Comme le total mondial indiqué plus haut, ses montants sont exprimés aux prix de 2025. Les pays de l'OCDE ont subi une perte de 73,2 milliards de dollars américains, soit les deux tiers du total, et les pays de l'UE, une perte de 29,9 milliards de dollars américains. Le G77 a subi une perte de 23,3 milliards de dollars américains, le Groupe des pays africains de 4,7 milliards et l'Amérique latine de 4,1 milliards. Si l'on se base sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques qu'ils perçoivent, les groupes les plus pauvres subissent également des pertes plus importantes : celles-ci représentent 4,8 % des recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques au sein du Groupe des pays africains, 4,2 % au sein du G77 et 2,0 % en Amérique latine, contre 1,2 % dans les pays de l'OCDE et 1,6 % dans l'UE. Ces pourcentages sous-estiment l'ampleur des pertes : la majeure partie de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est prélevée sur les salaires et traitements, tandis que l'impôt éludé à l'étranger porte sur les revenus du patrimoine, qui ne représentent qu'une petite partie des revenus soumis à cet impôt. Tous les chiffres par pays, exprimés en dollars américains aux prix de 2025, figurent dans le tableau A2.

Les estimations présentées dans ce chapitre montrent que la coopération peut s'avérer efficace dans la lutte contre l'abus fiscal. Cependant, elles montrent également à quel point cette coopération a été exercée de manière exclusive dans le cadre de l'OCDE, au détriment des pays qui ont le plus désespérément besoin des recettes perdues. En s'appuyant sur l'expérience du CRS, l'ONU peut veiller à ce que l'échange automatique d'informations couvre toutes les formes de patrimoine et profite à tous les pays.

Encadré 4.2: Comment nous mesurons la part de la fortune qui devient visible pour l'administration fiscale du propriétaire

La richesse offshore étant dissimulée, il est impossible de mesurer directement la part de celle-ci qui est devenue visible pour les autorités fiscales des pays d'origine des propriétaires. Nous estimons donc la part qui est visible et imposée par le pays du propriétaire, en nous appuyant sur différents types d'informations et d'estimations issues de la littérature scientifique concernant le pays où la fortune est détenue (« centre financier ») et le pays où le propriétaire est imposé (« pays du propriétaire »). Nous déterminons notamment la part visible et la part imposée pour chaque pays du propriétaire, chaque centre financier et chaque année en posant les questions suivantes :

Figure 4.6. Comment les différents blocs de négociation sont touchés par les abus fiscaux offshore, 2023



Le graphique de gauche présente les pertes estimées de recettes fiscales liées à la richesse offshore non imposée en 2023, par pays et par groupe, en dollars américains aux prix de 2025, convertis avec le déflateur du PIB des États-Unis. Comme les administrations fiscales peuvent ne pas parvenir à rattacher une plus grande partie de la richesse déclarée à ses propriétaires ou à faire appliquer l'impôt, les estimations constituent une borne inférieure des pertes. Le graphique de droite présente ces pertes en pourcentage de l'impôt sur le revenu des personnes physiques perçu par ces mêmes pays en 2023. Les pourcentages indiquent combien d'impôt sur le revenu des personnes physiques supplémentaire aurait pu être perçu. L'impôt sur le revenu des personnes physiques étant principalement prélevé sur les salaires et traitements, ces pourcentages sont inférieurs à ce qu'ils seraient si l'on ne tenait compte que de l'impôt sur les revenus du capital, que les statistiques fiscales ne présentent pas séparément. Notre groupe G77 inclut la Chine. Chaque groupe compte des centres financiers parmi ses membres. Dans les estimations de la richesse offshore de FAYE et al. (2025), aucune richesse offshore n'est attribuée aux résidents de centres financiers purs tels que la Suisse, le Luxembourg et Singapour ; ces pays ne présentent donc aucune perte de recettes fiscales. L'analyse repose sur les mêmes sources que la figure 4.5, à savoir la base de données « Global Revenue Statistics » de l'OCDE et nos propres calculs.

1. **Le pays d'origine reçoit-il des informations ?**
   Nous considérons qu'un pays reçoit des informations d'un centre financier uniquement si ce dernier a effectivement transmis des données concernant les résidents de ce pays pour l'année en question, sur la base des listes de partenaires des centres financiers, du registre de l'OCDE répertoriant les relations d'échange activées et des registres du Forum mondial. Les pays qui transmettent des informations mais n'en reçoivent aucune, tels que le Koweït, Oman et le Qatar, sont considérés comme ne recevant pas d'informations. Dans le cadre de la loi FATCA, seules les 55 juridictions répertoriées dans la procédure fiscale 2024-42 de l'IRS reçoivent des informations.

2. **Quelle part de la fortune est déclarée par les centres financiers ?**
   La fortune peut être détenue par le biais de différentes structures. Certaines personnes possèdent un compte directement à leur nom, d'autres le détiennent par l'intermédiaire d'une société holding qui agit en tant que titulaire du compte, et d'autres encore détiennent leur fortune par le biais d'un trust ou d'une entité d'investissement, qui est en soi une institution financière. D'après BOAS et al.[37] et

Bomare et Collin,[38] nous nous attendons à ce que la qualité des déclarations varie considérablement selon ces différentes formes :

- Les banques sont indépendantes de chaque client et soumises à une réglementation relativement stricte, ce qui facilite le contrôle du respect des règles par les autorités. Par conséquent, les banques déclarent de manière assez exhaustive les comptes des particuliers. Elles semblent également faire preuve d'une diligence relative dans la déclaration des sociétés holding qui détiennent un compte chez elles. Toutefois, elles désignent souvent une personne autre que le véritable propriétaire, par exemple un cadre supérieur de la société, car la réglementation prévoit cette possibilité lorsque la banque ne parvient pas à identifier la personne qui contrôle la société.[39] Cet aspect revêt une importance particulière lors de l'étape de recoupement décrite ci-dessous.

- Les trusts et les entités d'investissement, qui sont tenus de déclarer leurs activités au même titre que les banques, sont soumis à des incitations très différentes : ils dépendent entièrement d'un ou de quelques clients, et les autorités ont beaucoup de mal à contrôler leur nombre considérable.[40] Pour ces structures gérées dans des centres financiers, nous estimons que seules 20 à 60 % d'entre elles se soumettent à l'obligation de déclaration, selon que la juridiction exige ou non leur enregistrement et la remise de déclarations « à zéro », ainsi que selon sa notation au sein du Forum mondial.[41] Nous estimons que la part de la richesse offshore détenue par l'intermédiaire de trusts et de sociétés d'investissement varie de 2 à 5 % dans les centres financiers axés sur les banques, et de 30 à 45 % dans les pôles fiduciaires et en Suisse.

- En ce qui concerne les avoirs détenus aux États-Unis, nous ne prenons en compte que les comptes que les particuliers détiennent en leur propre nom, tels qu'ils sont déclarés, car les États-Unis ne communiquent pas l'identité des propriétaires des sociétés et des fiducies qui y détiennent des comptes.

3. **L'administration fiscale du pays du propriétaire est-elle en mesure de recouper ces déclarations avec celles de ses contribuables ?**
   Le recoupement des déclarations concernant les particuliers et les véritables propriétaires d'entreprises est efficace, à en juger par des études selon lesquelles les autorités fiscales ont pu recouper 87 à 95 % des déclarations relatives aux comptes de particuliers détenus dans des centres financiers en Allemagne et 92 à 96 % de l'ensemble des déclarations en Espagne.[42] Les déclarations qui ne mentionnent pas le véritable propriétaire d'une société, mais uniquement une autre personne qui lui est liée, sont beaucoup moins souvent recoupées par les administrations.[43] Ce qui importe donc, c'est la part de la fortune déclarée pour laquelle le véritable propriétaire est identifié, soit parce que celui-ci détient le compte en son nom propre, soit parce que la déclaration relative à la société le désigne.
   Cette part varie considérablement d'un pays à l'autre : en 2022, elle s'élevait à 35 % pour les Danois et à 83 % pour les Allemands.[44] Pour chaque pays autre que le Danemark et l'Allemagne, où nous tirons cette part de travaux existants, nous

l'estimons à partir des statistiques publiées par le pays sur les déclarations qu'il reçoit, lorsqu'elles existent,[45] et, à défaut, à partir de la part de ses dépôts bancaires transfrontaliers détenus par les ménages plutôt que par les entreprises (statistiques bancaires par lieu de résidence de la BRI).
Nous partons ensuite du principe que tous les comptes individuels sont mis en correspondance ou que leurs titulaires peuvent, au moins, s'attendre à ce qu'ils le soient. Parmi le patrimoine détenu par l'intermédiaire d'une société holding, seule la partie pour laquelle le véritable propriétaire est déclaré est supposée être mise en correspondance avec des particuliers ; le reste reste non mis en correspondance.[46]
Pour les résidents américains, la loi FATCA couvre leur patrimoine dans tous les centres financiers tout au long de la période, avec les mêmes limites pour les structures qui se déclarent elles-mêmes et les mêmes règles de mise en correspondance. Les pays partenaires ne reçoivent aucun rapport FATCA concernant les propriétaires d'entreprises et de trusts ; nous supposons donc que le patrimoine détenu par l'intermédiaire de telles structures reste totalement non mis en correspondance.

4. **Quelle part de la fortune recoupée est imposée ?**
Sur la fortune déclarée et recoupée, nous considérons que 95 % sont imposés. Ce chiffre s'appuie sur les travaux de Boas et al.[47] : à partir de leurs chiffres pour le Danemark, nous calculons que seuls 4,9 % de la fortune recoupée n'avaient pas été déclarés ni détectés. Le reste avait été déclaré par ses propriétaires, avant ou après la mise en place de l'échange automatique d'informations, ou avait été détecté lors de contrôles fiscaux.[48] En l'absence totale d'informations, nous supposons que seuls 5 à 10 % sont déclarés, comme c'était le cas avant l'échange automatique d'informations.[49]

   Pour plus de détails, nous vous renvoyons à la note méthodologique ci-jointe, disponible ici.

Notes du chapitre 4 : Ce que le monde perd du fait de l'abus fiscal des particuliers qui dissimulent leur patrimoine offshore

1. ↑ Souleymane Faye et al. *Global Offshore Wealth, 2001–2023*. EU Tax Observatory Working Paper 41. EU Tax Observatory, 2025. URL : https://taxobservatory.world/publication/global-offshore-wealth-2001-2023/.
2. ↑ Dans ce chapitre, les montants sont exprimés en dollars américains courants, comme dans Faye et al. (2025), afin de correspondre exactement à leurs estimations. Seuls le total mondial pour 2023, les montants par groupe de pays de la figure 4.6 et les montants par pays du tableau A2 sont exprimés aux prix de 2025, comme dans le reste du rapport, afin de pouvoir être additionnés aux pertes dues aux abus fiscaux des entreprises.
3. ↑ Faye et al., *Global Offshore Wealth, 2001–2023*.
4. ↑ Une méthode développée par Gabriel Zucman. 'The Missing Wealth of Nations: Are Europe and the U.S. Net Debtors or Net Creditors?' *Quarterly Journal of Economics*, 128(3) (2013), p. 1321-1364.

5. ↑ Comme ces « centres financiers » permettent à des particuliers et à des entreprises de dissimuler leurs actifs, leurs revenus ou leur propriété aux autorités d'autres pays, les aidant ainsi à contourner les règles fiscales et d'autres obligations légales, nous préférons les appeler « juridictions opaques ». Nous utilisons le terme « centres financiers » dans ce chapitre afin de refléter fidèlement les travaux sur lesquels nous nous appuyons, en particulier ceux de Faye et al. (2025), qui les appellent « centres financiers ».

6. ↑ Annette Alstadsæter et al. 'Who Owns the Wealth in Tax Havens? Macro Evidence and Implications for Global Inequality'. *Journal of Public Economics*, 162 (2018), p. 89-100.

7. ↑ L'hypothèse d'un rendement de 5 % est prudente : elle correspond au rendement nominal utilisé par Boas et al. (2026), alors que Zucman (2015) tablait sur un rendement compris entre 6 et 8 %. En outre, les rendements augmentent avec le patrimoine (Fagereng et al., 2020), et la richesse offshore est détenue principalement par les plus fortunés (Alstadsæter et al., 2019). Nous multiplions les revenus tirés de la richesse offshore par le taux d'imposition sur le revenu des particuliers le plus élevé, plutôt que par les taux souvent inférieurs applicables aux dividendes ou aux plus-values, car la richesse offshore elle-même provient généralement de revenus qui n'ont jamais été imposés. Nos estimations ne tiennent pas compte de l'évasion fiscale sur ces revenus d'origine, ni des droits de succession et des impôts sur la fortune.

8. ↑ Faye et al., *Global Offshore Wealth, 2001–2023*.

9. ↑ Faye et al., *Global Offshore Wealth, 2001–2023*.

10. ↑ Niels Johannesen et Gabriel Zucman. 'The End of Bank Secrecy? An Evaluation of the G20 Tax Haven Crackdown'. *American Economic Journal: Economic Policy*, 6(1) (2014), p. 65-91.

11. ↑ Alstadsæter et al., 'Tax Evasion and Inequality'.

12. ↑ OECD. *Standard for Automatic Exchange of Financial Account Information in Tax Matters*. Paris : OECD Publishing, 2014.

13. ↑ OECD. *Activated Exchange Relationships for CRS Information*. 2026. URL : https://www.oecd.org/en/topics/sub-issues/international-standards-on-tax-transparency/automatic-exchange-of-information-exchange-relationships.html (visité le 07/10/2026).

14. ↑ OECD, *Activated Exchange Relationships for CRS Information*.

15. ↑ Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes. *Peer Review of the Automatic Exchange of Financial Account Information 2025 Update*. Paris : OECD Publishing, 2025.

16. ↑ Swiss Federal Tax Administration. *Informationsaustausch mit 113 Staaten zu rund 4 Millionen Finanzkonten*. Exchange of information with 113 states on about 4 million financial accounts. Press release. 15 oct. 2026. URL : https://www.admin.ch/de/newnsb/kJL3FzqwXiXV.

17. ↑ Les centres financiers choisissent également les partenaires avec lesquels ils échangent des informations, comme l'a fait la Suisse en donnant la priorité aux pays présentant un fort potentiel de marché pour son secteur financier (Meinzer, 2017). Cela ne leur permet pas de recevoir des informations sans en transmettre : d'un pays qu'ils laissent de côté, ils ne reçoivent pas non plus d'informations.

18. ↑ OECD, *Standard for Automatic Exchange of Financial Account Information in Tax Matters*.

19. ↑ Boas et al., 'Taxing Capital in a Globalized World: The Effects of Automatic Information Exchange'.

20. ↑ Hjalte Fejerskov Boas et al. *Assessing the Coverage of the Automatic Exchange of Information under the CRS*. EU Tax Observatory Report 7. EU Tax Observatory, 2025. URL : https://taxobservatory.world/publication/assessing-the-coverage-of-the-automatic-exchange-of-information-under-the-crs/ ; Hjalte Fejerskov Boas et al. *Did Automatic Exchange of Information End Bank Secrecy? Evidence from Aggregate Administrative Data*. Skatteforsk Working Paper 32. Ås : Norwegian University of Life Sciences, 2026. URL : https://www.nmbu.no/en/research/skatteforsk-tax-center/wp-32-did-automatic-exchange-information-end-bank-secrecy-evidence ; Jeanne Bomare et Matthew Collin. *When Bankers Become Informants: Behavioral Effects of Automatic Exchange of Information*. EU Tax Observatory Working Paper 33. EU Tax Observatory, 2025.

URL : https://taxobservatory.world/publication/when-bankers-become-informants-behavioral-effects-of-automatic-exchange-of-information/.

21. ↑ Notre calcul à partir de Boas et al., 'Taxing Capital in a Globalized World: The Effects of Automatic Information Exchange'.

22. ↑ OECD, *Standard for Automatic Exchange of Financial Account Information in Tax Matters* ; Global Forum, *Peer Review of the Automatic Exchange of Financial Account Information 2025 Update*.

23. ↑ United Nations. *Promotion of Inclusive and Effective International Tax Cooperation at the United Nations: Report of the Secretary-General*. A/78/235. New York : United Nations, 2023. URL : https://undocs.org/A/78/235.

24. ↑ OECD, *Standard for Automatic Exchange of Financial Account Information in Tax Matters*.

25. ↑ Meinzer, *Automatic Exchange of Information as the New Global Standard: The End of (Offshore Tax Evasion) History?* ; OECD, *Standard for Automatic Exchange of Financial Account Information in Tax Matters*.

26. ↑ Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes. *Automatic Exchange of Information: A Roadmap for Developing Country Participation*. Final Report to the G20 Development Working Group. Global Forum, 5 août 2014. URL : https://www.g20.utoronto.ca/2014/2%20Global%20Forum%20on%20Transparency.PDF.

27. ↑ Meinzer, *Automatic Exchange of Information as the New Global Standard: The End of (Offshore Tax Evasion) History?*

28. ↑ Meinzer, *Automatic Exchange of Information as the New Global Standard: The End of (Offshore Tax Evasion) History?*

29. ↑ State Secretariat for International Finance. *Automatic Exchange of Information on Financial Accounts*. 8 oct. 2026. URL : https://www.sif.admin.ch/en/automatic-exchange-information-aeoi.

30. ↑ HM Government of Gibraltar. *AEOI: CRS & FATCA Reportable Jurisdictions & Explanatory Notes*. 6 oct. 2026. URL : https://tax.egov.gi/Downloads/Reportable_Jurisdictions.pdf.

31. ↑ Internal Revenue Service. *Revenue Procedure 2024-42*. Internal Revenue Bulletin 2024-52. 23 déc. 2024. URL : https://www.irs.gov/irb/2024-52_IRB#REV-PROC-2024-42.

32. ↑ Global Forum, *Peer Review of the Automatic Exchange of Financial Account Information 2025 Update* ; IRS, *Revenue Procedure 2024-42*.

33. ↑ Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes. *Strengthening Capacities to Advance Tax Transparency and Mobilise Domestic Resources: 2026 Global Forum Capacity-Building Report*. Paris : OECD, 2026. URL : https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/networks/global-forum-tax-transparency/2026-global-forum-capacity-building-report.pdf.

34. ↑ United Nations Environment Programme. *Adaptation Gap Report 2025: Running on Empty*. Nairobi : UNEP, 2025. URL : https://www.unep.org/resources/adaptation-gap-report-2025.

35. ↑ Annette Alstadsæter et al. *Lost in Information: National Implementation of Global Tax Agreements*. Discussion Paper 22/2023. Bergen : Department of Business and Management Science, NHH Norwegian School of Economics, 2023. URL : https://ssrn.com/abstract=4630849.

36. ↑ Lisa De Simone et al. 'Transparency and Tax Evasion: Evidence from the Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)'. *Journal of Accounting Research*, 58(1) (2020), p. 105-153 ; Jeanne Bomare et Ségal Le Guern Herry. *Avoiding Transparency through Offshore Real Estate: Evidence from the United Kingdom*. AMSE Working Paper 2025-23. Marseille : Aix-Marseille School of Economics, 2025. URL : https://www.amse-aixmarseille.fr/sites/default/files/working_papers/wp_2025_nr_23.pdf.

37. ↑ Boas et al., *Assessing the Coverage of the Automatic Exchange of Information under the CRS* ; Boas et al., *Did Automatic Exchange of Information End Bank Secrecy? Evidence from Aggregate Administrative Data*.

38. ↑ Bomare et Collin, *When Bankers Become Informants: Behavioral Effects of Automatic Exchange of Information*.

39. ↑ OECD, *Standard for Automatic Exchange of Financial Account Information in Tax Matters* ; Boas et al., *Assessing the Coverage of the Automatic Exchange of Information under the CRS*.

40. ↑ Bomare et Collin, *When Bankers Become Informants: Behavioral Effects of Automatic Exchange of Information*.

41. ↑ Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes. *Peer Review of the Automatic Exchange of Financial Account Information 2024 Update*. Paris : OECD Publishing, 2024 ; Global Forum, *Peer Review of the Automatic Exchange of Financial Account Information 2025 Update*.

42. ↑ Boas et al., *Assessing the Coverage of the Automatic Exchange of Information under the CRS*.

43. ↑ Boas et al., *Assessing the Coverage of the Automatic Exchange of Information under the CRS*.

44. ↑ Nos calculs d'après Boas et al., *Assessing the Coverage of the Automatic Exchange of Information under the CRS* ; Boas et al., *Did Automatic Exchange of Information End Bank Secrecy? Evidence from Aggregate Administrative Data*.

45. ↑ Boas et al., *Assessing the Coverage of the Automatic Exchange of Information under the CRS* ; Boas et al., *Did Automatic Exchange of Information End Bank Secrecy? Evidence from Aggregate Administrative Data*.

46. ↑ Il s'agit là d'une estimation plutôt optimiste, car elle part du principe que les autorités exploitent efficacement ces données – ce qui n'est probablement pas le cas dans de nombreux pays bénéficiaires (Alstadsæter et al., 2023). Cependant, la simple menace que l'administration puisse recouper les données a probablement un effet similaire à celui d'un recoupement effectif : au Danemark, les particuliers ont commencé à rapatrier leur richesse cachée dès l'annonce de l'échange automatique d'informations en 2013, avant même qu'un seul rapport n'ait été transmis (Boas et al., 2026).

47. ↑ Boas et al., 'Taxing Capital in a Globalized World: The Effects of Automatic Information Exchange'.

48. ↑ À ce stade également, nos estimations concernant les avantages de l'échange automatique d'informations peuvent être considérées comme relativement optimistes. La qualité des contrôles fiscaux peut varier considérablement d'un pays à l'autre, et au Danemark, la fraude fiscale est quasi nulle pour les revenus que des tiers, tels que les employeurs et les banques, déclarent à l'administration fiscale (Kleven et al., 2011). Au Danemark, la plus grande partie (44 %) de la richesse cachée a été rapatriée, ce qui se traduit déjà par une diminution de la richesse offshore. Tant la part déclarée par les propriétaires eux-mêmes (36 % de la richesse cachée qui n'a pas été rapatriée) que la part détectée lors des contrôles fiscaux (6 % de cette richesse) sont probablement légèrement inférieures dans la plupart des autres pays (Boas et al., 2026), ce qui pourrait tenir au fait que leurs résidents craignent moins qu'au Danemark d'être effectivement contrôlés par l'administration fiscale.

49. ↑ Johannesen et Zucman, 'The End of Bank Secrecy? An Evaluation of the G20 Tax Haven Crackdown' ; Alstadsæter et al., 'Tax Evasion and Inequality'.

5. Conclusion

Rien n'est convenu tant que tout n'est pas convenu. Et très bientôt, les gens découvriront tout ce qui a été convenu – et, peut-être, combien d'argent leurs propres gouvernements ont laissé passer.

À huit mois de la fin des négociations, la Convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale conserve tout son potentiel pour mettre en place un cadre réglementaire fiscal international à la fois inclusif et efficace à l'échelle mondiale, ce qui apporterait d'énormes avantages partout dans le monde.

- Le transfert mondial des bénéfices dépasse les 3 000 milliards de dollars américains chaque année depuis 2021, sans qu'aucun progrès n'ait été réalisé. Les pertes de recettes directes, qui s'élèvent à 475 milliards de dollars américains, sont encore aggravées par les pertes indirectes résultant de la course au moins-disant fiscal en matière de taux de l'impôt sur les sociétés.
- Les déclarations publiques pays par pays révèlent désormais des disparités flagrantes, alors que les multinationales les plus connues, les unes après les autres, sont contraintes de mettre en lumière l'écart considérable entre les lieux où elles réalisent leur chiffre d'affaires et ceux où elles comptabilisent leurs bénéfices.
- Les pertes de recettes liées à la richesse offshore non déclarée s'élèvent à 109 milliards de dollars américains. Les progrès réalisés grâce à l'échange automatique d'informations n'ont pas suivi le rythme de la délocalisation de la richesse, ce qui laisse les pays à revenu plus élevé toujours très exposés. Les pays du Sud continuent d'être largement exclus de l'accès à l'information, ce qui les rend les plus vulnérables de tous.

La Convention peut déboucher sur des engagements de haut niveau visant à remédier à chacun des aspects de ces pertes, et bien plus encore, et les dirigeants du Groupe des pays africains ont tracé une voie claire à suivre.

C'est donc d'autant plus incompréhensible que les pays qui bénéficieraient le plus de ces gains de recettes, notamment le Royaume-Uni et les États membres de l'UE, adoptent de telles positions dans les négociations. Leur réticence persistante risque d'aboutir à un résultat moins ambitieux qui exposerait ces pays eux-mêmes, ainsi que tous les autres, à des pertes considérables et persistantes dues à l'abus fiscal transfrontalier.

Ces gouvernements semblent nourrir l'idée erronée selon laquelle la « souveraineté » nationale serait préservée en refusant toute coopération internationale, alors qu'il est tout à fait évident que seule une coopération mondiale renforcée permettra de consolider la souveraineté

nationale. Les recettes supplémentaires ainsi générées pourraient donner un élan précieux aux services publics partout dans le monde, renforçant ainsi le bien-être humain et la gouvernance démocratique à un moment crucial.

D'ici à la dernière session, qui se tiendra en juillet 2027 à New York, il ne peut y avoir qu'une seule priorité : convaincre les gouvernements de l'Union européenne et du Royaume-Uni de *ne pas* laisser passer cette opportunité.

Annexe

Veuillez noter que nos données sont protégées par les droits d'auteur de Tax Justice Network. Vous pouvez consulter tous les résultats de votre pays dans nos résultats interactifs. Les notes méthodologiques expliquent comment nous avons établi les estimations, et l'ensemble du code et des données non confidentielles sur lesquels elles reposent est disponible dans deux paquets de réplication, l'un sur l'abus à l'impôt sur les sociétés (chapitres 2 et 3), l'autre sur l'abus fiscal offshore (chapitre 4).

Tableau A1. Abus à l'impôt sur les sociétés : pertes subies, pertes causées et évolution des recettes fiscales dans le cadre de la taxation unitaire, par pays, 2023

en millions de dollars américains aux prix de 2025

	Pertes subies				Préjudices causés dans d'autres pays			Évolution des recettes fiscales dans le cadre d'un régime de taxation unitaire			
			À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)							À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)	
Pays	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen	millions de dollars américains	Part du total mondial	Impôts perçus sur les bénéfices transférés (en millions de dollars américains)	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen
Afrique (somme des pays)	**13.745,6**	**21%**	**153%**	**38%**	**4.619,0**	**1,1%**	**71,7**	**13.673,9**	**21%**	**152%**	**38%**
Afrique, à l'échelle de toutes les multinationales	**16.123,6**	**25%**	**179%**	**44%**	**5.418,1**	**1,1%**	**84,1**	**16.039,5**	**25%**	**178%**	**44%**
Afrique du Sud§	1.609,8	7,3%	60%	15%	2.678,7*	0,7%		1.609,8	7,3%	60%	15%
Algérie	843,5	14%	123%	29%				843,5	14%	123%	29%
Angola	240,0	18%	29%	9,3%				240,0	18%	29%	9,3%
Bénin	38,3	38%	240%	48%				38,3	38%	240%	48%
Botswana	42,6	4,4%	22%	7,5%				42,6	4,4%	22%	7,5%
Burkina Faso	15,7	2,9%	41%	4,3%				15,7	2,9%	41%	4,3%
Cameroun	310,2	89%	522%	106%				310,2	89%	522%	106%
Cap-Vert	1,7	1,8%	17%	3,4%				1,7	1,8%	17%	3,4%
Congo-Brazzaville	81,0	48%	57%	11%				81,0	48%	57%	11%
Congo-Kinshasa	887,7	182%	708%	135%				887,7	182%	708%	135%
Côte d'Ivoire	158,3	13%	249%	60%				158,3	13%	249%	60%
Djibouti	4,7	11%	22%	2,5%				4,7	11%	22%	2,5%
Égypte	988,3	18%	124%	69%				988,3	18%	124%	69%
Eswatini					88,5	<0,1%	35,2	−35,2	−21%	−97%	−21%
Éthiopie	639,3	62%	285%	46%				639,3	62%	285%	46%

...continue sur la page suivante

Tableau A1 (suite): Abus à l'impôt sur les sociétés : pertes subies, pertes causées et évolution des recettes fiscales dans le cadre de la taxation unitaire, par pays, 2023 (en millions de dollars américains aux prix de 2025)

	Pertes subies				Préjudices causés dans d'autres pays			Évolution des recettes fiscales dans le cadre d'un régime de taxation unitaire			
			À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)							À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)	
Pays	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen	millions de dollars américains	Part du total mondial	Impôts perçus sur les bénéfices transférés (en millions de dollars américains)	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen
Gabon					176,0	<0,1%	31,6	−31,6	−7,3%	−53%	−12%
Ghana	445,6	28%	592%	129%				445,6	28%	592%	129%
Guinée[§]	40,4	21%	180%	32%	120,7	<0,1%		40,4	21%	180%	32%
Guinée équatoriale[¶]	11,3	7,7%	39%	8,4%				11,3	7,7%	39%	8,4%
Kenya	646,3	29%	192%	59%				646,3	29%	192%	59%
Lesotho[¶]					5,9	<0,1%	5,0	−5,0	−3,6%	−52%	−4,2%
Liberia[§]	2,1	3,5%	67%	6,4%	133,9	<0,1%		2,1	3,5%	67%	6,4%
Libye	33,1	1,1%	19%	4,3%				33,1	1,1%	19%	4,3%
Madagascar	59,9	36%	179%	32%				59,9	36%	179%	32%
Malawi	87,5	74%	343%	62%				87,5	74%	343%	62%
Mali	35,3	12%	123%	17%				35,3	12%	123%	17%
Maroc	1.747,6	33%	476%	105%				1.747,6	33%	476%	105%
Maurice[§]	107,1	29%	318%	180%	976,7	0,2%		107,1	29%	318%	180%
Mauritanie	21,5	13%	80%	16%				21,5	13%	80%	16%
Mozambique[§]	68,8	14%	78%	14%	218,5	0,1%		68,8	14%	78%	14%
Namibie	122,5	17%	182%	33%				122,5	17%	182%	33%
Niger[¶]	27,9	16%	890%	92%				27,9	16%	890%	92%
Nigeria	2.574,3	112%	270%	86%				2.574,3	112%	270%	86%
Ouganda[§]	176,5	35%	211%	25%	219,9	0,1%		176,5	35%	211%	25%
République centrafricaine[¶]	4,3	10%	44%	7,4%				4,3	10%	44%	7,4%

...continue sur la page suivante

Tableau A1 (suite): Abus à l'impôt sur les sociétés : pertes subies, pertes causées et évolution des recettes fiscales dans le cadre de la taxation unitaire, par pays, 2023 (en millions de dollars américains aux prix de 2025)

	Pertes subies				Préjudices causés dans d'autres pays			Évolution des recettes fiscales dans le cadre d'un régime de taxation unitaire			
			À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)							À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)	
Pays	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen	millions de dollars américains	Part du total mondial	Impôts perçus sur les bénéfices transférés (en millions de dollars américains)	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen
Rwanda	84,0	23%	126%	58%				84,0	23%	126%	58%
Sao Tomé-et-Principe[¶]	1,3	8,6%	178%	33%				1,3	8,6%	178%	33%
Sénégal	81,6	21%	415%	67%				81,6	21%	415%	67%
Seychelles	10,4	14%	473%	166%				10,4	14%	473%	166%
Sierra Leone	1,3	2,4%	31%	5,4%				1,3	2,4%	31%	5,4%
Somalie[¶]	42,6	69%	131%	23%				42,6	69%	131%	23%
Soudan	202,8	88%	303%	23%				202,8	88%	303%	23%
Soudan du Sud[¶]	1,0	2,6%		0,5%				1,0	2,6%		0,5%
Tanzanie	450,2	56%	592%	74%				450,2	56%	592%	74%
Tchad[¶]	36,6	15%	653%	53%				36,6	15%	653%	53%
Territoire britannique de l'océan Indien[¶‡]					0,3	<0,1%	0	0			
Togo	6,5	10%	132%	21%				6,5	10%	132%	21%
Tunisie	344,3	16%	220%	57%				344,3	16%	220%	57%
Zambie	221,7	31%	366%	62%				221,7	31%	366%	62%
Zimbabwe	188,2	54%	122%	47%				188,2	54%	122%	47%
Asie (somme des pays)	**126.023,7**	**8,4%**	**171%**	**54%**	**186.037,0**	**46%**	**37.490,1**	**88.533,6**	**6,4%**	**119%**	**38%**
Asie, à l'échelle de toutes les multinationales	**147.825,8**	**9,8%**	**200%**	**64%**	**218.221,4**	**46%**	**43.975,9**	**103.849,9**	**7,5%**	**140%**	**45%**

...continue sur la page suivante

Tableau A1 (suite): Abus à l'impôt sur les sociétés : pertes subies, pertes causées et évolution des recettes fiscales dans le cadre de la taxation unitaire, par pays, 2023 (en millions de dollars américains aux prix de 2025)

	Pertes subies				Préjudices causés dans d'autres pays			Évolution des recettes fiscales dans le cadre d'un régime de taxation unitaire			
			À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)							À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)	
Pays	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen	millions de dollars américains	Part du total mondial	Impôts perçus sur les bénéfices transférés (en millions de dollars américains)	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen
Afghanistan	12,0	28%	19%	1,0%				12,0	28%	19%	1,0%
Arabie saoudite[§]	62,4	0,1%	4,1%	1,2%	5.179,9*	1,3%		62,4	0,1%	4,1%	1,2%
Arménie	52,3	14%	67%	28%				52,3	14%	67%	28%
Azerbaïdjan	425,1	40%	278%	76%				425,1	40%	278%	76%
Bahreïn					866,0	0,2%	24,2	−24,2	−2,1%	−69%	−43%
Bangladesh	2.179,5	156%	218%	88%				2.179,5	156%	218%	88%
Bhoutan[¶]					3,2	<0,1%	2,7	−2,7	−3,0%	−36%	−9,0%
Brunei	70,7	22%	194%	47%				70,7	22%	194%	47%
Cambodge	330,0	58%	3.383%	605%				330,0	58%	3.383%	605%
Chine	37.161,3	5,7%	87%	30%				37.161,3	5,7%	87%	30%
Corée du Nord[¶]	0,4			3,2%				0,4			3,2%
Corée du Sud	14.037,0	14%	1.749%	394%				14.037,0	14%	1.749%	394%
Émirats arabes unis					16.401,7	4,1%	348,5	−348,5	−1,9%	−61%	−17%
Géorgie	110,5	15%	96%	49%				110,5	15%	96%	49%
Hong Kong					38.316,2	9,5%	7.835,7	−7.835,7		−4.185%	−2.000%
Inde	33.863,7	68%	418%	87%				33.863,7	68%	418%	87%
Indonésie	10.004,3	48%	290%	159%				10.004,3	48%	290%	159%
Irak	676,0	9,3%	55%	13%				676,0	9,3%	55%	13%
Iran	892,2	7,5%	112%	27%				892,2	7,5%	112%	27%
Israël	1.208,7	4,8%	205%	68%				1.208,7	4,8%	205%	68%

...continue sur la page suivante

Tableau A1 (suite): Abus à l'impôt sur les sociétés : pertes subies, pertes causées et évolution des recettes fiscales dans le cadre de la taxation unitaire, par pays, 2023 (en millions de dollars américains aux prix de 2025)

	Pertes subies				Préjudices causés dans d'autres pays			Évolution des recettes fiscales dans le cadre d'un régime de taxation unitaire			
			À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)							À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)	
Pays	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen	millions de dollars américains	Part du total mondial	Impôts perçus sur les bénéfices transférés (en millions de dollars américains)	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen
Japon[†]					54.331,1*	13%	16.802,4	−16.802,4	−4,2%	−782%	−244%
selon des données plus précises	10.808,6	2,7%	503%	157%				10.808,6	2,7%	503%	157%
Jordanie	138,4	7,5%	52%	11%				138,4	7,5%	52%	11%
Kazakhstan	1.068,7	15%	636%	216%				1.068,7	15%	636%	216%
Kirghizstan	16,2	4,2%	98%	12%				16,2	4,2%	98%	12%
Koweït	843,6	11%	452%	233%				843,6	11%	452%	233%
Laos	74,2	84%	738%	169%				74,2	84%	738%	169%
Liban	138,2	23%	199%	16%				138,2	23%	199%	16%
Macao					1.368,3	0,3%	536,9	−536,9		−1.542%	−1.032%
Malaisie[§]	9,2	0,1%	1,0%	0,3%	6.654,2*	1,6%		9,2	0,1%	1,0%	0,3%
Maldives	7,3	1,4%	43%	14%				7,3	1,4%	43%	14%
Mongolie	54,9	9,4%	211%	69%				54,9	9,4%	211%	69%
Myanmar (Birmanie)	320,7	90%	250%	47%				320,7	90%	250%	47%
Népal	167,3	20%	144%	22%				167,3	20%	144%	22%
Oman	357,4	11%	155%	39%				357,4	11%	155%	39%
Ouzbékistan	286,6	11%	160%	27%				286,6	11%	160%	27%
Pakistan	1.174,4	41%	158%	33%				1.174,4	41%	158%	33%
Palestine[¶]	1,3	0,2%	1,6%	0,3%				1,3	0,2%	1,6%	0,3%
Philippines	8.655,6	87%	1.772%	437%				8.655,6	87%	1.772%	437%
Qatar	513,3	11%	2.422%	1.177%				513,3	11%	2.422%	1.177%

...continue sur la page suivante

Tableau A1 (suite): Abus à l'impôt sur les sociétés : pertes subies, pertes causées et évolution des recettes fiscales dans le cadre de la taxation unitaire, par pays, 2023 (en millions de dollars américains aux prix de 2025)

	Pertes subies				Préjudices causés dans d'autres pays			Évolution des recettes fiscales dans le cadre d'un régime de taxation unitaire			
			À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)							À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)	
Pays	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen	millions de dollars américains	Part du total mondial	Impôts perçus sur les bénéfices transférés (en millions de dollars américains)	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen
Singapour					57.605,0	14%	10.794,8	−10.794,8	−77%	−2.624%	−1.200%
Sri Lanka	583,7	54%	362%	180%				583,7	54%	362%	180%
Syrie					19,2	<0,1%	11,7	−11,7	−9,4%	−8,8%	−1,8%
Tadjikistan	32,0	13%	201%	37%				32,0	13%	201%	37%
Taïwan	2.446,7			112%				2.446,7			112%
Thaïlande					5.269,8*	1,3%	1.125,5	−1.125,5	−5,9%	−376%	−117%
Timor oriental					22,5	<0,1%	7,7	−7,7	−4,7%	−464%	−48%
Turkménistan	13,2	1,7%	33%	7,3%				13,2	1,7%	33%	7,3%
Turquie	1.629,4	4,3%	49%	22%				1.629,4	4,3%	49%	22%
Viêt Nam	6.402,9	69%	1.612%	433%				6.402,9	69%	1.612%	433%
Yémen[¶]	2,4	1,4%	2,0%	0,4%				2,4	1,4%	2,0%	0,4%
Europe (somme des pays)	**157.042,9**	**7,9%**	**337%**	**89%**	**145.875,5**	**36%**	**28.474,4**	**128.568,4**	**6,5%**	**276%**	**73%**
Europe, à l'échelle de toutes les multinationales	**184.211,3**	**9,3%**	**396%**	**104%**	**171.112,0**	**36%**	**33.400,5**	**150.810,8**	**7,6%**	**324%**	**85%**
Albanie	6,9	0,8%	8,0%	2,5%				6,9	0,8%	8,0%	2,5%
Allemagne	32.204,0	7,3%	702%	172%				32.204,0	7,3%	702%	172%
Andorre	1,0	0,4%						1,0	0,4%		
Autriche	1.995,9	4,3%	228%	54%				1.995,9	4,3%	228%	54%
Belgique[§]	591,6	1,1%	50%	11%	2.617,4	0,6%		591,6	1,1%	50%	11%

...continue sur la page suivante

Tableau A1 (suite): Abus à l'impôt sur les sociétés : pertes subies, pertes causées et évolution des recettes fiscales dans le cadre de la taxation unitaire, par pays, 2023 (en millions de dollars américains aux prix de 2025)

	Pertes subies				Préjudices causés dans d'autres pays			Évolution des recettes fiscales dans le cadre d'un régime de taxation unitaire			
			À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)							À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)	
Pays	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen	millions de dollars américains	Part du total mondial	Impôts perçus sur les bénéfices transférés (en millions de dollars américains)	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen
Biélorussie	195,0	5,4%	284%	66%				195,0	5,4%	284%	66%
Bosnie-Herzégovine	71,4	4,1%	132%	28%				71,4	4,1%	132%	28%
Bulgarie	299,7	5,6%	476%	127%				299,7	5,6%	476%	127%
Chypre					7.760,2	1,9%	99,2	−99,2	−4,5%	−255%	−80%
Croatie	274,6	5,1%	224%	52%				274,6	5,1%	224%	52%
Danemark					10.072,4*	2,5%	1.546,0	−1.546,0	−4,5%	−126%	−29%
Espagne	7.886,4	6,8%	200%	47%				7.886,4	6,8%	200%	47%
Estonie	207,5	8,4%	208%	58%				207,5	8,4%	208%	58%
Finlande	1.659,8	6,3%	167%	42%				1.659,8	6,3%	167%	42%
France	27.415,9	11%	349%	83%				27.415,9	11%	349%	83%
Gibraltar							0,0	0,0			
Grèce[§]	133,0	1,2%	44%	14%	1.919,5*	0,5%		133,0	1,2%	44%	14%
Guernesey					435,2	0,1%	31,1	−31,1			−645%
Hongrie					3.944,6	1,0%	857,7	−857,7	−8,1%	−363%	−108%
Île de Man					125,9	<0,1%	0,0	0,0		−0,1%	−<0,1%
Îles Féroé[¶]					1,5	<0,1%	0,4	−0,4			
Irlande					47.486,7	12%	18.108,2	−18.108,2	−62%	−1.516%	−629%
Islande	103,9	4,3%	132%	34%				103,9	4,3%	132%	34%
Italie	12.284,4	8,2%	444%	122%				12.284,4	8,2%	444%	122%
Jersey					2.666,6	0,7%	49,6	−49,6			−372%
Kosovo	1,7		8,8%	2,2%				1,7		8,8%	2,2%

...continue sur la page suivante

Tableau A1 (suite): Abus à l'impôt sur les sociétés : pertes subies, pertes causées et évolution des recettes fiscales dans le cadre de la taxation unitaire, par pays, 2023 (en millions de dollars américains aux prix de 2025)

	Pertes subies				Préjudices causés dans d'autres pays			Évolution des recettes fiscales dans le cadre d'un régime de taxation unitaire			
			À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)							À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)	
Pays	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen	millions de dollars américains	Part du total mondial	Impôts perçus sur les bénéfices transférés (en millions de dollars américains)	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen
Lettonie	241,1	12%	409%	105%				241,1	12%	409%	105%
Liechtenstein					90,8	<0,1%	9,9	−9,9	−3,0%	−283%	−153%
Lituanie	262,6	6,6%	256%	60%				262,6	6,6%	256%	60%
Luxembourg					9.173,3	2,3%	824,7	−824,7	−18%	−404%	−153%
Macédoine du Nord[§]	32,8	4,6%	81%	18%	196,3	<0,1%		32,8	4,6%	81%	18%
Malte					2.311,2	0,6%	317,4	−317,4	−23%	−1.107%	−330%
Moldavie	62,1	7,5%	707%	285%				62,1	7,5%	707%	285%
Monaco					277,7	0,1%	89,3	−89,3	−32%	−770%	−775%
Monténégro	9,4	1,8%	35%	8,6%				9,4	1,8%	35%	8,6%
Norvège[§]	834,5	2,0%	58%	17%	5.194,1*	1,3%		834,5	2,0%	58%	17%
Pays-Bas[§]	733,9	0,9%	28%	6,5%	11.497,6	2,8%		733,9	0,9%	28%	6,5%
Pologne	6.099,6	13%	780%	216%				6.099,6	13%	780%	216%
Portugal	2.105,6	11%	397%	108%				2.105,6	11%	397%	108%
Roumanie	2.543,7	16%	413%	95%				2.543,7	16%	413%	95%
Royaume-Uni	41.429,6	13%	504%	164%				41.429,6	13%	504%	164%
Russie	8.812,5	8,2%	704%	250%				8.812,5	8,2%	704%	250%
Saint-Marin[¶]	0,5	0,4%	24%	12%				0,5	0,4%	24%	12%
Serbie	443,0	9,8%	303%	79%				443,0	9,8%	303%	79%
Slovaquie	1.012,4	12%	755%	222%				1.012,4	12%	755%	222%
Slovénie	231,0	4,7%	296%	67%				231,0	4,7%	296%	67%
Suède	4.193,8	7,1%	173%	49%				4.193,8	7,1%	173%	49%

...continue sur la page suivante

Tableau A1 (suite): Abus à l'impôt sur les sociétés : pertes subies, pertes causées et évolution des recettes fiscales dans le cadre de la taxation unitaire, par pays, 2023 (en millions de dollars américains aux prix de 2025)

	Pertes subies				Préjudices causés dans d'autres pays			Évolution des recettes fiscales dans le cadre d'un régime de taxation unitaire			
			À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)							À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)	
Pays	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen	millions de dollars américains	Part du total mondial	Impôts perçus sur les bénéfices transférés (en millions de dollars américains)	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen
Suisse					40.104,5	9,9%	6.541,0	−6.541,0	−18%	−463%	−110%
Tchéquie	1.563,4	6,1%	573%	176%				1.563,4	6,1%	573%	176%
Ukraine	1.098,6	11%	346%	80%				1.098,6	11%	346%	80%
Amérique latine et Caraïbes (somme des pays)	**50.846,7**	**17%**	**330%**	**124%**	**35.970,2**	**8,9%**	**699,5**	**50.147,2**	**17%**	**326%**	**123%**
Amérique latine et Caraïbes, à l'échelle de toutes les multinationales	**59.643,2**	**20%**	**387%**	**146%**	**42.193,0**	**8,9%**	**820,5**	**58.822,7**	**20%**	**382%**	**144%**
Anguilla[¶‡]					0,4	<0,1%	0	0			
Antigua-et-Barbuda[¶]	1,1	2,3%	16%	7,1%				1,1	2,3%	16%	7,1%
Argentine	6.387,8	15%	329%	150%				6.387,8	15%	329%	150%
Aruba					4,6	<0,1%	2,1	−2,1			
Bahamas[‡]					351,2	0,1%	0	0			
Barbade					3.008,8	0,7%	146,4	−146,4	−92%	−674%	−219%
Belize	0,0	0,0%	0,0%	0,0%				0,0	0,0%	0,0%	0,0%
Bolivie	239,1	11%	303%	58%				239,1	11%	303%	58%
Brésil	15.063,0	15%	243%	90%				15.063,0	15%	243%	90%
Chili	2.806,1	15%	386%	125%				2.806,1	15%	386%	125%
Colombie	7.830,2	35%	687%	248%				7.830,2	35%	687%	248%
Costa Rica	676,1	16%	269%	89%				676,1	16%	269%	89%

...continue sur la page suivante

Tableau A1 (suite): Abus à l'impôt sur les sociétés : pertes subies, pertes causées et évolution des recettes fiscales dans le cadre de la taxation unitaire, par pays, 2023 (en millions de dollars américains aux prix de 2025)

	Pertes subies				Préjudices causés dans d'autres pays			Évolution des recettes fiscales dans le cadre d'un régime de taxation unitaire			
			À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)							À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)	
Pays	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen	millions de dollars américains	Part du total mondial	Impôts perçus sur les bénéfices transférés (en millions de dollars américains)	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen
Cuba	183,9	1,2%	313%	91%				183,9	1,2%	313%	91%
Curaçao[§]	29,2		250%	74%	40,5	<0,1%		29,2		250%	74%
Équateur	588,1	9,8%	294%	80%				588,1	9,8%	294%	80%
Guadeloupe[¶]	1,2			0,8%				1,2			0,8%
Guatemala	710,6	27%	515%	171%				710,6	27%	515%	171%
Guyana					1.270,4	0,3%	8,8	−8,8	−2,8%	−9,4%	−8,7%
Haïti[¶]	1,3	2,1%	1,0%	0,2%				1,3	2,1%	1,0%	0,2%
Honduras	614,8	69%	806%	138%				614,8	69%	806%	138%
Îles Caïmans[‡]					16.856,0	4,2%	0	0			
Îles Turques-et-Caïques[¶‡]							0	0			
Îles Vierges britanniques[‡]					6.549,5	1,6%	0	0			
Îles Vierges des États-Unis[¶]	11,4		125%	31%				11,4		125%	31%
Jamaïque	258,4	26%	728%	161%				258,4	26%	728%	161%
Mexique	11.705,5	23%	570%	322%				11.705,5	23%	570%	322%
Nicaragua	256,8	29%	593%	120%				256,8	29%	593%	120%
Panama[§]	110,2	2,9%	35%	15%	1.092,9	0,3%		110,2	2,9%	35%	15%
Paraguay	52,3	2,5%	42%	13%				52,3	2,5%	42%	13%
Pérou	1.303,3	13%	213%	73%				1.303,3	13%	213%	73%
Porto Rico					5.803,6	1,4%	412,5	−412,5		−365%	−105%

...continue sur la page suivante

Tableau A1 (suite): Abus à l'impôt sur les sociétés : pertes subies, pertes causées et évolution des recettes fiscales dans le cadre de la taxation unitaire, par pays, 2023 (en millions de dollars américains aux prix de 2025)

	Pertes subies				Préjudices causés dans d'autres pays			Évolution des recettes fiscales dans le cadre d'un régime de taxation unitaire			
			À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)							À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)	
Pays	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen	millions de dollars américains	Part du total mondial	Impôts perçus sur les bénéfices transférés (en millions de dollars américains)	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen
République dominicaine	828,7	22%	260%	125%				828,7	22%	260%	125%
Saint-Barthélemy[¶]	0,0							0,0			
Saint-Christophe-et-Niévès[¶]	0,3	1,0%						0,3	1,0%		
Saint-Martin[¶]	0,0							0,0			
Saint-Martin (partie néerlandaise)[¶]	0,4							0,4			
Saint-Vincent-et-les Grenadines[¶]					11,7	<0,1%	1,7	–1,7	–4,8%	–19%	–3,9%
Sainte-Lucie	3,9	6,4%	35%	7,5%				3,9	6,4%	35%	7,5%
Salvador	396,9	20%	758%	184%				396,9	20%	758%	184%
Suriname[¶]	2,9	2,4%	21%	5,6%				2,9	2,4%	21%	5,6%
Trinité-et-Tobago[§]	55,2	5,6%	206%	77%	69,1	<0,1%		55,2	5,6%	206%	77%
Uruguay					911,5	0,2%	128,2	–128,2	–2,4%	–38%	–16%
Venezuela	728,0	41%	472%	104%				728,0	41%	472%	104%
Amérique du Nord (somme des pays)	**48.445,7**	**1,7%**	**92%**	**29%**	**31.696,3**	**7,8%**	**1.993,9**	**46.451,8**	**1,7%**	**89%**	**28%**
Amérique du Nord, à l'échelle de toutes les multinationales	**56.826,8**	**2,0%**	**108%**	**34%**	**37.179,8**	**7,8%**	**2.338,8**	**54.488,0**	**1,9%**	**104%**	**33%**
Bermudes[‡]					8.844,3	2,2%	0	0			

...continue sur la page suivante

Tableau A1 (suite): Abus à l'impôt sur les sociétés : pertes subies, pertes causées et évolution des recettes fiscales dans le cadre de la taxation unitaire, par pays, 2023 (en millions de dollars américains aux prix de 2025)

	Pertes subies				Préjudices causés dans d'autres pays			Évolution des recettes fiscales dans le cadre d'un régime de taxation unitaire			
			À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)							À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)	
Pays	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen	millions de dollars américains	Part du total mondial	Impôts perçus sur les bénéfices transférés (en millions de dollars américains)	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen
Canada[†]					22.852,0*	5,6%	1.993,9	–1.993,9	–1,1%	–35%	–9,9%
selon des données plus précises	3.981,4	2,2%	69%	20%	15.040,9	3,7%		3.981,4	2,2%	69%	20%
États-Unis	48.421,7	1,8%	104%	33%				48.421,7	1,8%	104%	33%
Groenland[¶]	24,0		307%	75%				24,0		307%	75%
Océanie (somme des pays)	**8.662,8**	**5,2%**	**185%**	**54%**	**569,3**	**0,1%**	**33,2**	**8.629,6**	**5,2%**	**184%**	**54%**
Océanie, à l'échelle de toutes les multinationales	**10.161,5**	**6,1%**	**217%**	**63%**	**667,8**	**0,1%**	**39,0**	**10.122,5**	**6,1%**	**216%**	**63%**
Australie	7.816,7	5,5%	209%	63%				7.816,7	5,5%	209%	63%
Fidji	18,9	12%	132%	28%				18,9	12%	132%	28%
Guam	31,0		186%	80%				31,0		186%	80%
Îles Cook[¶]	0,0	0,2%		1,3%				0,0	0,2%		1,3%
Îles Marshall[‡]					366,2	0,1%	0	0			
Îles Salomon[¶]					0,7	<0,1%	0,8	–0,8	–1,4%	–52%	–9,5%
Micronésie[¶]	8,2	95%						8,2	95%		
Nauru[¶]	0,0	0,1%	3,6%	0,7%				0,0	0,1%	3,6%	0,7%
Nouvelle-Calédonie	54,8		121%	40%				54,8		121%	40%
Nouvelle-Zélande	569,9	2,7%	70%	18%				569,9	2,7%	70%	18%
Papouasie-Nouvelle-Guinée	163,2	24%	971%	203%				163,2	24%	971%	203%

...continue sur la page suivante

Tableau A1 (suite): Abus à l'impôt sur les sociétés : pertes subies, pertes causées et évolution des recettes fiscales dans le cadre de la taxation unitaire, par pays, 2023 (en millions de dollars américains aux prix de 2025)

	Pertes subies				Préjudices causés dans d'autres pays			Évolution des recettes fiscales dans le cadre d'un régime de taxation unitaire			
			À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)							À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)	
Pays	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen	millions de dollars américains	Part du total mondial	Impôts perçus sur les bénéfices transférés (en millions de dollars américains)	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen
Polynésie française					27,8	<0,1%	20,5	−20,5		−62%	−14%
Samoa					174,7	<0,1%	12,0	−12,0	−26%	−653%	−99%
Samoa américaines[¶]	0,1							0,1			
Vanuatu[‡]							0	0			
Monde (somme des pays)	**404.767,3**	**5,9%**	**201%**	**60%**	**404.767,3**	**100%**	**68.762,8**	**336.004,5**	**5,0%**	**166%**	**50%**
Le monde, à l'échelle de toutes les multinationales	**474.792,1**	**6,9%**	**235%**	**71%**	**474.792,1**	**100%**	**80.658,8**	**394.133,3**	**5,9%**	**195%**	**59%**

Le tableau présente les recettes de l'impôt sur les sociétés que chaque pays a perdues, selon nos estimations, en raison du transfert de bénéfices en 2023, les pertes qu'il a causées dans d'autres pays, les recettes fiscales qu'il a tirées des bénéfices transférés vers son territoire et l'évolution de ses recettes fiscales dans le cadre de la taxation unitaire. Nous estimons le transfert de bénéfices comme la différence entre les bénéfices que les multinationales déclarent dans un pays et ceux que justifierait leur activité économique dans ce pays (encadré 2.1). Nous calculons ensuite les pertes et les gains comme l'impôt sur les bénéfices transférés hors d'un pays, évalués à son taux légal de l'impôt sur les sociétés, moins l'impôt sur les bénéfices transférés vers ce pays, évalués au taux effectif moyen que les multinationales y acquittent (encadré 2.2). L'évolution des recettes fiscales dans le cadre de la taxation unitaire correspond à ce qu'un pays percevrait en plus (ou en moins) si les multinationales étaient imposées comme des entreprises uniques et si les droits d'imposition étaient répartis en fonction de leur activité économique. Pour un pays, elle est égale à la perte qu'il subit ou, avec un signe négatif, aux recettes fiscales qu'il perçoit. Pour les continents et le monde, elle est égale à leurs pertes subies moins leurs recettes fiscales perçues. Les estimations relatives aux pays ne concernent que les multinationales figurant dans les données agrégées de l'OCDE issues des déclarations pays par pays et ne sont pas extrapolées, de sorte qu'elles constituent une borne inférieure. La deuxième ligne de chaque continent et la dernière ligne les extrapolent à l'ensemble des multinationales (facteur 1,173), comme dans le chapitre 2. Les dépenses publiques de santé correspondent aux dépenses de santé des administrations publiques nationales au cours de l'année la plus proche de 2023. La formation professionnelle et les salaires correspondent au coût d'une année de formation professionnelle publique et du salaire moyen annuel pour l'ensemble des chômeurs âgés de 15 à 24 ans en 2025. Une année de formation professionnelle est évaluée à 0,25 fois le PIB par habitant et par participant, ce qui correspond au coût public médian des programmes de formation dans les 32 pays pour lesquels la base de données de l'OCDE contient des données. L'analyse s'appuie sur les statistiques agrégées de l'OCDE issues des déclarations pays par pays, la base de données mondiale sur les dépenses de santé de l'OMS (dépenses de santé intérieures des administrations publiques), la base de données de l'OCDE sur les programmes du marché du travail (coût de la formation professionnelle), les indicateurs du développement mondial de la Banque mondiale (PIB par habitant), les estimations modélisées de l'OIT concernant les jeunes chômeurs (novembre 2025) et ses statistiques sur les salaires moyens, les statistiques salariales nationales, Eurostat (jeunes chômeurs dans les pays de l'UE et en Suisse, salaires moyens dans les pays

de l'UE), le Bureau d'analyse économique des États-Unis (déflateur du PIB), ainsi que nos propres calculs. Toutes les valeurs sont exprimées en dollars américains aux prix de 2025. Vous trouverez tous les détails méthodologiques dans les notes méthodologiques jointes, disponibles ici.

* Biais lié au siège social (pays ne figurant pas sur notre liste de paradis fiscaux) : plus de la moitié des bénéfices transférés vers le pays sont comptabilisés au niveau national par ses propres multinationales, qui y déclarent davantage de bénéfices que ne le justifieraient le nombre de leurs employés et le volume de leurs ventes dans le cadre d'une taxation unitaire. Les pertes qu'il en résulte proviennent donc principalement de l'endroit où ses propres multinationales comptabilisent leurs bénéfices, plutôt que des bénéfices que les multinationales étrangères y transfèrent.

†Notre estimation principale montre que le Japon et le Canada tirent profit du transfert de bénéfices et causent des pertes dans d'autres pays. Il s'agit en grande partie d'un artefact de notre estimation approximative des ventes par destination, qui sous-estime fortement la part des recettes que les entreprises ayant leur siège dans ces pays réalisent sur leur marché national. Pour ces deux pays, nous disposons de données plus précises sur les ventes par destination : les statistiques propres du pays sur les marchés où ses multinationales réalisent leurs ventes. Nous présentons les estimations fondées sur ces données plus précises à la deuxième ligne de chacun des deux pays. Nous ne pouvons pas apporter cette correction pour tous les pays, car les pays où les multinationales ont leur siège ne publient pas tous de telles statistiques (voir la note méthodologique, disponible ici).

§Il subit et provoque à la fois des pertes : le flux de bénéfices transférés vers le pays est supérieur à celui qui en sort, ce qui en fait l'une des juridictions à l'origine de pertes dans d'autres pays. Pourtant, il subit une perte nette de recettes fiscales, car ces deux flux sont imposés à des taux différents. Les bénéfices transférés hors de son territoire sont imposés à son taux légal de l'impôt sur les sociétés, ce qui correspond à la perte fiscale qu'il subit, tandis que les bénéfices transférés vers son territoire sont imposés au taux effectif qu'il applique réellement à ces bénéfices, ce qui correspond au gain fiscal qu'il réalise. Les Pays-Bas, par exemple, ont perçu 39,0 milliards de dollars américains de bénéfices transférés en 2023 et ont perdu 17,1 milliards de dollars américains. Au taux légal de 25,8 %, les bénéfices qu'il a perdus lui ont coûté 4,4 milliards de dollars de recettes fiscales, tandis que les bénéfices qu'il a perçus, imposés à environ 9,4 %, lui ont rapporté 3,7 milliards de dollars : soit une perte nette de 733,9 millions de dollars. Comme pour tout autre pays perdant, cette perte nette est imputée aux juridictions vers lesquelles ses bénéfices sont transférés, afin qu'aucun montant ne soit comptabilisé deux fois.

‡En l'absence d'impôt sur les sociétés : l'impôt que les sociétés multinationales déclarent y avoir payé a été versé à d'autres pays, de sorte que la juridiction ne perd ni ne gagne de recettes fiscales provenant de l'impôt sur les sociétés. Ses recettes fiscales et la variation de ses recettes fiscales sont donc nulles, même lorsque des bénéfices y sont transférés et entraînent des pertes dans d'autres pays.

¶Peu d'observations : en 2023, seules les multinationales ayant leur siège dans moins de trois pays déclarent une activité dans le pays. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Tableau A2. Abus fiscal individuel lié à la richesse offshore : pertes subies et pertes causées, par pays, 2023

en millions de dollars américains aux prix de 2025

	Pertes subies				Préjudices causés dans d'autres pays	
			À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)			
Pays	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen	millions de dollars américains	Part du total mondial
Afrique	**4.733,3**	**7,4%**	**53%**	**13%**	**0**	**0%**
Afrique du Sud	699,5	3,2%	26%	6,3%		
Algérie	54,2	0,9%	7,9%	1,9%		
Angola	679,4	52%	82%	26%		
Bénin	3,9	3,8%	24%	4,8%		
Botswana	36,8	3,8%	19%	6,5%		
Burkina Faso	8,1	1,5%	21%	2,2%		
Burundi	8,8	15%	520%	45%		
Cameroun	26,5	7,6%	45%	9,1%		
Cap-Vert	2,0	2,1%	20%	4,0%		
Comores	7,2	61%	472%	59%		
Congo-Brazzaville	58,5	35%	41%	8,2%		
Congo-Kinshasa	88,4	18%	71%	13%		
Côte d'Ivoire	51,8	4,4%	81%	20%		
Djibouti	43,1	99%	206%	23%		
Égypte	1.201,8	22%	151%	84%		
Érythrée	7,9	33%				
Eswatini	16,1	9,8%	44%	9,5%		
Éthiopie	42,9	4,1%	19%	3,1%		
Gabon	46,6	11%	78%	17%		
Gambie	3,7	11%	84%	15%		
Ghana	57,6	3,6%	76%	17%		
Guinée	8,6	4,4%	38%	6,9%		
Guinée équatoriale	15,0	10%	52%	11%		
Guinée-Bissau	1,1	5,7%	78%	11%		
Kenya	297,1	13%	88%	27%		
Lesotho	0,8	0,6%	8,1%	0,7%		
Libye	109,9	3,8%	64%	14%		
Madagascar	15,8	9,6%	47%	8,5%		
Malawi	12,7	11%	50%	9,0%		
Mali	36,9	12%	129%	18%		
Maroc	243,3	4,7%	66%	15%		
Mauritanie	3,4	2,0%	13%	2,5%		
Mozambique	70,9	14%	81%	15%		
Namibie	20,1	2,8%	30%	5,3%		
Niger	2,4	1,4%	78%	8,1%		
Nigeria	194,1	8,4%	20%	6,5%		
Ouganda	76,5	15%	91%	11%		
République centrafricaine	1,3	3,2%	14%	2,3%		

...continue sur la page suivante

Tableau A2 (suite): Abus fiscal individuel lié à la richesse offshore : pertes subies et pertes causées, par pays, 2023 (en millions de dollars américains aux prix de 2025)

	Pertes subies				Préjudices causés dans d'autres pays	
			À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)			
Pays	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen	millions de dollars américains	Part du total mondial
Rwanda	5,6	1,5%	8,4%	3,9%		
Sainte-Hélène	0,6					
Sao Tomé-et-Principe	1,2	7,5%	156%	29%		
Sénégal	28,1	7,3%	143%	23%		
Sierra Leone	5,8	11%	141%	25%		
Somalie	0,6	1,0%	1,9%	0,3%		
Soudan	17,7	7,7%	26%	2,0%		
Soudan du Sud	0,3	0,7%		0,1%		
Tanzanie	75,3	9,3%	99%	12%		
Tchad	7,4	3,0%	132%	11%		
Togo	8,7	13%	177%	29%		
Tunisie	105,0	4,8%	67%	17%		
Zambie	110,6	16%	182%	31%		
Zimbabwe	111,7	32%	72%	28%		
Asie	**33.179,7**	**1,6%**	**32%**	**14%**	**37.735,9**	**35%**
Afghanistan	18,6	44%	30%	1,5%		
Arabie saoudite	0,0	0,0%	0,0%	0,0%		
Arménie	10,6	2,8%	14%	5,6%		
Azerbaïdjan	24,3	2,3%	16%	4,3%		
Bahreïn					1.694,2	1,6%
Bangladesh	79,1	5,7%	7,9%	3,2%		
Bhoutan	0,8	0,9%	11%	2,6%		
Brunei	0,0	0,0%	0,0%	0,0%		
Cambodge	18,9	3,3%	194%	35%		
Chine	10.894,5	1,7%	25%	8,8%		
Corée du Nord	0,0			0,0%		
Corée du Sud	582,1	0,6%	73%	16%		
Émirats arabes unis					1.585,9	1,5%
Géorgie	111,6	15%	97%	50%		
Hong Kong					22.538,0	21%
Inde	356,8	0,7%	4,4%	0,9%		
Indonésie	157,0	0,8%	4,6%	2,5%		
Irak	76,0	1,0%	6,1%	1,5%		
Iran	167,7	1,4%	21%	5,0%		
Israël	1.291,5	5,2%	219%	72%		
Japon	4.315,6	1,1%	201%	63%		
Jordanie	957,8	52%	356%	75%		
Kazakhstan	57,0	0,8%	34%	12%		
Kirghizstan	7,6	2,0%	46%	5,8%		
Koweït	0,0	0,0%	0,0%	0,0%		
Laos	8,2	9,3%	82%	19%		

...continue sur la page suivante

Tableau A2 (suite): Abus fiscal individuel lié à la richesse offshore : pertes subies et pertes causées, par pays, 2023 (en millions de dollars américains aux prix de 2025)

	Pertes subies				Préjudices causés dans d'autres pays	
			À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)			
Pays	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen	millions de dollars américains	Part du total mondial
Macao					734,1	0,7%
Malaisie[§]	326,0	3,9%	34%	11%	761,4	0,7%
Maldives	3,1	0,6%	18%	6,0%		
Mongolie	17,1	2,9%	65%	21%		
Myanmar (Birmanie)	37,4	11%	29%	5,5%		
Népal	28,8	3,5%	25%	3,8%		
Oman	0,0	0,0%	0,0%	0,0%		
Ouzbékistan	12,8	0,5%	7,1%	1,2%		
Pakistan	155,0	5,5%	21%	4,3%		
Palestine	12,8	1,6%	16%	3,4%		
Philippines	655,6	6,6%	134%	33%		
Qatar	0,0	0,0%	0,0%	0,0%		
Singapour					10.422,3	9,6%
Sri Lanka	40,7	3,7%	25%	13%		
Syrie	36,3	29%	27%	5,7%		
Tadjikistan	15,4	6,4%	97%	18%		
Taïwan	10.160,0			464%		
Thaïlande	1.224,8	6,4%	410%	127%		
Timor oriental	0,6	0,3%	33%	3,4%		
Turkménistan	1,4	0,2%	3,6%	0,8%		
Turquie	1.086,3	2,8%	33%	15%		
Viêt Nam	204,4	2,2%	51%	14%		
Yémen	25,7	15%	22%	4,5%		
Europe	**46.035,9**	**2,3%**	**99%**	**26%**	**52.057,4**	**48%**
Albanie	2,3	0,3%	2,7%	0,8%		
Allemagne	3.423,9	0,8%	75%	18%		
Autriche	978,8	2,1%	112%	26%		
Belgique	852,2	1,6%	71%	16%		
Biélorussie	3,2	0,1%	4,7%	1,1%		
Bosnie-Herzégovine	3,4	0,2%	6,3%	1,4%		
Bulgarie	33,0	0,6%	52%	14%		
Chypre					406,9	0,4%
Croatie	44,8	0,8%	37%	8,5%		
Danemark	2.536,1	7,5%	206%	47%		
Espagne	1.999,1	1,7%	51%	12%		
Estonie	43,6	1,8%	44%	12%		
État de la Cité du Vatican	0,0					
Finlande	329,5	1,2%	33%	8,3%		
France	5.442,9	2,2%	69%	16%		
Grèce	1.531,4	14%	508%	158%		

...continue sur la page suivante

Tableau A2 (suite): Abus fiscal individuel lié à la richesse offshore : pertes subies et pertes causées, par pays, 2023 (en millions de dollars américains aux prix de 2025)

	Pertes subies				Préjudices causés dans d'autres pays	
			À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)			
Pays	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen	millions de dollars américains	Part du total mondial
Guernesey					693,0	0,6%
Hongrie	51,3	0,5%	22%	6,5%		
Île de Man					1.285,0	1,2%
Îles Féroé	0,9					
Irlande	4.150,0	14%	347%	144%		
Islande	16,3	0,7%	21%	5,3%		
Italie	3.111,6	2,1%	112%	31%		
Jersey					2.504,7	2,3%
Lettonie	45,8	2,4%	78%	20%		
Lituanie	37,0	0,9%	36%	8,5%		
Luxembourg					5.300,8	4,9%
Macédoine du Nord	2,3	0,3%	5,7%	1,3%		
Moldavie	3,9	0,5%	45%	18%		
Monténégro	17,8	3,4%	67%	16%		
Norvège	455,6	1,1%	31%	9,2%		
Pays-Bas	2.858,2	3,5%	109%	25%		
Pologne	521,9	1,1%	67%	18%		
Portugal	1.034,5	5,5%	195%	53%		
Roumanie	56,9	0,4%	9,2%	2,1%		
Royaume-Uni[§]	13.246,0	4,1%	161%	52%	19.113,4	18%
Russie	2.215,9	2,1%	177%	63%		
Serbie	46,9	1,0%	32%	8,4%		
Slovaquie	47,2	0,6%	35%	10%		
Slovénie	49,2	1,0%	63%	14%		
Suède	611,0	1,0%	25%	7,1%		
Suisse					22.753,6	21%
Tchéquie	112,0	0,4%	41%	13%		
Ukraine	119,3	1,2%	38%	8,6%		
Amérique latine et Caraïbes	**4.201,5**	**1,4%**	**27%**	**10%**	**3.949,8**	**3,6%**
Argentine	252,3	0,6%	13%	5,9%		
Bahamas					1.043,2	1,0%
Bolivie	32,2	1,5%	41%	7,9%		
Brésil	387,6	0,4%	6,2%	2,3%		
Chili	610,7	3,3%	84%	27%		
Colombie	319,1	1,4%	28%	10%		
Cuba	6,6	<0,1%	11%	3,3%		
Équateur	99,1	1,7%	50%	13%		
Guatemala	22,5	0,8%	16%	5,4%		
Guyana	10,4	3,4%	11%	10%		
Haïti	6,7	11%	5,3%	1,0%		

...continue sur la page suivante

Tableau A2 (suite): Abus fiscal individuel lié à la richesse offshore : pertes subies et pertes causées, par pays, 2023 (en millions de dollars américains aux prix de 2025)

	Pertes subies				Préjudices causés dans d'autres pays	
			À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)			
Pays	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen	millions de dollars américains	Part du total mondial
Honduras	53,1	6,0%	70%	12%		
Îles Caïmans					1.549,1	1,4%
Îles Malouines	7,3					
Jamaïque	12,7	1,3%	36%	8,0%		
Mexique	1.188,8	2,3%	58%	33%		
Nicaragua	49,1	5,5%	113%	23%		
Panama					1.357,5	1,3%
Paraguay	54,8	2,6%	44%	14%		
Pérou	260,3	2,6%	43%	15%		
République dominicaine	125,0	3,3%	39%	19%		
Salvador	71,7	3,6%	137%	33%		
Suriname	17,2	14%	123%	33%		
Venezuela	614,0	35%	398%	88%		
Amérique du Nord	**18.549,6**	**0,7%**	**35%**	**11%**	**14.769,4**	**14%**
Bermudes					62,6	0,1%
Canada	2.147,4	1,2%	37%	11%		
États-Unis[§]	16.402,2	0,6%	35%	11%	14.706,8	14%
Océanie	**1.812,5**	**1,1%**	**39%**	**11%**	**0**	**0%**
Australie	1.533,9	1,1%	41%	12%		
Fidji	7,6	4,9%	53%	12%		
Îles Salomon	5,1	8,6%	326%	59%		
Kiribati	0,3	1,0%	89%	11%		
Micronésie	0,1	0,8%				
Nouvelle-Calédonie	5,0		11%	3,6%		
Nouvelle-Zélande	219,6	1,0%	27%	7,1%		
Palaos	0,1	0,5%	86%	26%		
Papouasie-Nouvelle-Guinée	25,9	3,8%	154%	32%		
Polynésie française	14,9		45%	10%		
Tonga	0,1	0,4%	14%	2,4%		
Wallis-et-Futuna	0,0			0,0%		
Monde	**108.512,5**	**1,4%**	**49%**	**16%**	**108.512,5**	**100%**

Le tableau présente les recettes fiscales que chaque pays a perdues en 2023, selon nos estimations, sur la richesse offshore non déclarée de ses résidents, ainsi que les pertes qu'il a causées dans d'autres pays en tant que centre financier. Les pertes subies correspondent aux recettes fiscales non perçues sur la richesse offshore non déclarée des résidents d'un pays (chapitre 4). Les pertes causées correspondent aux recettes fiscales non perçues sur la richesse enregistrée dans chacun des 18 centres financiers pris en compte dans les estimations de la richesse offshore, de sorte que les pertes causées correspondent aux pertes subies. Les estimations couvrent l'ensemble de la richesse offshore et ne sont pas pondérées. Les dépenses publiques de santé correspondent aux dépenses de santé des administrations publiques nationales au cours de l'année la plus proche de 2023. La formation professionnelle et les salaires correspondent au coût d'une année de formation professionnelle publique et du salaire moyen annuel pour l'ensemble des chômeurs âgés de 15 à 24 ans en 2025. Une année de formation professionnelle est évaluée à 0,25 fois le PIB par habitant et par participant, ce qui correspond au coût public médian des programmes de

formation dans les 32 pays pour lesquels la base de données de l'OCDE contient des données. L'analyse s'appuie sur les estimations de la richesse offshore de Faye et al. (2025), la base de données mondiale sur les dépenses de santé de l'OMS (dépenses de santé publiques nationales), la base de données de l'OCDE sur les programmes du marché du travail (coût de la formation professionnelle), les indicateurs du développement mondial de la Banque mondiale (PIB par habitant), les estimations modélisées de l'OIT concernant les jeunes chômeurs (novembre 2025) et ses statistiques sur les revenus moyens, les statistiques salariales nationales, Eurostat (jeunes chômeurs dans les pays de l'UE et en Suisse, salaires moyens dans les pays de l'UE), le Bureau américain d'analyse économique (déflateur du PIB), ainsi que nos propres calculs. Les estimations de la richesse offshore de Faye et al. (2025) sont exprimées en dollars américains courants, et nous les convertissons aux prix de 2025 à l'aide du déflateur du PIB américain afin de pouvoir les additionner aux pertes dues aux abus fiscaux des entreprises figurant dans le tableau A3. Toutes les valeurs sont exprimées en dollars américains aux prix de 2025. Vous trouverez tous les détails méthodologiques dans les notes méthodologiques jointes, disponibles ici.

[§]Le pays subit et provoque à la fois des pertes : ses résidents détiennent une fortune non déclarée dans des centres financiers à l'étranger, ce qui lui fait perdre des recettes fiscales, tandis qu'il est lui-même un centre financier détenant la fortune non déclarée des résidents d'autres pays, ce qui fait perdre des recettes fiscales à ces derniers. Ces deux situations concernent des personnes différentes et ne sont pas compensées l'une par l'autre.

Tableau A3. Abus fiscaux commis par les entreprises et les particuliers pris ensemble : pertes subies et pertes causées, par pays, 2023

en millions de dollars américains aux prix de 2025

	Pertes subies				Préjudices causés dans d'autres pays	
			À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)			
Pays	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen	millions de dollars américains	Part du total mondial
Afrique (somme des pays)	**18.479,0**	**29%**	**205%**	**51%**	**4.619,0**	**0,9%**
Afrique, à l'échelle de toutes les multinationales	**20.857,0**	**33%**	**232%**	**57%**	**5.418,1**	**0,9%**
Afrique du Sud§	2.309,3	10%	87%	21%	2.678,7*	0,5%
Algérie	897,8	15%	131%	31%		
Angola	919,4	70%	110%	36%		
Bénin	42,2	42%	264%	53%		
Botswana	79,4	8,2%	41%	14%		
Burkina Faso	23,8	4,4%	62%	6,6%		
Burundi	8,8	15%	520%	45%		
Cameroun	336,7	97%	567%	115%		
Cap-Vert	3,7	3,9%	37%	7,4%		
Comores	7,2	61%	472%	59%		
Congo-Brazzaville	139,4	83%	98%	20%		
Congo-Kinshasa	976,1	200%	779%	149%		
Côte d'Ivoire	210,0	18%	330%	79%		
Djibouti	47,7	110%	228%	26%		
Égypte	2.190,1	40%	276%	154%		
Érythrée	7,9	33%				
Eswatini§	16,1	9,8%	44%	9,5%	88,5	<0,1%
Éthiopie	682,2	66%	304%	49%		
Gabon§	46,6	11%	78%	17%	176,0	<0,1%
Gambie	3,7	11%	84%	15%		
Ghana	503,2	32%	668%	145%		
Guinée§	48,9	25%	218%	39%	120,7	<0,1%
Guinée équatoriale¶	26,2	18%	91%	20%		
Guinée-Bissau	1,1	5,7%	78%	11%		
Kenya	943,3	42%	280%	86%		
Lesotho¶§	0,8	0,6%	8,1%	0,7%	5,9	<0,1%
Liberia§	2,1	3,5%	67%	6,4%	133,9	<0,1%
Libye	143,0	4,9%	83%	19%		
Madagascar	75,6	46%	227%	40%		
Malawi	100,2	85%	393%	71%		
Mali	72,2	24%	252%	35%		
Maroc	1.990,9	38%	542%	120%		
Maurice§	107,1	29%	318%	180%	976,7	0,2%
Mauritanie	24,9	15%	93%	18%		
Mozambique§	139,8	28%	159%	29%	218,5	<0,1%
Namibie	142,5	20%	212%	38%		

...continue sur la page suivante

Tableau A3 (suite): Abus fiscaux commis par les entreprises et les particuliers pris ensemble : pertes subies et pertes causées, par pays, 2023 (en millions de dollars américains aux prix de 2025)

	Pertes subies				Préjudices causés dans d'autres pays	
			À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)			
Pays	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen	millions de dollars américains	Part du total mondial
Niger[¶]	30,3	18%	967%	100%		
Nigeria	2.768,4	120%	290%	92%		
Ouganda[§]	253,0	50%	302%	35%	219,9	<0,1%
République centrafricaine[¶]	5,6	13%	58%	9,6%		
Rwanda	89,7	25%	134%	62%		
Sainte-Hélène	0,6					
Sao Tomé-et-Principe[¶]	2,5	16%	334%	61%		
Sénégal	109,7	29%	558%	90%		
Seychelles	10,4	14%	473%	166%		
Sierra Leone	7,1	13%	172%	31%		
Somalie[¶]	43,2	70%	133%	24%		
Soudan	220,5	96%	330%	25%		
Soudan du Sud[¶]	1,3	3,3%		0,6%		
Tanzanie	525,5	65%	691%	86%		
Tchad[¶]	44,1	18%	786%	63%		
Territoire britannique de l'océan Indien[¶‡]					0,3	<0,1%
Togo	15,2	23%	308%	50%		
Tunisie	449,3	20%	288%	74%		
Zambie	332,3	47%	548%	93%		
Zimbabwe	299,9	86%	194%	76%		
Asie (somme des pays)	**159.203,4**	**9,9%**	**203%**	**68%**	**223.772,8**	**44%**
Asie, à l'échelle de toutes les multinationales	**181.005,5**	**11%**	**232%**	**78%**	**255.957,2**	**44%**
Afghanistan	30,7	72%	49%	2,4%		
Arabie saoudite[§]	62,4	0,1%	4,1%	1,2%	5.179,9*	1,0%
Arménie	62,9	17%	80%	33%		
Azerbaïdjan	449,4	42%	294%	80%		
Bahreïn					2.560,2	0,5%
Bangladesh	2.258,5	161%	226%	91%		
Bhoutan[¶§]	0,8	0,9%	11%	2,6%	3,2	<0,1%
Brunei	70,7	22%	194%	47%		
Cambodge	348,9	62%	3.577%	640%		
Chine	48.055,8	7,4%	112%	39%		
Corée du Nord[¶]	0,4			3,2%		
Corée du Sud	14.619,1	15%	1.821%	411%		
Émirats arabes unis					17.987,6	3,5%
Géorgie	222,1	30%	192%	99%		
Hong Kong					60.854,3	12%
Inde	34.220,5	68%	422%	88%		

...continue sur la page suivante

Tableau A3 (suite): Abus fiscaux commis par les entreprises et les particuliers pris ensemble : pertes subies et pertes causées, par pays, 2023 (en millions de dollars américains aux prix de 2025)

	Pertes subies				Préjudices causés dans d'autres pays	
			À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)			
Pays	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen	millions de dollars américains	Part du total mondial
Indonésie	10.161,3	49%	295%	162%		
Irak	751,9	10%	61%	14%		
Iran	1.059,9	8,9%	132%	32%		
Israël	2.500,2	10%	425%	140%		
Japon[§†]	4.315,6	1,1%	201%	63%	54.331,1*	11%
selon des données plus précises	15.124,2	3,7%	704%	220%		
Jordanie	1.096,2	59%	408%	85%		
Kazakhstan	1.125,7	16%	670%	228%		
Kirghizstan	23,8	6,2%	143%	18%		
Koweït	843,6	11%	452%	233%		
Laos	82,4	93%	820%	187%		
Liban	138,2	23%	199%	16%		
Macao					2.102,3	0,4%
Malaisie[§]	335,2	4,0%	35%	12%	7.415,5*	1,4%
Maldives	10,5	2,1%	61%	20%		
Mongolie	72,0	12%	276%	90%		
Myanmar (Birmanie)	358,1	101%	279%	53%		
Népal	196,0	24%	169%	26%		
Oman	357,4	11%	155%	39%		
Ouzbékistan	299,4	12%	167%	28%		
Pakistan	1.329,3	47%	178%	37%		
Palestine[¶]	14,1	1,7%	18%	3,7%		
Philippines	9.311,2	93%	1.907%	470%		
Qatar	513,3	11%	2.422%	1.177%		
Singapour					68.027,3	13%
Sri Lanka	624,4	57%	387%	192%		
Syrie[§]	36,3	29%	27%	5,7%	19,2	<0,1%
Tadjikistan	47,3	20%	298%	54%		
Taïwan	12.606,6			575%		
Thaïlande[§]	1.224,8	6,4%	410%	127%	5.269,8*	1,0%
Timor oriental[§]	0,6	0,3%	33%	3,4%	22,5	<0,1%
Turkménistan	14,6	1,9%	37%	8,1%		
Turquie	2.715,8	7,1%	82%	37%		
Viêt Nam	6.607,4	72%	1.664%	447%		
Yémen[¶]	28,1	17%	24%	4,9%		
Europe (somme des pays)	**203.078,7**	**10%**	**436%**	**115%**	**197.933,0**	**39%**
Europe, à l'échelle de toutes les multinationales	**230.247,2**	**12%**	**494%**	**130%**	**223.169,4**	**38%**
Albanie	9,3	1,1%	11%	3,3%		

...continue sur la page suivante

Tableau A3 (suite): Abus fiscaux commis par les entreprises et les particuliers pris ensemble : pertes subies et pertes causées, par pays, 2023 (en millions de dollars américains aux prix de 2025)

	Pertes subies				Préjudices causés dans d'autres pays	
			À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)			
Pays	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen	millions de dollars américains	Part du total mondial
Allemagne	35.627,9	8,0%	777%	190%		
Andorre	1,0	0,4%				
Autriche	2.974,8	6,5%	339%	80%		
Belgique§	1.443,8	2,7%	121%	26%	2.617,4	0,5%
Biélorussie	198,2	5,5%	288%	67%		
Bosnie-Herzégovine	74,8	4,3%	138%	30%		
Bulgarie	332,7	6,2%	529%	141%		
Chypre					8.167,1	1,6%
Croatie	319,4	6,0%	260%	61%		
Danemark§	2.536,1	7,5%	206%	47%	10.072,4*	2,0%
Espagne	9.885,4	8,6%	251%	59%		
Estonie	251,1	10%	252%	70%		
État de la Cité du Vatican	0,0					
Finlande	1.989,3	7,5%	201%	50%		
France	32.858,8	13%	418%	99%		
Grèce§	1.664,4	15%	552%	172%	1.919,5*	0,4%
Guernesey					1.128,2	0,2%
Hongrie§	51,3	0,5%	22%	6,5%	3.944,6	0,8%
Île de Man					1.410,9	0,3%
Îles Féroé¶§	0,9				1,5	<0,1%
Irlande§	4.150,0	14%	347%	144%	47.486,7	9,3%
Islande	120,1	5,0%	153%	39%		
Italie	15.395,9	10%	556%	152%		
Jersey					5.171,3	1,0%
Kosovo	1,7		8,8%	2,2%		
Lettonie	286,9	15%	487%	125%		
Liechtenstein					90,8	<0,1%
Lituanie	299,6	7,5%	293%	68%		
Luxembourg					14.474,1	2,8%
Macédoine du Nord§	35,1	4,9%	87%	19%	196,3	<0,1%
Malte					2.311,2	0,5%
Moldavie	66,0	8,0%	752%	303%		
Monaco					277,7	0,1%
Monténégro	27,3	5,1%	102%	25%		
Norvège§	1.290,1	3,1%	89%	26%	5.194,1*	1,0%
Pays-Bas§	3.592,1	4,4%	137%	32%	11.497,6	2,2%
Pologne	6.621,5	14%	847%	234%		
Portugal	3.140,1	17%	592%	161%		
Roumanie	2.600,6	16%	422%	97%		
Royaume-Uni§	54.675,6	17%	665%	216%	19.113,4	3,7%
Russie	11.028,4	10%	881%	312%		

...continue sur la page suivante

Tableau A3 (suite): Abus fiscaux commis par les entreprises et les particuliers pris ensemble : pertes subies et pertes causées, par pays, 2023 (en millions de dollars américains aux prix de 2025)

	Pertes subies				Préjudices causés dans d'autres pays	
			À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)			
Pays	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen	millions de dollars américains	Part du total mondial
Saint-Marin[¶]	0,5	0,4%	24%	12%		
Serbie	490,0	11%	335%	88%		
Slovaquie	1.059,6	13%	790%	233%		
Slovénie	280,1	5,7%	359%	81%		
Suède	4.804,8	8,1%	199%	56%		
Suisse					62.858,1	12%
Tchéquie	1.675,4	6,5%	614%	188%		
Ukraine	1.217,9	12%	383%	88%		
Amérique latine et Caraïbes (somme des pays)	**55.048,2**	**19%**	**357%**	**135%**	**39.920,0**	**7,8%**
Amérique latine et Caraïbes, à l'échelle de toutes les multinationales	**63.844,7**	**22%**	**415%**	**156%**	**46.142,9**	**7,9%**
Anguilla[¶‡]					0,4	<0,1%
Antigua-et-Barbuda[¶]	1,1	2,3%	16%	7,1%		
Argentine	6.640,1	16%	342%	155%		
Aruba					4,6	<0,1%
Bahamas[‡]					1.394,4	0,3%
Barbade					3.008,8	0,6%
Belize	0,0	0,0%	0,0%	0,0%		
Bolivie	271,3	12%	344%	66%		
Brésil	15.450,7	16%	249%	93%		
Chili	3.416,9	18%	470%	153%		
Colombie	8.149,2	37%	715%	258%		
Costa Rica	676,1	16%	269%	89%		
Cuba	190,5	1,3%	324%	95%		
Curaçao[§]	29,2		250%	74%	40,5	<0,1%
Équateur	687,2	11%	344%	93%		
Guadeloupe[¶]	1,2			0,8%		
Guatemala	733,1	27%	531%	176%		
Guyana[§]	10,4	3,4%	11%	10%	1.270,4	0,2%
Haïti[¶]	8,0	13%	6,4%	1,3%		
Honduras	667,9	75%	876%	150%		
Îles Caïmans[‡]					18.405,1	3,6%
Îles Malouines	7,3					
Îles Turques-et-Caïques[¶‡]						
Îles Vierges britanniques[‡]					6.549,5	1,3%
Îles Vierges des États-Unis[¶]	11,4		125%	31%		

...continue sur la page suivante

Tableau A3 (suite): Abus fiscaux commis par les entreprises et les particuliers pris ensemble : pertes subies et pertes causées, par pays, 2023 (en millions de dollars américains aux prix de 2025)

	Pertes subies				Préjudices causés dans d'autres pays	
			À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)			
Pays	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen	millions de dollars américains	Part du total mondial
Jamaïque	271,2	27%	764%	169%		
Mexique	12.894,3	25%	628%	355%		
Nicaragua	305,9	34%	706%	143%		
Panama[§]	110,2	2,9%	35%	15%	2.450,4	0,5%
Paraguay	107,2	5,1%	85%	27%		
Pérou	1.563,6	15%	256%	88%		
Porto Rico					5.803,6	1,1%
République dominicaine	953,7	25%	300%	144%		
Saint-Barthélemy[¶]	0,0					
Saint-Christophe-et-Niévès[¶]	0,3	1,0%				
Saint-Martin[¶]	0,0					
Saint-Martin (partie néerlandaise)[¶]	0,4					
Saint-Vincent-et-les Grenadines[¶]					11,7	<0,1%
Sainte-Lucie	3,9	6,4%	35%	7,5%		
Salvador	468,6	23%	895%	217%		
Suriname[¶]	20,2	17%	144%	39%		
Trinité-et-Tobago[§]	55,2	5,6%	206%	77%	69,1	<0,1%
Uruguay					911,5	0,2%
Venezuela	1.342,0	76%	870%	192%		
Amérique du Nord (somme des pays)	**66.995,2**	**2,4%**	**128%**	**40%**	**46.465,7**	**9,1%**
Amérique du Nord, à l'échelle de toutes les multinationales	**75.376,3**	**2,7%**	**144%**	**45%**	**51.949,2**	**8,9%**
Bermudes[‡]					8.906,9	1,7%
Canada[§†]	2.147,4	1,2%	37%	11%	22.852,0*	4,5%
selon des données plus précises	6.128,7	3,4%	107%	30%	15.040,9	2,9%
États-Unis[§]	64.823,9	2,5%	139%	44%	14.706,8	2,9%
Groenland[¶]	24,0		307%	75%		
Océanie (somme des pays)	**10.475,3**	**6,3%**	**223%**	**65%**	**569,3**	**0,1%**
Océanie, à l'échelle de toutes les multinationales	**11.974,0**	**7,2%**	**255%**	**75%**	**667,8**	**0,1%**
Australie	9.350,7	6,5%	250%	76%		
Fidji	26,5	17%	185%	40%		
Guam	31,0		186%	80%		
Îles Cook[¶]	0,0	0,2%		1,3%		

...continue sur la page suivante

Tableau A3 (suite): Abus fiscaux commis par les entreprises et les particuliers pris ensemble : pertes subies et pertes causées, par pays, 2023 (en millions de dollars américains aux prix de 2025)

	Pertes subies				Préjudices causés dans d'autres pays	
			À l'intention de tous les jeunes sans emploi (âgés de 15 à 24 ans)			
Pays	millions de dollars américains	Part des dépenses publiques de santé	Part d'une année de formation professionnelle	Part du salaire annuel moyen	millions de dollars américains	Part du total mondial
Îles Marshall‡					366,2	0,1%
Îles Salomon¶§	5,1	8,6%	326%	59%	0,7	<0,1%
Kiribati	0,3	1,0%	89%	11%		
Micronésie¶	8,3	96%				
Nauru¶	0,0	0,1%	3,6%	0,7%		
Nouvelle-Calédonie	59,8		132%	44%		
Nouvelle-Zélande	789,5	3,7%	97%	25%		
Palaos	0,1	0,5%	86%	26%		
Papouasie-Nouvelle-Guinée	189,1	28%	1.125%	235%		
Polynésie française§	14,9		45%	10%	27,8	<0,1%
Samoa					174,7	<0,1%
Samoa américaines¶	0,1					
Tonga	0,1	0,4%	14%	2,4%		
Vanuatu‡						
Wallis-et-Futuna	0,0			0,0%		
Monde (somme des pays)	**513.279,8**	**7,4%**	**250%**	**77%**	**513.279,8**	**100%**
Le monde, à l'échelle de toutes les multinationales	**583.304,6**	**8,4%**	**285%**	**87%**	**583.304,6**	**100%**

Le tableau présente les recettes fiscales que chaque pays a perdues en 2023, selon nos estimations, en raison des abus fiscaux commis par les entreprises et les particuliers pris ensemble, ainsi que les pertes qu'il a causées dans d'autres pays. Les pertes subies correspondent à la somme des pertes subies par les entreprises (tableau A1) et des pertes subies à l'étranger (tableau A2). Les pertes causées correspondent à la somme des pertes causées au titre de l'impôt sur les sociétés (tableau A1) et des pertes causées au titre de la richesse offshore (tableau A2). Les estimations de l'abus fiscal des entreprises pour les pays ne couvrent que les multinationales figurant dans les données agrégées de l'OCDE issues des déclarations pays par pays et ne sont pas extrapolées, de sorte qu'elles constituent une borne inférieure. La deuxième ligne de chaque continent et la dernière ligne extrapolent les estimations relatives aux entreprises à l'ensemble des multinationales (facteur 1,173), comme indiqué au chapitre 2. Les dépenses publiques de santé correspondent aux dépenses de santé des administrations publiques nationales au cours de l'année la plus proche de 2023. La formation professionnelle et les salaires correspondent au coût d'une année de formation professionnelle publique et du salaire moyen annuel pour l'ensemble des chômeurs âgés de 15 à 24 ans en 2025. Une année de formation professionnelle est évaluée à 0,25 fois le PIB par habitant et par participant, ce qui correspond au coût public médian des programmes de formation dans les 32 pays pour lesquels la base de données de l'OCDE contient des données. L'analyse s'appuie sur les statistiques agrégées de l'OCDE issues des déclarations pays par pays, les estimations de la richesse offshore de Faye et al. (2025), la base de données mondiale sur les dépenses de santé de l'OMS (dépenses de santé nationales des administrations publiques), la base de données de l'OCDE sur les programmes du marché du travail (coût de la formation professionnelle), les indicateurs du développement mondial de la Banque mondiale (PIB par habitant), les estimations modélisées de l'OIT concernant les jeunes chômeurs (novembre 2025) et ses statistiques sur les revenus moyens, les statistiques salariales nationales, Eurostat (jeunes chômeurs dans les pays de l'UE et en Suisse, salaires moyens dans les pays de l'UE), le Bureau d'analyse économique des États-Unis (déflateur du PIB), ainsi que nos propres calculs. Toutes les valeurs sont exprimées en dollars américains aux prix de 2025. Vous trouverez tous les détails méthodologiques dans les notes méthodologiques jointes, disponibles ici.

* Biais lié au siège social (pays ne figurant pas sur notre liste de paradis fiscaux) : plus de la moitié des bénéfices transférés vers le pays sont comptabilisés au niveau national par ses propres multinationales, qui y déclarent davantage de bénéfices que ne le justifieraient le nombre de leurs employés et le volume de leurs ventes dans le cadre d'une taxation unitaire. Les pertes au titre de l'impôt sur les sociétés qu'il cause proviennent donc

principalement de l'endroit où ses propres multinationales comptabilisent leurs bénéfices, plutôt que des bénéfices que les multinationales étrangères y transfèrent.

†Notre estimation principale montre que le Japon et le Canada tirent profit du transfert de bénéfices et causent des pertes dans d'autres pays. Il s'agit en grande partie d'un artefact de notre estimation approximative des ventes par destination, qui sous-estime fortement la part des recettes que les entreprises ayant leur siège dans ces pays réalisent sur leur marché national. Pour ces deux pays, nous disposons de données plus précises sur les ventes par destination : les statistiques propres du pays sur les marchés où ses multinationales réalisent leurs ventes (tableau A1). Nous présentons les estimations fondées sur ces données plus précises à la deuxième ligne de chacun des deux pays. Nous ne pouvons pas apporter cette correction pour tous les pays, car les pays où les multinationales ont leur siège ne publient pas tous de telles statistiques (voir la note méthodologique, disponible ici).

§Il subit et provoque à la fois des pertes, pour l'une des trois raisons suivantes. Premièrement, le flux de bénéfices transférés vers le pays peut être supérieur à celui qui en sort, de sorte qu'il cause des pertes dans d'autres pays, tout en subissant une perte nette de recettes fiscales, car les bénéfices transférés hors de son territoire auraient été imposés à un taux plus élevé que celui auquel sont imposés les bénéfices transférés vers son territoire (tableau A1). Deuxièmement, il peut tirer profit du transfert de bénéfices, mais perdre des recettes fiscales sur la richesse offshore de ses résidents. Troisièmement, ses résidents peuvent détenir un patrimoine non déclaré dans des centres financiers à l'étranger, ce qui lui coûte des recettes fiscales, alors qu'il est lui-même un centre financier qui détient le patrimoine non déclaré de résidents d'autres pays, ce qui coûte des recettes fiscales à ces pays (tableau A2).

‡En l'absence d'impôt sur les sociétés : l'impôt que les sociétés multinationales déclarent y avoir payé a été versé à d'autres pays, de sorte que la juridiction ne perd ni ne gagne de recettes provenant de l'impôt sur les sociétés, même lorsque des bénéfices y sont transférés et entraînent des pertes dans d'autres pays (tableau A1).

¶Peu d'observations : en 2023, seules les multinationales ayant leur siège dans moins de trois pays déclarent une activité dans le pays. Ses montants relatifs à l'impôt sur les sociétés doivent être interprétés avec prudence (tableau A1).

Requests for comment and company responses

Before publication, we asked each of the ten companies in Figure 3.1 whether it stands by the data of its public country by country report and whether it accepts that the data provide clear evidence of tax-motivated profit shifting. We sent the requests on 10 November 2026 and asked for answers by 16 November 2026, 12:00 CET. This section gives each request and the exchange that followed, in the original wording. We have left out the names and contact details of the people involved.

Apple

Our request (10 November 2026)

Dear media team at Apple,

We are writing with two questions, as we intend to name Apple in the State of Tax Justice 2026 report, which will be published shortly. The report uses aggregate country-by-country reporting data each year to estimate the scale of profit shifting. This year we are also using some company-level country-by-country reporting data to show some specific patterns.

In the case of Apple, we draw the following conclusions from the country-by-country reporting that you have published for the financial year 2025:

- 97% of EU profit is declared in just one jurisdiction (Ireland).
- The level of declared profit per employee reaches US$6.2 million in Ireland, compared for example to US$51,015 in Germany, while the respective tax rates (current tax as a share of profit) are 13.8% and 72.9%.
- If Apple's EU profits were declared in each country according to the proportion of the self-reported, underlying real economic activity (sales and employment), Apple would pay significantly more tax.

Our sources:

- Your public country-by-country report for the financial year 2025, filed with the Irish Companies Registration Office: https://cro.ie/wp-content/uploads/2026/08/Apple-Inc.-2025-21-08-2026.xhtml
- For the sales in the third point, the report's revenues include sales between companies of the group, so we measure each country's sales against your consolidated revenue of US$416.2 billion, from your Form 10-K for the fiscal year ended 27 September 2025 (Consolidated Statements of Operations, p. 29): https://www.sec.gov/Archives/edgar/data/320193/000032019325000079/aapl-20250927.htm

Our questions are as follows: first, do you stand by the published data? Second, if so, would you accept that this provides clear evidence of tax-motivated profit shifting?

For our publishing deadlines, we would request any answer by 12:00 CET on Monday 16 November.

With thanks and best wishes,

Tax Justice Network

Apple did not respond by the deadline.

Microsoft

Our request (10 November 2026)

Dear media team at Microsoft,

We are writing with two questions, as we intend to name Microsoft in the State of Tax Justice 2026 report, which will be published shortly. The report uses aggregate country-by-country reporting data each year to estimate the scale of profit shifting. This year we are also using some company-level country-by-country reporting data to show some specific patterns.

In the case of Microsoft, we draw the following conclusions from the country-by-country reporting that you have published for the financial year 2025:

- 96% of EU profit is declared in just one jurisdiction (Ireland).
- The level of declared profit per employee reaches US$7.1 million in Ireland, compared for example to US$190,500 in Germany, while the respective tax rates (current tax as a share of profit) are 14.1% and 33.4%.
- If Microsoft's EU profits were declared in each country according to the proportion of the self-reported, underlying real economic activity (sales and employment), Microsoft would pay significantly more tax.

Our sources:

- Your public country-by-country report for the financial year 2025, filed with the Irish Companies Registration Office: https://cro.ie/wp-content/uploads/2026/07/Microsoft-Corporation-30-06-2026.xhtml
- For the sales in the third point, the report's revenues include sales between companies of the group, so we measure each country's sales against your consolidated revenue of US$281.7 billion, from your Form 10-K for the fiscal year ended 30 June 2025 (Income Statements, p. 50): https://www.sec.gov/Archives/edgar/data/789019/000095017025100235/msft-20250630.htm

Our questions are as follows: first, do you stand by the published data? Second, if so, would you accept that this provides clear evidence of tax-motivated profit shifting?

For our publishing deadlines, we would request any answer by 12:00 CET on Monday 16 November.

With thanks and best wishes,

Tax Justice Network

Microsoft's media relations team (10 November 2026)

An automatic acknowledgement of receipt.

Microsoft's media relations agency (16 November 2026)

Thank you for your email.

We don't have anything to add to this, however you can find our public guidance on the report here: Context on our country-by-country tax footprint - Microsoft On the Issues (https://blogs.microsoft.com/on-the-issues/2026/06/30/context-on-our-country-by-country-tax-footprint/)

Tax Justice Network (16 November 2026)

Many thanks for your response. We will include your statement alongside our findings when we publish them.

Microsoft's media relations agency (17 November 2026)

Confirming that Microsoft don't have a statement to share on this topic, but feel free to use the public guidance for your research.

Kraft Heinz

Our request (10 November 2026)

Dear media team at Kraft Heinz,

We are writing with two questions, as we intend to name Kraft Heinz in the State of Tax Justice 2026 report, which will be published shortly. The report uses aggregate country-by-country reporting data each year to estimate the scale of profit shifting. This year we are also using some company-level country-by-country reporting data to show some specific patterns.

In the case of Kraft Heinz, we draw the following conclusions from the country-by-country reporting that you have published for the financial year 2025:

- 107% of EU profit is declared in just one jurisdiction (the Netherlands), as other EU countries report losses.
- The level of declared profit per employee reaches US$3.0 million in the Netherlands, compared for example to US$25,904 in Poland, while the respective tax rates (current tax as a share of profit) are 2.7% and 21.4%.
- If Kraft Heinz's EU profits were declared in each country according to the proportion of the self-reported, underlying real economic activity (sales and employment), Kraft Heinz would pay significantly more tax.

Our sources:

- Your public country-by-country report for the financial year 2025, in the version digitised by Taxplorer (https://taxplorer.eu).
- For the sales in the third point, the report's revenues include sales between companies of the group, so we measure each country's sales against your consolidated revenue of US$24.9 billion, from your Form 10-K for the fiscal year ended 27 December 2025 (SEC accession 0001637459-26-000009): https://www.sec.gov/cgi-bin/browse-edgar?action=getcompany&CIK=1637459&type=10-K

Our questions are as follows: first, do you stand by the published data? Second, if so, would you accept that this provides clear evidence of tax-motivated profit shifting?

For our publishing deadlines, we would request any answer by 12:00 CET on Monday 16 November.

With thanks and best wishes,

Tax Justice Network

Kraft Heinz (11 November 2026)

Thanks for your email. Can I ask for more context on how Kraft Heinz will be positioned in this report?

Clear on your deadline for a response. Can you also share when the report is planned to be published?

Tax Justice Network (11 November 2026)

Thanks for coming back to me. The report will include a chapter on the EU's public country by country reporting rules and on what we see in different reports. We plan to publish one to three of the points on Kraft Heinz that I've summarised in my last email, alongside information about other firms' reports.

We plan to publish the report in the week of November 23rd (the exact date is not clear yet).

Hope that clarifies.

Kraft Heinz did not send a statement.

IKEA stores (Ingka Group)

Our request (10 November 2026)

Dear media team at Ingka Group,

We are writing with two questions, as we intend to name Ingka Group in the State of Tax Justice 2026 report, which will be published shortly. The report uses aggregate country-by-country reporting data each year to estimate the scale of profit shifting. This year we are also using some company-level country-by-country reporting data to show some specific patterns.

In the case of Ingka Group, we draw the following conclusions from the country-by-country reporting that you have published for the financial year 2025:

- 62% of EU profit is declared in just one jurisdiction (Ireland).
- The level of declared profit per employee reaches US$2.8 million in Ireland, compared for example to US$36,083 in Germany, while the respective tax rates (current tax as a share of profit) are 7.4% and 32.0%.
- If Ingka Group's EU profits were declared in each country according to the proportion of the self-reported, underlying real economic activity (sales and employment), Ingka Group would pay significantly more tax.

Our sources:

- Your public country-by-country report for the financial year 2025: https://assets.site.ingka.com/ingka-old/reports/1.-ingka_holding_b.v.-2025-08-31-1-en_with-arelle.xhtml
- For the sales in the third point, we use the revenues by country as given in the report.

Our questions are as follows: first, do you stand by the published data? Second, if so, would you accept that this provides clear evidence of tax-motivated profit shifting?

For our publishing deadlines, we would request any answer by 12:00 CET on Monday 16 November.

With thanks and best wishes,

Tax Justice Network

Ingka Group (16 November 2026)

Many thanks for your e-mail.

Please find a reply from us here:

Our questions are as follows: first, do you stand by the published data?

We fully stand by our published Country-by-Country Reporting. Ahead of the application of mandatory EU country-by-country tax reporting, Ingka Group has voluntarily chosen to publish our country-by-country tax data for a number of years as part of our commitment to transparency. We are also signatories to the B Team Responsible Tax Principles and publish our tax principles on our website.

In FY25 Ingka Group's effective tax rate across all our operations was 32.8% (calculated by dividing the corporate tax expense of EUR 689 million by the total profit before tax of EUR 2,098 million). Our total tax bill in FY25, including other taxes such as property and environmental taxes, amounted to approximately EUR 1.2 billion (Ingka Group Tax Report FY25) (https://assets.site.ingka.com/ingka-old/reports/ingka-tax-report-fy25-1.pdf).

Ingka Group is owned by Stichting INGKA Foundation and has no private shareholders.

Second, if so, would you accept that this provides clear evidence of tax-motivated profit shifting?

We do not agree that the published data supports this interpretation. Our retail businesses pay tax in accordance with applicable local laws in the countries where they operate, and intra-group transactions are conducted in line with internationally recognised transfer-pricing principles. Profits are then reinvested back into the company to support future needs or paid as dividends to our sole owner.

Ingka Group's central treasury and financial investment functions are based in Dublin, Ireland, chosen for commercial and business reasons including its strong standard financial infrastructure and access to talent in the financial sector. The Irish result includes investment performance and interest generated through managing the Group's capital reserve, which supports the Group's financial independence and helps manage liquidity risk without external equity. We also operate IKEA retail businesses in Ireland, employing over 700 co-workers, and pay applicable taxes on those activities.

Treasury and investment activities are capital-intensive, so comparing their profit per employee with that of people-intensive retail operations does not provide a like-for-like assessment. Allocating profit solely according to sales and employment does not account for the different functions, assets, risks, and sources of income across the Group.

Furthermore, Ingka Group is subject to a minimum effective tax rate of 15% across all jurisdictions, including Ireland, in line with the OECD's Pillar Two global minimum tax framework.

Tax Justice Network (16 November 2026)

Many thanks for your response. We will include your statement alongside our findings when we publish them.

Primark (Associated British Foods)

Our request (10 November 2026)

Dear media team at Primark,

We are writing with two questions, as we intend to name Primark in the State of Tax Justice 2026 report, which will be published shortly. The report uses aggregate country-by-country reporting data each year to estimate the scale of profit shifting. This year we are also using some company-level country-by-country reporting data to show some specific patterns.

In the case of Primark, we draw the following conclusions from the country-by-country reporting published by Wittington Investments (the parent company of Associated British Foods and Primark) for the financial year 2025:

- 92% of EU profit is declared in just one jurisdiction (Ireland).
- The level of declared profit per employee reaches US$206,507 in Ireland, compared for example to US$9,616 in France, while the respective tax rates (current tax as a share of profit) are 15.0% and 32.1%.
- If Primark's EU profits were declared in each country according to the proportion of the self-reported, underlying real economic activity (sales and employment), Primark would pay significantly more tax.

Our sources:

- The public country-by-country report of Wittington Investments for the financial year 2025, in the version digitised by Taxplorer (https://taxplorer.eu).
- For the sales in the third point, we use the revenues by country as given in the report.

Our questions are as follows: first, do you stand by the published data? Second, if so, would you accept that this provides clear evidence of tax-motivated profit shifting?

For our publishing deadlines, we would request any answer by 12:00 CET on Monday 16 November.

With thanks and best wishes,

Tax Justice Network

Primark (11 November 2026)

Thank you for getting in touch. We're looking into your questions and will come back to you ahead of your deadline.

Tax Justice Network (11 November 2026)

Thanks, [name], looking forward to hearing from you.

Primark (16 November 2026)

Hope you are well today. Please see our statement and some additional background information below.

Can you please confirm when this is due to be published?

A Primark spokesperson said: "Primark was founded in Ireland in 1969 and, while we've since expanded internationally, Dublin has remained our home and headquarters. We're very proud of our strong Irish heritage. Today we employ more than 7,000 colleagues in Ireland through our head office – home to our global operations and central functions such as our executive team, marketing, sourcing and buying - alongside our stores. Our tax profile reflects where our business was founded, where it is run from and where its core value is created. This is consistent with the way international tax rules operate. We comply with applicable tax laws in every market in which we operate and are committed to responsible tax governance."

Additional information for background

- The numbers referenced by TJN are ABF not Primark numbers, so are incorrect.
- TJN rely on figures that allocate profit according to sales and headcount in markets, but that is not the way international tax rules operate and therefore the conclusions drawn are inaccurate.
- Where appropriate we engage with tax authorities to provide clarity and transparency over our tax matters, as is the case in France, UK and other major markets, for example.

Tax Justice Network (16 November 2026)

Many thanks for your response. We will include your statement alongside our findings when we publish them. The publication is planned for November 24th.

Jameson (Pernod Ricard)

Our request (10 November 2026)

Dear media team at Pernod Ricard,

We are writing with two questions, as we intend to name Pernod Ricard in the State of Tax Justice 2026 report, which will be published shortly. The report uses aggregate country-by-country reporting data each year to estimate the scale of profit shifting. This year we are also using some company-level country-by-country reporting data to show some specific patterns.

In the case of Pernod Ricard, we draw the following conclusions from the country-by-country reporting that you have published for the financial year 2024-25:

- 62% of EU profit is declared in just one jurisdiction (Ireland).
- The level of declared profit per employee reaches US$732,073 in Ireland, compared for example to US$18,596 in Spain, while the respective tax rates (current tax as a share of profit) are 13.9% and 52.1%.
- If Pernod Ricard's EU profits were declared in each country according to the proportion of the self-reported, underlying real economic activity (sales and employment), Pernod Ricard would pay significantly more tax.

Our sources:

- Your public country-by-country report for the financial year 2024-25: https://www.pernod-ricard.com/system/files/2026-06/Country%20by%20Country%20Report.pdf, in the version digitised by Taxplorer (https://taxplorer.eu).
- For the sales in the third point, the report's revenues include sales between companies of the group, so we measure each country's sales against your consolidated revenue of €11.0 billion, from your Universal Registration Document 2024-2025 (consolidated income statement, p. 340): https://www.pernod-ricard.com/sites/default/files/news/downloads/2025-09/Pernod%20Ricard%2024_25%20URD%20ENG.pdf

Our questions are as follows: first, do you stand by the published data? Second, if so, would you accept that this provides clear evidence of tax-motivated profit shifting?

For our publishing deadlines, we would request any answer by 12:00 CET on Monday 16 November.

With thanks and best wishes,

Tax Justice Network

Pernod Ricard's press relations team (10 November 2026)

An automatic acknowledgement of receipt.

Pernod Ricard did not respond by the deadline.

Adobe

Our request (10 November 2026)

Dear media team at Adobe,

We are writing with two questions, as we intend to name Adobe in the State of Tax Justice 2026 report, which will be published shortly. The report uses aggregate country-by-country reporting data each year to estimate the scale of profit shifting. This year we are also using some company-level country-by-country reporting data to show some specific patterns.

In the case of Adobe, we draw the following conclusions from the country-by-country reporting that you have published for the financial year 2024:

- 89% of EU profit is declared in just one jurisdiction (Ireland).
- The level of declared profit per employee reaches US$3.2 million in Ireland, compared for example to US$25,188 in Germany, while the respective tax rates (current tax as a share of profit) are 14.6% and 37.0%.
- If Adobe's EU profits were declared in each country according to the proportion of the self-reported, underlying real economic activity (sales and employment), Adobe would pay significantly more tax.

Our sources:

- Your public country-by-country report for the fiscal year 2024: https://www.adobe.com/cc-shared/assets/pdf/corporate-responsibility/consolidated-public-cbycr-fy24-publication.pdf
- For the sales in the third point, the report's revenues include sales between companies of the group, so we measure each country's sales against your consolidated revenue of US$21.5 billion, from your Form 10-K for the fiscal year ended 29 November 2024 (Consolidated Statements of Income, p. 55): https://www.sec.gov/Archives/edgar/data/796343/000079634325000004/adbe-20241129.htm

Our questions are as follows: first, do you stand by the published data? Second, if so, would you accept that this provides clear evidence of tax-motivated profit shifting?

For our publishing deadlines, we would request any answer by 12:00 CET on Monday 16 November.

With thanks and best wishes,

Tax Justice Network

Adobe did not respond by the deadline.

TE Connectivity

Our request (10 November 2026)

Dear media team at TE Connectivity,

We are writing with two questions, as we intend to name TE Connectivity in the State of Tax Justice 2026 report, which will be published shortly. The report uses aggregate country-by-country reporting data each year to estimate the scale of profit shifting. This year we are also using some company-level country-by-country reporting data to show some specific patterns.

In the case of TE Connectivity, we draw the following conclusions from the country-by-country reporting that you have published for the financial year 2025:

- 105% of EU profit is declared in just one jurisdiction (Luxembourg), as other EU countries report losses.
- The level of declared profit per employee reaches US$48.0 million in Luxembourg, compared for example to US$4,728 in Germany, while the respective tax rates (current tax as a share of profit) are 14.3% and 41.5%.
- If TE Connectivity's EU profits were declared in each country according to the proportion of the self-reported, underlying real economic activity (sales and employment), TE Connectivity would pay significantly more tax.

Our sources:

- Your public country-by-country report for the fiscal year 2025, filed with the Irish Companies Registration Office: https://cro.ie/wp-content/uploads/2026/09/TE-Connectivity-Public-Limited-Company-25-September-2026.xhtml
- For the sales in the third point, the report's revenues include sales between companies of the group, so we measure each country's sales against your consolidated revenue of US$17.3 billion, from your Form 10-K for the fiscal year ended 26 September 2025 (Consolidated Statements of Operations, p. 61): https://www.sec.gov/Archives/edgar/data/1385157/000110465925109150/tel-20250926x10k.htm

Our questions are as follows: first, do you stand by the published data? Second, if so, would you accept that this provides clear evidence of tax-motivated profit shifting?

For our publishing deadlines, we would request any answer by 12:00 CET on Monday 16 November.

With thanks and best wishes,

Tax Justice Network

TE Connectivity did not respond by the deadline.

Western Digital

Our request (10 November 2026)

Dear media team at Western Digital,

We are writing with two questions, as we intend to name Western Digital in the State of Tax Justice 2026 report, which will be published shortly. The report uses aggregate country-by-country reporting

data each year to estimate the scale of profit shifting. This year we are also using some company-level country-by-country reporting data to show some specific patterns.

In the case of Western Digital, we draw the following conclusions from the country-by-country reporting that you have published for the financial year 2025:

- 102% of EU profit is declared in just one jurisdiction (Ireland), as other EU countries report losses.
- If Western Digital's EU profits were declared in each country according to the proportion of the self-reported, underlying real economic activity (sales and employment), Western Digital would pay significantly more tax.

Our sources:

- Your public country-by-country report for the fiscal year 2025: https://investor.wdc.com/static-files/a7ff537e-032e-47d1-8add-aac538306b1b
- For the sales in the third point, the report's revenues include sales between companies of the group, so we measure each country's sales against your consolidated revenue of US$9.5 billion, from the figures for the fiscal year ended 27 June 2025 in your Form 10-K (SEC accession 0001628280-26-057139): https://www.sec.gov/cgi-bin/browse-edgar?action=getcompany&CIK=106040&type=10-K

Our questions are as follows: first, do you stand by the published data? Second, if so, would you accept that this provides clear evidence of tax-motivated profit shifting?

For our publishing deadlines, we would request any answer by 12:00 CET on Monday 16 November.

With thanks and best wishes,

Tax Justice Network

Western Digital (12 November 2026)

WD complies with the tax laws and reporting requirements in every jurisdiction where we operate, and our country-by-country report is prepared in line with OECD guidance. Where profit is reported reflects where key functions, assets and risks are located under arm's-length principles, not a simple allocation by sales or headcount. We don't agree with the conclusions drawn from the methodology used by Tax Justice Network.

Tax Justice Network (16 November 2026)

Many thanks for your response. We will include your statement alongside our findings when we publish them.

PTC

Our request (10 November 2026)

Dear media team at PTC,

We are writing with two questions, as we intend to name PTC in the State of Tax Justice 2026 report, which will be published shortly. The report uses aggregate country-by-country reporting data each year

to estimate the scale of profit shifting. This year we are also using some company-level country-by-country reporting data to show some specific patterns.

In the case of PTC, we draw the following conclusions from the country-by-country reporting that you have published for the financial year 2025:

- 85% of EU profit is declared in just one jurisdiction (Ireland).
- The level of declared profit per employee reaches US$4.9 million in Ireland, compared for example to US$83,604 in Germany, while the respective tax rates (current tax as a share of profit) are 1.5% and 51.2%.
- If PTC's EU profits were declared in each country according to the proportion of the self-reported, underlying real economic activity (sales and employment), PTC would pay significantly more tax.

Our sources:

- Your public country-by-country report for the fiscal year 2025, filed with the Irish Companies Registration Office: https://cro.ie/document-library/ptc-inc-30-september-2026/
- For the sales in the third point, the report's revenues include sales between companies of the group, so we measure each country's sales against your consolidated revenue of US$2.7 billion, from your Form 10-K for the fiscal year ended 30 September 2025 (SEC accession 0001193125-25-291326): https://www.sec.gov/cgi-bin/browse-edgar?action=getcompany&CIK=857005&type=10-K

Our questions are as follows: first, do you stand by the published data? Second, if so, would you accept that this provides clear evidence of tax-motivated profit shifting?

For our publishing deadlines, we would request any answer by 12:00 CET on Monday 16 November.

With thanks and best wishes,

Tax Justice Network

PTC did not respond by the deadline.

Bibliographie

ALIPRANDI, Giulia, CRETU, Teona et VALUTA, Vytautas. *Comply, Refuse, or Defer: First Evidence on EU Public Country-by-Country Reporting*. EU Tax Observatory Report 11. EU Tax Observatory, 2026. URL : https://taxobservatory.world/www-site/uploads/2026/07/Comply-Refuse-or-Defer-First-Evidence-on-EU-Public-Country-by-Country-Reporting.pdf (cf. p. 49).

ALSTADSÆTER, Annette, CASI, Elisa, MIETHE, Jakob et STAGE, Barbara. *Lost in Information: National Implementation of Global Tax Agreements*. Discussion Paper 22/2023. Bergen : Department of Business and Management Science, NHH Norwegian School of Economics, 2023. URL : https://ssrn.com/abstract=4630849 (cf. p. 66, 67).

ALSTADSÆTER, Annette, JOHANNESEN, Niels et ZUCMAN, Gabriel. 'Who Owns the Wealth in Tax Havens? Macro Evidence and Implications for Global Inequality'. *Journal of Public Economics*, 162 (2018) (cf. p. 51, 65).

ALSTADSÆTER, Annette, JOHANNESEN, Niels et ZUCMAN, Gabriel. 'Tax Evasion and Inequality'. *American Economic Review*, 109(6) (2019) (cf. p. 52, 57, 65, 67).

AMARO, Faith et PICCIOTTO, Sol. *Options for a Protocol on Services under the UN Framework Convention on International Tax Cooperation*. G-24 Working Paper. G-24, 2026. URL : https://g24.org/wp-content/uploads/2026/04/Options-for-a-Protocol-on-Services-under-the-UNFCITC-1.pdf.

BAJGAR, Matěj, JANSKÝ, Petr et TUINSMA, Tijmen. *Tax Compliance of Multinationals and Industry Concentration in the European Union*. EU Tax Observatory Working Paper 38. EU Tax Observatory, 2025. URL : https://www.taxobservatory.eu/www-site/uploads/2025/11/WP38-Tax-Compliance-of-Multinationals-and-Industry-Concentration-in-the-European-Union.pdf (cf. p. 38).

BOARD OF GOVERNORS OF THE FEDERAL RESERVE SYSTEM. *Distributional Financial Accounts*. Release of 18 September 2026, data up to the second quarter of 2026. 18 sept. 2026. URL : https://www.federalreserve.gov/releases/z1/dataviz/dfa/ (cf. p. 35).

BOAS, Hjalte Fejerskov, COLLIN, Matthew, GODAR, Sarah, MOURA, Carolina et ØKLAND, Andreas. *Assessing the Coverage of the Automatic Exchange of Information under the CRS*. EU Tax Observatory Report 7. EU Tax Observatory, 2025. URL : https://taxobservatory.world/publication/assessing-the-coverage-of-the-automatic-exchange-of-information-under-the-crs/ (cf. p. 57, 62, 65-67).

BOAS, Hjalte Fejerskov, COLLIN, Matthew, GODAR, Sarah, MOURA, Carolina et ØKLAND, Andreas. *Did Automatic Exchange of Information End Bank Secrecy? Evidence from Aggregate Administrative Data*. Skatteforsk Working Paper 32. Ås : Norwegian University of Life

Sciences, 2026. URL : https://www.nmbu.no/en/research/skatteforsk-tax-center/wp-32-did-automatic-exchange-information-end-bank-secrecy-evidence (cf. p. 57, 62, 65-67).

BOAS, Hjalte Fejerskov, JOHANNESEN, Niels, KREINER, Claus Thustrup, LARSEN, Lauge et ZUCMAN, Gabriel. 'Taxing Capital in a Globalized World: The Effects of Automatic Information Exchange'. Working paper, version of 4 September 2026. 2026. URL : https://gabriel-zucman.eu/files/BJKLZ2026.pdf (cf. p. 57, 64-67).

BOMARE, Jeanne et COLLIN, Matthew. *When Bankers Become Informants: Behavioral Effects of Automatic Exchange of Information*. EU Tax Observatory Working Paper 33. EU Tax Observatory, 2025. URL : https://taxobservatory.world/publication/when-bankers-become-informants-behavioral-effects-of-automatic-exchange-of-information/ (cf. p. 63, 65, 67).

BOMARE, Jeanne et LE GUERN HERRY, Ségal. *Avoiding Transparency through Offshore Real Estate: Evidence from the United Kingdom*. AMSE Working Paper 2025-23. Marseille : Aix-Marseille School of Economics, 2025. URL : https://www.amse-aixmarseille.fr/sites/default/files/working_papers/wp_2025_nr_23.pdf (cf. p. 66).

CHODOROW-REICH, Gabriel, ZIDAR, Owen et ZWICK, Eric. 'Lessons from the Biggest Business Tax Cut in US History'. *Journal of Economic Perspectives*, 38(3) (2024) (cf. p. 38).

COBHAM, Alex. *Open Letter to G20: OECD Failure to Deliver on G20 Mandates*. Tax Justice Network. 15 nov. 2022. URL : https://taxjustice.net/2022/11/15/open-letter-to-g20-oecd-failure-to-deliver-on-g20-mandates/.

COBHAM, Alex, JANSKÝ, Petr et MEINZER, Markus. 'The Financial Secrecy Index: Shedding New Light on the Geography of Secrecy'. *Economic Geography*, 91(3) (2015) (cf. p. 37).

CONGRESSIONAL BUDGET OFFICE. *A Call for New Research in the Area of Taxes and Transfers*. CBO blog post. Juill. 2023. URL : https://www.cbo.gov/publication/59297 (cf. p. 35).

DE SIMONE, Lisa, LESTER, Rebecca et MARKLE, Kevin. 'Transparency and Tax Evasion: Evidence from the Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)'. *Journal of Accounting Research*, 58(1) (2020) (cf. p. 66).

EUROPEAN COMMISSION. *The Council updates the EU list of non-cooperative tax jurisdictions as cooperation delivers further progress*. News article. Directorate-General for Taxation and Customs Union. 9 oct. 2026. URL : https://taxation-customs.ec.europa.eu/news/council-updates-eu-list-non-cooperative-tax-jurisdictions-cooperation-delivers-further-progress-2026-10-09_en (cf. p. 37).

EUROSTAT. *Public Expenditure on Education (educ_uoe_fine06), Unemployment by Age (lfsa_ugan) and Average Full-Time Adjusted Salary per Employee*. Eurostat Database. 2026. URL : https://ec.europa.eu/eurostat/data/database.

FAGERENG, Andreas, GUISO, Luigi, MALACRINO, Davide et PISTAFERRI, Luigi. 'Heterogeneity and Persistence in Returns to Wealth'. *Econometrica*, 88(1) (2020). URL : https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.3982/ECTA14835 (visité le 15/06/2023) (cf. p. 65).

FAIR TAX FOUNDATION. *Fair Tax Foundation pCbCR research expands to 650 multinationals as Spanish filings surge*. News article. 21 oct. 2026. URL : https://fairtaxmark.net/fair-tax-foundation-pcbcr-research-expands-to-650-multinationals-as-spanish-filings-surge/ (cf. p. 49).

Faye, Souleymane, Godar, Sarah, Moura, Carolina et Zucman, Gabriel. *Global Offshore Wealth, 2001–2023*. EU Tax Observatory Working Paper 41. EU Tax Observatory, 2025. URL : https://taxobservatory.world/publication/global-offshore-wealth-2001-2023/ (cf. p. 51, 53, 56, 57, 62, 64, 65, 90, 97).

Garcia-Bernardo, Javier, Janský, Petr et Zucman, Gabriel. 'Did the Tax Cuts and Jobs Act Reduce Profit Shifting by US Multinational Companies?' *IMF Economic Review* (2026) (cf. p. 37).

Gauss, Patrick, Kortenhaus, Michael, Riedel, Nadine et Simmler, Martin. 'Leveling the Playing Field: Constraints on Multinational Profit Shifting and the Performance of National Firms'. *Journal of Public Economics*, 234 (2024) (cf. p. 38).

Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes. *Automatic Exchange of Information: A Roadmap for Developing Country Participation*. Final Report to the G20 Development Working Group. Global Forum, 5 août 2014. URL : https://www.g20.utoronto.ca/2014/2%20Global%20Forum%20on%20Transparency.PDF (cf. p. 66).

Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes. *Peer Review of the Automatic Exchange of Financial Account Information 2024 Update*. Paris : OECD Publishing, 2024 (cf. p. 67).

Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes. *Peer Review of the Automatic Exchange of Financial Account Information 2025 Update*. Paris : OECD Publishing, 2025 (cf. p. 65-67).

Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes. *Strengthening Capacities to Advance Tax Transparency and Mobilise Domestic Resources: 2026 Global Forum Capacity-Building Report*. Paris : OECD, 2026. URL : https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/networks/global-forum-tax-transparency/2026-global-forum-capacity-building-report.pdf (cf. p. 66).

Godar, Sarah et Vergara, Juan. *Offshore Wealth and Uneven Transparency: Implications for Developing Countries*. Research Note 11. International Tax Observatory, 2026. URL : https://taxobservatory.world/publication/offshore-wealth-and-uneven-transparency-implications-for-developing-countries/.

GSK. *Annual Report 2025: Financial Statements*. Note 14, Taxation. 2026. URL : https://www.gsk.com/media/immdjzop/financial-statements-2025.pdf (cf. p. 50).

GSK. *Our 2025 CBCR Position*. Country-by-country reporting data for 2025. 2026. URL : https://www.gsk.com/media/imgnjtue/gsk-cbcr-data-2025.pdf (cf. p. 50).

HM Government of Gibraltar. *AEOI: CRS & FATCA Reportable Jurisdictions & Explanatory Notes*. 6 oct. 2026. URL : https://tax.egov.gi/Downloads/Reportable_Jurisdictions.pdf (cf. p. 66).

Hugger, Felix, González Cabral, Ana Cinta et O'Reilly, Pierce. *Effective Tax Rates of MNEs: New Evidence on Global Low-Taxed Profit*. OECD Taxation Working Papers 67. Paris : OECD Publishing, 2023 (cf. p. 36, 37).

Internal Revenue Service. *Revenue Procedure 2024-42*. Internal Revenue Bulletin 2024-52. 23 déc. 2024. URL : https://www.irs.gov/irb/2024-52_IRB#REV-PROC-2024-42 (cf. p. 56, 66).

Internal Revenue Service. *SOI Tax Stats: Country by Country Report, Table 4*. Statistics of Income. Mars 2026. URL : https://www.irs.gov/statistics/soi-tax-stats-country-by-country-report (cf. p. 34, 38).

International Labour Organization. *Small Matters: Global Evidence on the Contribution to Employment by the Self-Employed, Micro-Enterprises and SMEs*. Geneva : ILO, 2019. URL : https://www.ilo.org/publications/small-matters-global-evidence-contribution-employment-self-employed-micro (cf. p. 38).

International Labour Organization. *ILOSTAT: ILO Modelled Estimates (November 2025) and Average Monthly Earnings of Employees*. 2026. URL : https://ilostat.ilo.org.

International Tax Observatory. *Taxplorer: Database of Public Country-by-Country Reports*. 25 août 2026. URL : https://taxplorer.eu (cf. p. 41, 48, 49).

Johannesen, Niels et Zucman, Gabriel. 'The End of Bank Secrecy? An Evaluation of the G20 Tax Haven Crackdown'. *American Economic Journal: Economic Policy*, 6(1) (2014) (cf. p. 52, 57, 65, 67).

Klemm, Alexander et Van Parys, Stefan. 'Empirical Evidence on the Effects of Tax Incentives'. *International Tax and Public Finance*, 19(3) (2012) (cf. p. 38).

Kleven, Henrik Jacobsen, Knudsen, Martin B., Kreiner, Claus Thustrup, Pedersen, Søren et Saez, Emmanuel. 'Unwilling or Unable to Cheat? Evidence from a Tax Audit Experiment in Denmark'. *Econometrica*, 79(3) (2011) (cf. p. 67).

Meinzer, Markus. *The Creeping Futility of the Global Forum's Peer Reviews*. Tax Justice Briefing. London : Tax Justice Network, 2012. URL : https://www.taxjustice.net/wp-content/uploads/2014/03/Global-Forum-2012-Creeping-Futility-TJN-Briefing-1.pdf (cf. p. 37).

Meinzer, Markus. *Automatic Exchange of Information as the New Global Standard: The End of (Offshore Tax Evasion) History?* MPRA Paper 77576. MPRA, 2017. URL : https://mpra.ub.uni-muenchen.de/77576/ (cf. p. 65, 66).

OECD. *Standard for Automatic Exchange of Financial Account Information in Tax Matters*. Paris : OECD Publishing, 2014 (cf. p. 65-67).

OECD. *OECD SME and Entrepreneurship Outlook 2019*. Paris : OECD Publishing, 2019 (cf. p. 38).

OECD. *Tax Challenges Arising from Digitalisation – Economic Impact Assessment: Inclusive Framework on BEPS*. OECD/G20 Base Erosion and Profit Shifting Project. Paris : OECD Publishing, 2020.

OECD. *Collective Engagement to Exchange Readily Available Information on Immovable Property: Joint Statement of 4 December 2025*. OECD. 4 déc. 2025. URL : https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/topics/policy-issues/tax-transparency-and-international-co-operation/joint-statement-ipi-mcaa.pdf.

OECD. *Framework for the Automatic Exchange of Readily Available Information on Immovable Property for Tax Purposes: OECD Report to G20 Finance Ministers and Central Bank Governors*. Paris : OECD, 2025. URL : https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/topics/policy-issues/tax-transparency-and-international-co-operation/framework-for-the-automatic-exchange-of-readily-available-information-on-immovable-property-for-tax-purposes.pdf.

OECD. *Activated Exchange Relationships for CRS Information*. 2026. URL : https://www.oecd.org/en/topics/sub-issues/international-standards-on-tax-transparency/automatic-exchange-of-information-exchange-relationships.html (visité le 07/10/2026) (cf. p. 56, 65).

OECD. *Corporate Tax Statistics: Country-by-Country Report Statistics and Statutory Corporate Income Tax Rates*. OECD Data Explorer. 2026. URL : https://data-explorer.oecd.org.

OECD. *Global Revenue Statistics Database*. OECD Data Explorer. 2026. URL : https://data-explorer.oecd.org.

OECD. *Labour Market Programmes Database*. 2026. URL : https://www.oecd.org/en/data/datasets/labour-market-programmes-database.html.

OECD. *OECD Tax Database: Top Statutory Personal Income Tax Rates*. OECD Data Explorer. 2026. URL : https://data-explorer.oecd.org.

PICCIOTTO, Sol. *International Business Taxation: A Study in the Internationalization of Business Regulation*. London : Weidenfeld and Nicolson, 1992 (cf. p. 37).

PICCIOTTO, Sol. *Towards Unitary Taxation of Transnational Corporations*. Report. London : Tax Justice Network, 2012. URL : https://www.taxjustice.net/cms/upload/pdf/Towards_Unitary_Taxation_Nov_2012.pdf (cf. p. 37).

PICCIOTTO, Sol. *Is the International Tax System Fit for Purpose, Especially for Developing Countries?* ICTD Working Paper 13. Brighton : International Centre for Tax and Development, 2013. URL : https://eprints.lancs.ac.uk/id/eprint/72895/1/Picciotto_2013_ICTD_WP13.pdf (cf. p. 37).

PICCIOTTO, Sol. 'International Taxation and Economic Substance'. *Bulletin for International Taxation*, 70(12) (2016) (cf. p. 37).

QUANTRILL, Toby, HASLAM, David et PICCIOTTO, Sol. *Civil Society Perspectives on the G20/OECD BEPS Process to Date*. Letter to Mike Williams. 3 juin 2014. URL : https://www.taxjustice.net/wp-content/uploads/2013/04/Civil-Society-concerns-on-OECD-BEPS-process-June-2014.pdf.

SCHULTZ, Alison et COBHAM, Alex. *A 500-billion-dollar decision for the world: The revenue impacts of global unitary taxation*. Report. Tax Justice Network, 2026. URL : https://taxjustice.net/reports/a-500-billion-dollar-decision-for-the-world-the-revenue-impacts-of-global-unitary-taxation/ (cf. p. 27, 36, 37).

SORBE, Stéphane et JOHANSSON, Åsa. *International Tax Planning, Competition and Market Structure*. OECD Economics Department Working Papers 1358. Paris : OECD Publishing, 2017 (cf. p. 38).

STATE SECRETARIAT FOR INTERNATIONAL FINANCE. *Automatic Exchange of Information on Financial Accounts*. 8 oct. 2026. URL : https://www.sif.admin.ch/en/automatic-exchange-information-aeoi (cf. p. 66).

SWISS FEDERAL TAX ADMINISTRATION. *Informationsaustausch mit 113 Staaten zu rund 4 Millionen Finanzkonten*. Exchange of information with 113 states on about 4 million financial accounts. Press release. 15 oct. 2026. URL : https://www.admin.ch/de/newnsb/kJL3FzqwXiXV (cf. p. 65).

Tax Foundation. *Corporate Tax Rates around the World: Historical Data, 1980–2023*. 2023. URL : https://taxfoundation.org/data/global-tax/?_sft_topics=corporate-tax-rates-around-the-world.

Tax Justice Network. *Corporate Tax Haven Index 2025*. Tax Justice Network. 2025. URL : https://cthi.taxjustice.net/ (cf. p. 37).

United Nations. *Promotion of Inclusive and Effective International Tax Cooperation at the United Nations: Report of the Secretary-General*. A/78/235. New York : United Nations, 2023. URL : https://undocs.org/A/78/235 (cf. p. 18, 66).

United Nations Environment Programme. *Adaptation Gap Report 2025: Running on Empty*. Nairobi : UNEP, 2025. URL : https://www.unep.org/resources/adaptation-gap-report-2025 (cf. p. 66).

US Bureau of Economic Analysis. *Gross Domestic Product: Implicit Price Deflator (GDPDEF)*. Federal Reserve Bank of St. Louis, FRED. 2026. URL : https://fred.stlouisfed.org/series/GDPDEF.

US Internal Revenue Code, section 1471: Withholdable Payments to Foreign Financial Institutions. 26 U.S.C. § 1471. 2026. URL : https://www.law.cornell.edu/uscode/text/26/1471.

World Bank. *World Development Indicators*. 2026. URL : https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators.

World Health Organization. *Global Health Expenditure Database: Domestic General Government Health Expenditure*. Update of 12 December 2025. 12 déc. 2025. URL : https://apps.who.int/nha/database.

Zucman, Gabriel. 'The Missing Wealth of Nations: Are Europe and the U.S. Net Debtors or Net Creditors?' *Quarterly Journal of Economics*, 128(3) (2013) (cf. p. 64).

Zucman, Gabriel. *The Hidden Wealth of Nations: The Scourge of Tax Havens*. Chicago : University of Chicago Press, 2015 (cf. p. 65).